

**L'INSTITUT DES PRÊTRES
DE SAINTE-MARIE DE TINCHEBRAY
AU XIX^{ÈME} SIÈCLE**

FRÈRE PIERRE BERTHE

DÉCEMBRE 2024

Introduction

Le présent document essaie de répondre à une double demande.

Tout d'abord, celle du Secrétaire de la CIVCSVA, actuel Dicastère de la vie religieuse, en date du 25 juin 2018. Lors d'une entrevue avec Mgr Carballo, celui-ci demandait au Procureur près le Saint-Siège pour les Prêtres de Sainte-Marie de lui envoyer une brève relation de l'histoire de cet Institut.

De son côté, le frère Louis Balanant, directeur de la collection des Études mennaisiennes, souhaitait que soit rédigée une histoire des Prêtres de Sainte-Marie pour prolonger celle des Frères de Tinchebray développée par le frère Jean Prévotau, dans la même collection.

L'auteur, bien que n'étant pas historien de formation, a accepté de relever le défi. À son avantage il a pu disposer d'une partie des Archives de l'Institut de Tinchebray, retirées à l'évêché de Sées à une époque où on envisageait de s'en défaire !

Et finalement, il a pris goût à cette recherche et sympathisé avec ceux dont il parle, et plus particulièrement avec le père Yves Douguet, dernier Supérieur général.

On découvrira ici le fruit de son travail, l'auteur est bien conscient cependant des limites de sa recherche. Du reste, il souhaite que des chercheurs prennent le relais pour développer plus amplement l'histoire des Prêtres de Sainte-Marie, et le cas échéant, corriger des inexactitudes.

En effet, ce petit institut a marqué à sa façon la vie de l'Église de France et du Canada pendant une période significative, par l'engagement et la fidélité de ses membres, Prêtres et Frères de Tinchebray, dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse, dans les Missions paroissiales et le ministère paroissial, dans le développement

de la dévotion à Notre-Dame de la Bonne-Mort, sans oublier l'héroïsme des Pères au cours de périodes troublées comme l'époque de la sécularisation de 1904 et l'aventure missionnaire au Canada.

Enfin, l'histoire de cet institut, dont le dernier membre a disparu en 2022, est le reflet des défis auxquels sont affrontés les instituts religieux à toutes les époques.

Bonne lecture...

Avertissement

Sur les conditions de rédaction : l'auteur n'ayant à disposition, au départ, qu'une série de dates, il a fallu qu'il prenne connaissance de l'histoire des Prêtres de Sainte-Marie, à travers les Archives principalement, et ponctuellement au contact du père Douguet, dernier Supérieur général des Prêtres de Sainte-Marie, qu'il visitait tous les ans à Tinchebray, jusqu'à son décès en décembre 2017.

Les difficultés se sont vite présentées, qu'il a fallu résoudre : acquérir une connaissance suffisante de l'arrière-plan géographique et historique, social et ecclésial ; l'apprentissage des noms – surtout quand ils n'y pas de prénoms ! –, des dates de naissance et de décès des membres, Frères et Pères, pour les situer les uns par rapport aux autres et par rapport à l'histoire des deux instituts, des dates d'écriture de certains documents et leurs auteurs parfois non renseignées, - oubli fréquent quand on ne pense pas à l'archivage ! – etc. Et surtout, tout ce qui relève des interactions entre eux.

Et tout cela, sans disposer d'un classement des Archives permettant d'aller droit à l'information, ni même de registre nominatif des membres, de notices biographiques individuelles. Sachant, par exemple, qu'il y a au moins deux pères Bazin, Armand et Pierre, qui se côtoient à la même époque, la question se pose donc de savoir « Lequel est lequel ? » !

Deux 'documents sources', rédigés par l'auteur méritent surtout d'être mentionnés ici :

Tout d'abord, le document « *Un siècle d'histoire des P. S. M. au fil des Chapitres généraux* » (100 pages dactylographiées, format A4). L'auteur a eu la chance de pouvoir disposer et parcourir l'ensemble des Archives concernant les Chapitres généraux ; ce qui donne un document aussi fidèle que possible de l'évolution de l'institut d'un Chapitre à l'autre, à partir de 1899 jusqu'en 2003.

Et ensuite, un registre manuscrit des *Procès-verbaux des Conseils des Prêtres de Sainte-Marie* de 1926 à 1958, résumé en 45 pages dactylographiées.

Deux sources particulièrement précises et précieuses, hors de toute littérature hagiographique !

**LES INSTITUTS DES FRÈRES ET DES PRÊTRES
DE SAINTE-MARIE DE TINCHEBRAY
AU XIX^E SIÈCLE**

Les origines

Les circonstances

L'histoire des Frères et des Prêtres de Sainte-Marie, c'est l'histoire de deux instituts religieux nés au début des années 1850, à Tinchebray, petite ville de 2000 habitants, dans le bocage normand, diocèse de Sées dans l'Orne. Comme nombre de régions en France, et plus particulièrement dans les campagnes, rien - ou presque rien - n'a été fait pour répondre à cette urgence de l'éducation des jeunes, garçons et filles, ce qui les laisse dans l'oisiveté avec tout ce que cela comporte comme conséquences, s'ils ne sont pas sollicités pour les travaux à la ferme ou dans les négoce.

La loi Guizot de 1833 avait déjà amorcé une reprise de ce que la Révolution française avait détruit : la liberté d'ouvrir des écoles sous le contrôle des curés délégués à cet effet. En 1850, une nouvelle loi va étendre cette liberté au secondaire. La loi Falloux, votée le 15 mars 1850, précise les modalités de la précédente loi Guizot, et décrète la liberté de l'enseignement secondaire.

Cela ne passe pas inaperçu aux yeux des évêques, dont celui de Sées, Mgr Rousselet, qui voit là une opportunité pour de nouvelles initiatives au bénéfice des jeunes. La politique des Gouvernements de l'époque favorise les initiatives de l'Église, au niveau local. Les curés sont demandeurs de création d'écoles, même lorsqu'existent déjà des écoles communales, mais dont les maîtres ne sont pas forcément bien formés et ne donnent pas toujours satisfaction.

Les fondateurs

Deux jeunes prêtres et amis, les abbés Duguey et Foucault, entretiennent des relations soutenues. Et leur sujet récurrent c'est celui de l'éducation de la jeunesse, à propos de laquelle l'un suggère : « *Il y a quelque chose à faire !* », à quoi l'autre ajoute : « *Mais quoi ?* ». La question est posée, reste à imaginer d'y apporter une ou des réponses, et bâtir un projet.

Une rencontre avec l'évêque de Séez, Mgr Rousselet, provoque chez les deux amis l'idée folle de créer un institut de Frères des campagnes dédiés à l'enseignement dans les écoles primaires existantes, auquel on pourrait ajouter par la suite un institut de prêtres dédiés à la même cause pour la formation de ces Frères et l'enseignement secondaire. Qui sont donc ces deux protagonistes ?

Le Fondateur

L'abbé Charles-Augustin Duguey, Fondateur et premier Supérieur général des Prêtres de Sainte-Marie, est né à la Chapelle-Biche, près de Flers, Orne, le 15 avril 1822. Aîné de quatre enfants, il perd sa mère à l'âge de huit ans. Son grand-oncle, l'abbé Prince, le prend en charge pour sa scolarité qui le mène au petit séminaire de Séez où il fait ses études secondaires. Pendant ses études, sa santé l'oblige à prendre du repos ; il se retrouve comme surveillant dans le collège d'État de Mamers où il s'impose là où d'autres ont échoué. Ce qui lui fait mesurer combien « *une discipline tout extérieure, quand elle est respectée, peut maintenir un ordre apparent, mais sans faire appel ni au cœur, ni à la conscience des élèves, parce que la religion n'y a aucune influence* ».

Après avoir repris ses études au grand séminaire, où il se fait remarquer « par son intelligence et sa maturité », il est ordonné prêtre le 6 juin 1846 par Mgr Rousselet, et affecté à la paroisse de Tinchebray, comme vicaire de l'abbé Gouhier avec lequel il s'entend à merveille. Il s'y fait estimer des paroissiens par ses instructions solides et son autorité. C'est là qu'il retrouve l'abbé Auguste Foucault, lui-même originaire de Tinchebray, où il vient souvent. C'est lors d'une de leurs conversations que les deux jeunes abbés prennent conscience de la nécessité de « *faire quelque chose* » pour les enfants et les jeunes. De là naîtra le projet qu'ils soumettront à leur évêque, lequel les adoubera pour cette mission.

Le co-Fondateur

L'abbé Auguste Foucault, qu'il est plus indiqué de désigner comme le co-Fondateur, est né le 23 avril 1823 à Tinchebray. Une anecdote de son enfance pourrait illustrer les antécédents de sa vocation. Un jour qu'il gardait les vaches - il avait alors six ou sept ans, - une de ses sœurs le surprend près d'un autel improvisé, à faire un discours. Elle lui demande ce qu'il est en train de faire. « *Je prêche !* » - « *Qui donc prêches-tu ?* » lui demande sa sœur « *Les vaches ?* » - « *Dame, faute de mieux* », répond le petit Auguste...

Entré au séminaire de Sées, il se fait apprécier de ses maîtres par son « caractère franc, vif et bon ». Ordonné prêtre le 27 mai 1847, il est affecté comme vicaire à la Chapelle-Biche. À Tinchebray où il revient souvent, il apprécie la compagnie du curé Gouhier, et surtout de son vicaire, l'abbé Duguey, son condisciple de séminaire.

Par la suite, c'est lui qui sera la cheville ouvrière des œuvres d'enseignement des Frères et des Prêtres de Tinchebray. Il sera reconnu non seulement comme le Père Directeur, mais aussi comme le modèle de dévouement, de conscience professionnelle, maître en matière de pédagogie et de gestion des personnels enseignants. Il sera en particulier très attentif au vécu des Frères et à leurs attentes parfois exigeantes comme la suite le montrera.

Un projet audacieux

Nous sommes en 1850. Sous la responsabilité de leur évêque, les deux prêtres vont mettre au clair leur projet. À la réflexion on commencera par la fondation d'un noviciat de Frères instituteurs des campagnes. L'abbé Duguey ajoutera également une association de prêtres pour former les Frères et s'occuper de l'enseignement secondaire. D'autres projets viendront s'ajouter, en particulier, les missions paroissiales auxquelles tient Mgr. Rousselet.

Les défis sont énormes et impliquent une dimension économique – acheter des terrains et construire, mais à quel prix ? – trouver des

jeunes disposés à entrer dans ce projet éducatif et à y consacrer leur vie. L'enthousiasme de la jeunesse ne résout pas tout, mais elle stimule les deux intéressés à aller de l'avant avec les encouragements de l'évêque et du curé qui n'hésitera pas à mettre la main à la poche.

Un tel projet ne consiste pas seulement à construire des murs, mais aussi et surtout à construire un projet de vie religieuse et éducative cohérent, inspiré de l'Évangile. Peut-être se trouvera-il quelqu'un d'expérience pour conseiller et former les deux futurs fondateurs ?

Un troisième protagoniste

Mgr Rousselet a entendu parler de l'abbé Jean-Marie de la Mennais, fondateur de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, en Bretagne, un institut qui a déjà une trentaine d'années d'existence et, au 4 août 1850, compte 600 Frères et 100 novices, avec, en janvier 1851, 227 écoles en Bretagne.

L'évêque envoie l'abbé Duguey comme éclaireur pour un court séjour, en 1850, qui enthousiasme le futur fondateur. Dans la foulée, l'abbé Foucault s'y rend à son tour, en 1851, pour un séjour de plusieurs mois.

Malgré de nombreuses demandes d'évêques, Jean-Marie de la Mennais se refusait à s'engager ailleurs qu'en Bretagne pour lancer des projets semblables au sien. En revanche, il prêtait volontiers son aide et acceptait de prodiguer des conseils aux évêques qui le sollicitaient. Il pouvait même détacher, à titre provisoire, quelques-uns de ses frères instituteurs pour épauler les débuts d'un autre projet similaire, ou même, recevoir, pour les former, des jeunes candidats que des évêques lui recommandaient. Les abbés Duguey et Foucault seront donc les bienvenus à Ploërmel.

Le Supérieur de Ploërmel va ainsi s'impliquer dans le projet normand en recevant les deux prêtres de Tinchebray, et leur donnant moult conseils, en leur prêtant son architecte de service, le frère Fulbert, en les autorisant à utiliser la même Règle et le même

règlement, et en leur accordant de porter le même habit. D'autre part, comme en témoigne sa correspondance, il suivra de près les débuts de nouvel institut, tant que sa santé le lui permettra. Il sera même présent à l'inauguration des bâtiments du noviciat, le 15 octobre 1851, il vient alors d'avoir 71 ans.

Les débuts

Le calendrier des débuts

Le 9 janvier 1851, Mgr Rousselet présente ainsi le projet à son clergé et aux fidèles de son diocèse : « *Une association de religieux fondée dans le but de procurer à la jeunesse des instituteurs qui lui offriront toutes les garanties d'une excellente instruction et tous les exemples des vertus évangéliques fondées sur les convictions chrétiennes...* »

Le noviciat durera un an pendant lequel les jeunes se formeront à la piété, à la vie religieuse et à leur futur métier d'enseignants en primaire. Conformément à l'accord passé avec Jean-Marie de la Mennais, leur formation religieuse sera calquée sur celle de Ploërmel qui restera longtemps la référence dans tous les domaines.

Mais il faut aussi construire. L'acquisition de terrains est enclenchée moyennant négociations avec des propriétaires. Il s'agit, en quelque sorte, de remembrer des terres agricoles pour composer un domaine qu'on envisage important. Le projet a aussi un coût. Le fondateur organise des quêtes à Tinchebray et dans les environs proches, et s'y implique en personne, en faisant du porte-à-porte. Par la suite il confie cette tâche quelque peu ingrate à certains Pères, entre autres le père Hamon. Les premières rentrées d'argent permettent déjà de commencer les constructions. Le projet séduit les populations du bocage qui répondent à l'appel avec générosité, malgré quelques revers inévitables. Cependant, la formule ne peut pas durer éternellement.

L'abbé Duguey imagine par la suite un autre type de campagne, celle-là par souscription basée sur une image de la Vierge bénissant les enfants, et qui propose de verser un minimum de 50 centimes de franc au profit du « *Noviciat des Frères instituteurs de Sainte-Marie, ... fondés par NNSS les évêques de Sées et de Bayeux* ». Malgré les réticences du préfet de l'Orne, cette campagne va s'étendre bien au-delà du diocèse

et permettre de mener à bien le développement de l'Institut des Frères, dont les membres seront les premiers bénéficiaires.

Les premiers Frères

L'appel de l'évêque du 9 janvier 1851 a trouvé écho chez des jeunes gens qui vont bientôt se présenter au noviciat.

C'est ainsi que le 25 mars 1851, le jeune Victor Guérard se présente au noviciat qu'il fera à Ploërmel. Ce sera le premier frère de l'Institut ; il prendra le nom de Louis de Gonzague.

Si l'annonce de l'évêque de Séez donne un vigoureux élan aux entrées au noviciat, il faut aussi ajouter le bon accueil de la part des Conseils généraux, préfets et députés, qui répondent aux souscriptions.

Ouverture du Noviciat des Frères

Le 15 octobre 1851, c'est l'inauguration des bâtiments en cours de finition, en présence de l'évêque de Séez, ainsi que celui de Bayeux qui s'est associé au projet dès le départ, du clergé, et des autorités de l'arrondissement, et de Jean-Marie de la Mennais qui fait le déplacement depuis Ploërmel pour exprimer son soutien à l'œuvre naissante. Le lendemain, c'est l'ouverture officielle du noviciat des Frères avec une quinzaine de novices et postulants. Ils prendront le nom de Frères de Sainte-Marie de Tinchebray. Ils vivront sous le patronage de la sainte Vierge conformément à la dévotion du père Duguey.

C'est dans un contexte peu confortable et même rude que la formation des novices débute. Ils passent de l'inconfort d'une « maison peu spacieuse » durant la journée à un hébergement de fortune pour la nuit dans un vieux presbytère délabré, situé à un kilomètre. Ces conditions de vie spartiates ne découragent pas les jeunes qui se présentent au noviciat ; elles vont s'améliorer progressivement.

En tout cas, elles marqueront cette première génération de l'esprit de renoncement et de mortification, - condition chère au Fondateur -, et que les générations suivantes de Frères, mais aussi de Prêtres, ne

connaîtront pas. « *Où est le bon temps où nous n'avions qu'une cruche pour toute la communauté ?* », répondra vingt-cinq ou trente ans plus tard le frère Louis à un jeune frère qui se plaignait de l'absence de confort minimum !

La formation des Frères

La formation des Frères ne sera pas celle des prêtres. Ceux-ci, déjà formés au séminaire vont collaborer à la formation des Frères. L'enseignement du noviciat aborde la vie chrétienne, la Parole de Dieu, la pratique des sacrements, etc..., ainsi que ce qui est propre à la vie religieuse : vie communautaire, prière, pratique des trois vœux de religion. En fait, c'est tout le développement de ce que le catéchisme, tel que diffusé à l'époque, avait pu leur apporter comme première formation avant l'entrée au noviciat.

L'apprentissage du métier d'enseignant constitue l'autre volet de la formation. C'est dans l'école, ouverte début novembre 1851, que les novices vont pouvoir « *s'initier aux durs labeurs de la vie pédagogique* », et ainsi se préparer à devenir les « instituteurs annoncés » par l'évêque.

Cette école sera adaptée au contexte et aux besoins de l'époque : apprendre à leurs élèves à lire, écrire et compter. Ce sera le rôle du père Foucault d'assurer la partie professionnelle. Tandis que le père Giroux se consacrera à la fonction de maître des novices.

Dans un tel contexte, les loisirs eux-mêmes sont toujours un lieu de formation. Dans un site où tout est à faire, les novices vont avoir de quoi se former aux multiples tâches nécessaires pour aménager leur résidence et les alentours, c'est-à-dire leur cadre de vie. C'est là un atout supplémentaire qui leur donnera par la suite une grande autonomie dans le domaine matériel.

Concrètement, on pouvait donc voir une équipe de novices dessiner de beaux jardins, une autre creuser les fosses des arbres fruitiers, aménager les cours spacieuses de la propriété. Une autre

équipe encore, sous l'égide du frère Isidore, qui sera le premier frère de travail, s'occupera aux terrassements de fondations, etc.

Et pour certains novices, cela deviendra même leur mission en tant que « *frères de travaux* », des Frères de l'ombre qui ne seront pas mis en avant de la scène, mais qui auront un rôle essentiel dans la bonne marche du site de Sainte-Marie. Du reste ils seront, à la fin des années 1870, une dizaine à travailler dans le domaine.

Premières implantations et développement ultérieur

À l'issue du noviciat, soit au bout d'une année de formation, conformément à l'annonce de l'évêque en janvier 1851, les nouveaux frères instituteurs vont être « *envoyés dans les communes qui en feront la demande* ». Les voilà donc prêts à affronter la mission qu'ils reçoivent. Si leur formation reste sommaire, ils vont être aidés et suivis de diverses manières, en particulier par le père Directeur, le père Foucault.

Assez vite ils vont se faire connaître et apprécier. Pour preuve, pour la période de 1852 à 1870, le frère Philippe enregistre 24 écoles prises en charge, auxquelles le père Yves Douguet en ajoutera encore une série de onze.

Quoi qu'il en soit du nombre exact des écoles, force est d'en constater la forte progression, avec ses répercussions sur les entrées au noviciat. Nous reviendrons sur les raisons de cette évolution.

Les prêtres, second volet du projet du fondateur

L'arrivée des premiers prêtres

La tâche des débuts repose sur les épaules des deux abbés Duguey et Foucault. Mais très vite il va falloir étoffer l'encadrement du projet. Le père Legemble détaille la façon dont le père Duguey « négociait » avec son évêque pour attirer à Tinchebray les prêtres du grand séminaire. On verra ainsi venir des prêtres intéressés par l'enseignement, mais aussi séduits par le projet d'une société de prêtres religieux dédiés à cette mission.

Ce sont donc trois prêtres du diocèse de Séez qui se présentent pour proposer leurs services. Le premier, l'abbé Armoulin, arrive en 1852. L'année suivante, en juillet, c'est l'abbé Giroux, et en octobre 1853, l'abbé Tillier.

Le père Louis-François ARMOULIN, né le 2 décembre 1829 à Paris, arrive à Tinchebray en février 1852, à sa sortie du grand séminaire de Séez. C'était un homme de belle prestance que ne put s'empêcher de remarquer une ménagère croisée dans une rue de Paris : « *Sapristi, quand on est bâti comme cela, on ne se fait pas curé !* ». Répondant à sa vocation, il passera sa vie entière à Tinchebray dans l'obscurité d'un collègue de province comme professeur de sciences, de musique et de grec.

Le père François-Fortuné GIROUX est né à Colonard, le 1^{er} juin 1826. Après son ordination il passe deux ans comme vicaire à Nocé. C'est de là qu'il arrive à Tinchebray, en 1853. Sa première obédience sera la direction du noviciat des Frères. C'est là qu'il se distinguera comme un vrai formateur à la vie religieuse, et marquera de sa science et de sa sainteté la génération des premiers frères de Tinchebray, jusqu'à son décès subit le 30 mars 1870. On le retrouvera plus loin dans le cadre de l'Association Notre-Dame de la Bonne-Mort.

Le troisième homme, le père Alphonse-Alexandre TILLIER, né à Laigle le 1^{er} janvier 1822, arrive comme professeur de français au pensionnat. Bien qu'il n'eût aucune attirance pour la pierre et le mortier, en tant qu'économiste c'est lui qui dirige les travaux de construction de Sainte-Marie, et par la suite sera le maître d'œuvre de la chapelle. Au décès du père Foucault il assumera la fonction de Supérieur général pendant cinq années (de 1881 à 1886).

Naissance de l'Institut des Prêtres de Sainte-Marie

Avec l'abbé Foucault, ces trois prêtres vont composer le premier groupe de ce deuxième institut. Entrés au noviciat en 1853, ils prononcent, le 21 août 1854, leurs premiers vœux que reçoit l'abbé Duguey, désigné par l'évêque de Sézès supérieur de ce nouvel institut. C'est ainsi qu'est inaugurée la vie religieuse des premiers Prêtres de Sainte-Marie dont le caractère et l'âme de leur vie de communauté devra être : « *l'union fraternelle, la cordialité, la confiance réciproque, le cor unum et l'anima una de l'Écriture* ».

L'institut des Prêtres de Sainte-Marie donc est né, en 1853, dans la foulée de celui des Frères et pour l'épauler conformément au dessein du Fondateur. Pour autant, il s'agit de deux instituts distincts, avec deux Règles et deux règlements distincts, mais sous l'unique autorité d'un même Père Supérieur, le père Duguey.

Leur engagement les portera essentiellement vers l'enseignement, secondaire, mais aussi – suivant le vœu de Mgr Rousselet – vers les missions paroissiales et les retraites, ainsi que dans le ministère proprement paroissial, dans les paroisses environnantes, en fonction des besoins et des circonstances.

Le 22 août 1857, a lieu l'engagement définitif de ces quatre « ouvriers de la première heure », les pères Foucault, Armoulin, Giroux et Tiller. Ce même jour, dix jeunes prennent l'habit religieux pour être Frères, tandis que cinq prononcent leurs premiers vœux et trois autres leurs vœux perpétuels, dont le frère Louis de Gonzague. La spécificité

de chacun des deux Instituts, dont l'un est supposé former les membres de l'autre, n'empêche pas pour autant une même « unité de cœur et d'âme ».

C'est le début de « l'âge d'or » comme on aura coutume de dire à propos de cette période. Effectivement, cela va se vivre en bonne intelligence, à la grande satisfaction des Frères qui profitent du savoir et des compétences des Prêtres, qui pour la plupart auront été leurs formateurs. Ce sera tout particulièrement le cas du père Giroux.

Le collège Sainte-Marie

À la rentrée de 1851, le 2 novembre, l'école paroissiale ouvre ses portes à 25 élèves. Fin 1851, elle accueille 100 externes et 12 pensionnaires ou demi-pensionnaires, avec la double mission : scolariser et en même temps jouer le rôle de lieu de formation professionnelle des Frères, en résumé : une école d'application.

À côté de l'école d'application, et à la même date, s'ouvre ce qui deviendra le Collège Sainte-Marie. Cette première rentrée accueille cinq ou six pensionnaires et demi-pensionnaires. À la troisième rentrée scolaire, en octobre 1853, les classes du pensionnat se séparent de celles de l'externat.

Au fur et à mesure que les effectifs s'étoffent, la structure de Sainte-Marie va évoluer pour aboutir à une école paroissiale dirigée par les Frères, un pensionnat dirigé par les Pères avec un enseignement classique, et un externat ouvert à tous publics, dans lequel les Frères vont également être à la tâche. Le père Foucalt est le Directeur de cet ensemble. Il est secondé par les prêtres, ainsi que par des frères. Ce sera là l'œuvre de sa vie, il sera l'organisateur, et surtout « l'âme de cet ensemble ».

Si les deux parties se côtoient, externat et pensionnat, c'est de ce dernier dont il sera surtout question ici. L'établissement va devenir progressivement, sans l'afficher officiellement, une sorte de collège-séminaire, qui fera sa renommée dans la basse Normandie. C'est lui qui

fournira au diocèse plus de 250 prêtres sur une période allant de 1851 à 1904, sans compter ceux qui rejoindront d'autres instituts.

Par ailleurs, l'action du père Foucault contribuera à former à leur avenir beaucoup de jeunes et à les préparer à s'ouvrir à toutes sortes de métiers et professions libérales. L'Amicale des anciens de Sainte-Marie deviendra plus tard une véritable institution dont la revue fournira une abondante documentation sur la vie à Sainte-Marie aux diverses époques de son histoire.

Il en va de même de l'externat Sainte-Marie qui reçoit des « jeunes gens étrangers à la localité venus pour y étudier. Ils prennent pension dans les familles de la ville, c'est-à-dire qu'ils y ont leur domicile et leur lit ». Quant aux « provisions de bouche », le père Legemble en décrit les modalités à prévoir par les familles.

Les prospectus successifs

Le premier prospectus de 1852 présente le projet scolaire du Collège Sainte-Marie, ainsi que les questions administratives et économiques à charge des familles : « *Le pensionnat de Sainte-Marie de Tinchebray est sous la direction des Prêtres chargés du noviciat qui porte le même nom ; l'enseignement est donné en partie par les ecclésiastiques et en partie par les Frères...* ».

Ce prospectus est confié au clergé pour diffusion auprès des paroissiens du diocèse. Il présente le projet pédagogique de l'établissement : « *... Notre but principal, au point de vue de l'enseignement, est de préparer les jeunes gens au commerce. Notre pays étant un pays d'industrie, nous avons cru que cette spécialité répondrait mieux que tout autre au besoin de ses habitants. Nous insisterons donc particulièrement sur les choses pratiques et usuelles dans les maisons de négoce, sans négliger toutefois de donner aux enfants les autres connaissances qui seraient pour eux de quelque utilité dans les diverses positions qu'ils pourraient occuper dans le monde.* »

Parmi les autres connaissances sont citées : « *une forte et solide instruction religieuse qui en sera la base, ... la lecture, l'écriture, la langue française, l'histoire et la géographie, le dessin linéaire, l'arithmétique, les notions élémentaires et pratiques de géométrie et d'algèbre, l'arpentage, la comptabilité commerciale, le style épistolaire et la rhétorique française.* »

Les prêtres enseignants de Sainte-Marie

L'organisation de l'ensemble du Collège Sainte-Marie repose sur les Prêtres. Les frères sont leurs collaborateurs. Il faudra du temps pour que ceux-ci sortent de l'ombre et puissent accéder à postes de responsabilité, contrairement aux Frères des campagnes. Bien entendu, à cette époque, on ne parle pas encore de personnel laïc.

Deux témoins de ces débuts se plaisent à raconter la vie à Sainte-Marie : le père Legemble (1844-1932), élève de la première heure, qui entreprendra, à partir de 1908, la rédaction d'une histoire anecdotique de l'Institut dont s'inspire la présente relation, et plus tard, le père Pierre Bazin (1879-1963).

Il y a lieu de souligner ici que l'implication des prêtres – comme des Frères du reste – ne se limite pas au seul enseignement. C'est toute la vie de l'établissement qui se trouve encadrée par les prêtres et les Frères : enseignement, surveillance, loisirs, etc. L'impression que pouvaient avoir les jeunes d'être encadrés par les adultes était tempérée par un climat familial auquel tout le monde tenait.

En bref, et ce sera la force de l'Institution, la bonne marche et le succès de Sainte-Marie étaient l'affaire de tous, et exigeaient, des Prêtres comme des Frères, leur présence 24 h sur 24.

Évidemment, on retiendra plus facilement le côté enseignement que les prêtres ont assuré avec compétence et zèle, au point que, au gré des années, la quasi-totalité des professeurs se trouvait être composée d'anciens élèves, qui reproduisaient l'esprit de l'Institution, et peut-être aussi ses habitudes et ses travers.

Le père Douguet note malgré tout, que ce type de recrutement a été « une des grandes causes de la prospérité et des succès de Sainte-Marie ». Les Frères quant à eux bénéficiaient de l'aura des Prêtres.

Le recrutement des élèves ne venait pas des classes sociales favorisées, très peu de 'fils à papa', ils appartenaient pour la plupart à d'humbles familles. Les maîtres s'acharnaient au succès de la classe entière, sans exception, et non pas seulement aux premiers de classes, contrairement à de fortes critiques qui occasionnellement cherchaient à ternir l'image de Sainte-Marie en parlant de « chauffage à blanc », ou de « boîte à bachot » dirait-on aujourd'hui ! Jalousie, bien entendu, battue en brèche par les résultats aux examens.

Frères et Prêtres à l'œuvre

À l'époque, l'enseignement classique – c'est-à-dire des langues anciennes – était mis à l'honneur. Certaines activités de théâtre révéleront chez les enseignants comme chez les élèves un niveau remarquable d'érudition.

Malgré tout, la qualité de professeur ne donne pas automatiquement la compétence ou le savoir-faire pour gérer des groupes d'élèves. Citons à titre d'exemple, le père Sassier. « *Malgré sa taille imposante, il ne sut jamais s'imposer, ni assez exiger de travail, et fut trop peu en garde contre les ruses des écoliers, toujours ingénieux pour copier leurs devoirs ou bien lire leurs leçons. La discipline en classe souffrait aussi de sa bonté ; mais ces défauts étaient compensés par une grande vertu qui nous édifiait.* » raconte le père Legemble, qui évoque les réunions d'anciens élèves où les bonnes histoires reviennent à la mémoire et alimentent les conversations.

De leur côté, les Frères dispersés dans les paroisses du diocèse et au-delà, étant plus mobiles, vivaient une expérience totalement différente de celle des prêtres. On finissait par avoir deux styles de vie aussi différents que leurs situations d'enseignants, de Prêtres ou de Frères. Pour autant, on trouvera quelques prêtres dans d'autres

collèges ecclésiastiques comme à Sainte-Marie de Flers, où les prêtres semblent mener vie commune avec les Frères.

Sur tous ces sujets, les Frères ne cherchaient sans doute pas à briller par leur savoir, mais plutôt par leurs compétences à enseigner les rudiments à des enfants des campagnes qui ne se destinaient pas, dans la très grande majorité, à des études supérieures. Mais, au gré des années, on verra plusieurs frères, accéder aux niveaux d'enseignement des prêtres, à Sainte-Marie.

Sainte-Marie, une institution en pleine croissance

À Sainte-Marie, les débuts du pensionnat sont modestes en termes d'effectifs, pour preuve le cas de ce regroupement de deux niveaux, la 6^{ème} avec la 5^{ème}, pour faire un groupe-classe suffisant, à la rentrée de 1859, au grand dam de l'un des professeurs concernés, le père Magné, qui gardait la nostalgie de la vie familiale vécue l'année précédente.

Si les débuts de l'œuvre de Sainte-Marie ont pu être laborieux comme pour toute œuvre naissante, on verra les effectifs de Sainte-Marie grossir progressivement, mais il faudra attendre la rentrée de 1867 pour arriver à un effectif 226 pensionnaires et 242 externes, soit un total de 468 élèves.

Par la suite, Sainte-Marie pourra s'enorgueillir de maintenir des effectifs importants, reflet de sa notoriété, effectifs qui se maintiendront jusqu'en 1904, malgré une baisse sensible à l'époque des difficultés de coexistence entre Prêtres et Frères.

La vie à Sainte-Marie, une vie familiale

Comme dans beaucoup d'établissements congréganistes, partout en France à la même époque, si la vie commune était très cadrée, elle était en même temps très animée, c'était le cas au pensionnat de Sainte-Marie. Les prêtres avaient le souci de créer et de maintenir une ambiance familiale, faite à la fois d'exigence et de proximité. Cette ambiance marquera les élèves au-delà de leur fin d'études, et donnera lieu à la création d'une Amicale, officiellement fondée le 28 août 1873, et qui restera très active par ses Assemblées annuelles et sa revue, laquelle perdurera au-delà des événements de 1904.

Les documents de l'histoire de Sainte-Marie ne sont pas prolixes sur la vie de l'externat. En effet, les externes ne passaient pas toutes leurs journées à Sainte-Marie, et ne baignaient donc pas dans la même

ambiance que ceux du pensionnat, même si prêtres et frères avaient le même souci de soigner la qualité de l'enseignement et des relations. Les pensionnaires passaient une grande partie de l'année scolaire au Collège, lieu privilégié de l'activité des Prêtres.

Le père Douguet, dans l'album souvenir du cent-cinquantième anniversaire de Sainte-Marie, en 2001, se dit « *émerveillé de découvrir l'in vraisemblable animation de cet établissement* » et qu'il qualifie d'extraordinaire. Le père Legemble, arrivé à Sainte-Marie à l'ouverture de l'institution, le confirme aussi en racontant, dans ses *Notices historiques*, avec force détails et profusion d'anecdotes et de récits, le régime de vie des pensionnaires, insistant plus les activités ludiques et culturelles, parallèles à l'enseignement ou en découlant.

Une profusion d'activités

Pour créer une ambiance familiale, il s'agissait dès le début de l'année, de donner de bonnes habitudes, de travail bien entendu, mais aussi de vie commune. Ainsi l'année scolaire commençait, par une retraite. Elle était ensuite jalonnée de fêtes comme celle du Supérieur, la Sainte Cécile pour les musiciens, le pèlerinage de mai au sanctuaire de la Garanterie, modeste oratoire à 4 km de Tinchebray, la promenade de fin d'année, et toujours pour finir l'année scolaire, la distribution solennelle des prix, sous la présidence de l'Évêque. Celui-ci y participera fidèlement tant qu'il le pourra ; du reste, il considérait l'institution Sainte-Marie comme son institution.

« *Notre vie écolière, écrit le père Legemble, se passait ainsi dans l'activité sous des formes multiples : travail de classe, préparation des séances académiques, développement des sociétés de piété et de bienfaisance, entrain et ardeur dans les jeux.* »

À l'intention des élèves, toutes sortes d'organisations internes, sociales et culturelles, étaient proposées tout au long de l'année, si bien qu'ils n'étaient jamais laissés à l'oisiveté.

On pouvait s'engager dans la Congrégation de la Sainte-Vierge, ou la Congrégation de Saint-Joseph, dans la Confrérie Notre-Dame de la

Bonne-Mort, dont on parlera plus loin, ou la Conférence Saint-Vincent-de-Paul dont le but est « la formation à l'esprit de charité par l'aumône et la visite faite aux familles indigentes ». Le but de ces associations restait toujours l'élévation du cœur vers les nobles aspirations. Le père Foucault, à l'initiative de ces propositions, en confiait la bonne marche aux élèves eux-mêmes.

À cela il faut ajouter des activités, en quelque sorte prolongement des programmes scolaires, qui permettaient aux jeunes de développer leurs potentialités dans les domaines de culture générale. L'Académie Saint-Louis-de-Gonzague présidée par un membre de l'enseignement classique se présentait ainsi en deux parties : l'Académie des lettres et des sciences et l'Académie des Beaux-Arts, elle-même subdivisée en trois : le dessin, la musique et la déclamation.

L'Académie délivrait des prix de rhétorique. Elle suscitait des compositions de poèmes, comme par exemple, une ode de 15 strophes à Saint Louis, patron de l'Académie, des récits d'histoire locale ou d'histoire générale, etc. Des discours ou poèmes en latin, étaient composés pour des circonstances particulières.

Elle recevait et examinait des devoirs et décernait aux auteurs titres et classements. Ses activités pouvaient aboutir à des prestations sur scène. Il y en eut deux la même année 1862-1863. Celles-ci étaient « *l'occasion de mettre en valeur de modestes travaux qui nous passionnaient alors, ... Ils entretenaient en nous l'enthousiasme littéraire et artistique* ». Les Archives sont témoins du niveau et de la qualité de ces réalisations, en même temps que de leur nombre, sans parler des lauréats dont les noms ont brillé par la suite dans la vie publique.

Les loisirs

Le domaine de la détente et des loisirs n'était pas en reste, en particulier dans « *les jeux qui entretenaient l'enthousiasme quand l'Académie ne suffisait pas* » Par exemple, pour le jeu de la 'petite

guerre', les élèves étaient divisés en deux armées. On y faisait le choix des officiers, des drapeaux. On développait une discipline militaire ; on organisait des défilés à l'allure martiale, pour impressionner le camp d'en face. On pouvait y représenter des batailles célèbres comme celle de Bouvines ou d'Austerlitz ou encore de Marengo.

Mais pour éviter des débordements, aux cas où les jeunes se seraient trop laissés prendre au jeu, il était prudent de leur tracer des limites et de déterminer à l'avance les vainqueurs et les vaincus ! Tout cela demandait de la préparation, de l'entraînement, et finalement occupait les temps de loisirs, tout en développant le patriotisme.

Le père Legemble raconte comment, lors d'une prestation, les deux armées à l'entraînement se sont retrouvées par erreur nez-à-nez sur une même route. Des ordres contradictoires sèment la pagaille de part et d'autre. Les deux chefs se renvoient la responsabilité, en arrivent même aux gros mots. L'intervention du père Simon qui crie « *garde à vous ! Demi-tour à droite, demi-tour à gauche, marche !* » et les deux troupes de s'en aller en se tournant le dos. Et tout le monde de crier : « *Vive le général Simon !* »

Il n'y a pas eu de blessés, cependant à l'école comme à la guerre, la question des santés finit toujours par s'inviter. Et à Sainte-Marie, compte tenu de l'absence de confort et de la rudesse de la vie, les élèves peuvent se retrouver à l'infirmerie. C'est le cas d'un élève qu'un prêtre, peut-être improvisé infirmier, interpelle : « *Vous êtes malade ?* » - « *Oui, mon Père* » - « *Où souffrez-vous ?* » - « *je ne souffre pas.* » - « *Alors ?* » - « *Le père Directeur m'a dit que j'étais malade* ». Dans cette répartie, tout est dit du souci du père Foucault pour ses malades. Il n'hésitait pas, au besoin et à ses moments libres, à passer un peu de temps auprès d'un malade et même à jouer aux dames avec lui, histoire de lui tenir compagnie.

Toutes ces activités se terminaient par une promenade générale de fin d'année qui se déroulait dans les alentours, et même jusqu'à Villedieu-les-Poêles, voire plus loin encore jusqu'à Granville. « *Chaque fois, les élèves défilaient avec leurs professeurs, musique en tête. Cela*

mettait les cœurs en fête, note le père Douguet, tant au pays d'accueil que chez nos promeneurs. »

Les fins d'années scolaires

Puis arrivait la distribution des prix, jour solennel présidé par l'évêque, Mgr Rousselet, toujours heureux de retrouver l'établissement, **son établissement**, et d'encourager cet élan culturel. C'était alors l'occasion d'écouter un concert de musique vocale et instrumentale, ou un spectacle composé par le père Fouquet, comme le drame « Pélage dans les Asturies » qui fit beaucoup d'effet, aidé par l'aménagement d'un décor grandiose de montagne qui faisait vraiment illusion, et des costumes en rapport avec le sujet ».

Tout cet ensemble d'activités contribuait à rendre la vie d'un pensionnat supportable, en interne, et, à l'extérieur, contribuait à la renommée de l'établissement, à la grande satisfaction des enseignants et des élèves.

Les jeunes sont les mêmes partout

L'ambiance d'un internat – de garçons, ici – a toujours été un lieu où l'imagination des intéressés crée des situations qui font par la suite l'objet de récits – amplifiés comme il se doit – dans les réunions d'anciens élèves.

L'année 1867-68 voit arriver un élève irlandais, John Colgan, très apprécié de tous, mais spécialiste des facéties. À la fin des classes, dès que la cloche sonnait, John serrait rapidement ses livres, se mettait à genoux (en hiver près du poêle vers lequel il tendait les deux mains !) et de sa petite voix : « *Père, c'est sonné !* ». Mais, le professeur avait toujours quelque chose à ajouter. Alors John revenait à la charge : « *Mais, Père, c'est sonné !* ». Le stratagème pouvait être repris, un autre jour, par un autre élève tout aussi espiègle, jusqu'à ce que le professeur éclate de rire.

Au passage, on s'étonnera de voir ici un élève anglais ! C'est un ancien prêtre quêteur, parti à Londres, qui avait imaginé d'envoyer des

petits anglais à Tinchebray, « avec l'idée qu'une fois formés, ils reviennent en Angleterre ».

Le père Surbled, « professeur plus jovial que pédagogue, plus aimé que craint », Théodore de son prénom, était destiné aux missions paroissiales, mais il dut passer tout d'abord par la 'case' enseignante. Il aiguïsait la curiosité de ses élèves qui n'arrivaient pas à savoir de quel « Saint Th. » il pouvait s'agir parmi tous les « Th. » possibles au calendrier. Au début le père Surbled acceptait les sollicitations, puis faisait difficulté.

Finalement arrive la Saint Théodore. Le pauvre élève chargé d'apporter un bouquet de fleurs se voit refuser l'entrée en classe. Du coup, les autres élèves parlementent : « *Ah, père Surbled, on ne vous a jamais vu si terrible ! Comment, on vous fait une gracieuseté et vous vous fâchez ! Allons père Surbled, vous pouvez bien nous lire une petite histoire, une demi-heure seulement !* » Le brave père Surbled finissait par s'exécuter et l'histoire se prolongeait jusqu'à la fin du cours !

Le moteur de tout cela

Le père Legemble souligne que le père Foucault est pratiquement seul à la barre au pensionnat. « *Exigeant sur le travail, l'ordre et la régularité, il se montrait partisan déclaré de ces soirées récréatives où l'esprit se repose, de ces délassements pris en famille qui font aimer le Collège en variant une vie sans cela trop monotone.* »

Sous réserve de ponctualité, mais aussi de régularité dans l'horaire de travail, le père Foucault entraînait les jeunes, lors de beaux jours, pour une sortie au lieu-dit Anfernel, à huit km de là, où un étang, permettait aux jeunes de prendre un bain, tandis que les prêtres s'occupaient de la surveillance, allant d'un groupe à l'autre, ce qui ressemblait à une corvée pour les adultes !

À ces activités consacrées aux jeunes, le Père Foucault ajoutait « le souci de former ses confrères, ses surveillants et, au-delà, et avec leur concours, les élèves eux-mêmes. »

Pour les éducateurs, il organisait des retraites de début d'année et des réunions régulières à orientation pédagogique. Il avait institué également des réunions professionnelles qu'alimentait une sorte de 'cahier de correspondance' où les éducateurs, professeurs et surveillants, pouvaient consigner leurs observations et constatations relatives au passé ou au présent, et leurs desiderata en vue d'améliorations souhaitables. Sous des formes différentes il procédait de même auprès des Frères à l'occasion de ses passages dans les écoles.

Lors de l'arrivée de nouveaux prêtres enseignants, le père Legemble raconte comment se faisaient la répartition des postes et l'attribution des matières à enseigner. Le nouvel arrivant prenait ce qu'on lui donnait, et pas forcément 'un temps complet', ce qui lui permettait de poursuivre ses études en théologie.

L'exemple suivant est cité : arrivé en 1860, le père Clinchamp prend ce qu'on lui donne. Puis de la classe de huitième, il passe en cinquième en 1861. Là, il a la charge, entre autres, de l'enseignement du calcul dans lequel il n'excelle pas ! « Il ne trouve pas mieux que de se faire suppléer par l'un de ses élèves, assez compétent d'ailleurs, qui explique la leçon et corrige les problèmes au tableau. » En 1862, on le retrouve en quatrième, et dans la foulée il se voit attribuer la chaire de rhétorique, équivalent de la classe de Première aujourd'hui. L'enseignement de la rhétorique proprement dit comportait les préceptes, correction des discours français et latins, étude des auteurs, six heures par semaine. Revenu plus tard avec une licence-ès-lettres, il a charge de la philosophie. C'est un professeur « écouté » des classes supérieures. Par la suite, il deviendra l'un des Maîtres les plus renommés de Sainte-Marie.

En 1861 puis en 1862, s'ouvrent successivement une classe de première, puis une classe de rhétorique. Dès lors, les prêtres n'assurent pas toutes les disciplines scolaires à ces niveaux où la compétence et l'étendue des savoirs sont requises plus qu'ailleurs. En d'autres termes, ils se spécialisent.

Toute cette organisation se met en place progressivement ; elle porte la marque du père Directeur, le père Foucault.

En guise de conclusion, empruntons ici une appréciation intéressante du frère Philippe : « *L'œuvre des prêtres était brillante et en pleine prospérité, l'honneur du clergé, la gloire de l'enseignement libre et l'un des beaux fleurons du diocèse de Séez.* »

Le ministère paroissial et les Missions paroissiales

En plus de l'enseignement, il nous faut mentionner deux autres aspects du ministère des Prêtres, tels que voulus par le Fondateur et demandés par l'évêque de Séez : la participation à la vie des paroisses et les Missions paroissiales.

Si les Prêtres de Sainte-Marie n'étaient pas directement en charge de paroisses, ils ne se repliaient pas sur le collège Sainte-Marie et sur leur fonction enseignante, ils se rendaient également disponibles pour aider le clergé des paroisses environnantes. Ceci pouvait les amener certains dimanches à faire des kilomètres à pied – jusqu'à douze parfois – pour assurer une messe, ou remplacer un prêtre absent ou malade.

Mais ce sont surtout les Missions paroissiales auxquelles s'est consacré un petit groupe de Prêtres de Sainte-Marie, à partir des années 1860, en réponse à un autre projet du Fondateur, que l'évêque, Mgr Rousselet, encourageait, et qui contribuera également à faire connaître l'Institut. Les 'missions paroissiales' ne sont pas une invention des Prêtres de Tinchebray, elles sont déjà enracinées dans la tradition française. Le père de Monfort en reste un très bon exemple dont les Prêtres de Sainte-Marie se sont inspirés.

Pendant quarante ans, une demi-douzaine de pères vont sillonner les diocèses bas-normands et voisins. Parmi eux, on trouvera, entre autres, le père Victor Duguey, frère du Fondateur, attiré dans l'Institut par ce ministère.

Sans doute est-il impossible aujourd'hui de faire une estimation des fruits spirituels de ce ministère, mais certains chiffres relevés dans les annales diocésaines concernées, peuvent parler d'eux-mêmes quant à l'investissement des prédicateurs. Ainsi, en moins de 20 ans, le père Durand prêche 280 retraites et missions.

Le père Surbled en est sans doute le plus célèbre. Pendant quarante ans, de 1860 à 1900, il prêche, seul ou en collaboration, plus

de 600 Missions. Rien qu'en 1892, il assure sept missions de trois semaines, un retour de mission, une adoration de quarante heures, sept retraites de paroisses, collèges ou communautés, et six retraites de première communion. Le reste du temps disponible, il le passe au confessionnal.

La qualification « d'apôtres populaires », toujours sur la brèche, est sans doute bien méritée au regard de ce que les Prêtres de Sainte-Marie ont réalisé. En témoigne l'attribution du nom du père Surbled à une rue de Tinchebray.

Les Prêtres de Sainte-Marie, comme d'autres instituts de prêtres, relanceront ce ministère, pendant quelque temps, après la seconde Guerre mondiale, et jusque dans les années 1950-1960, où on retrouvera un certain père Prével à la tâche.

L'œuvre de la Bonne-mort et la chapelle de Tinchebray

L'initiateur, le père Giroux

Avant de revenir aux Frères, il faut mentionner ici une œuvre de piété dont le nom est attaché aux Prêtres de Sainte-Marie et plus particulièrement à la personne du père Giroux.

Celui-ci avait commencé son noviciat chez les Jésuites, mais pour diverses raisons, dont des problèmes de santé, il s'était retiré pour poursuivre sa formation au séminaire de Sées avant de demander à entrer à Tinchebray en 1853. Il fait donc partie du groupe des quatre premiers prêtres à s'engager dans le nouvel institut, cette même année.

À peine arrivé à Tinchebray, on lui confie la fonction de maître des novices, fonction qu'il assurera jusqu'à sa mort en 1870. C'est dans ce contexte qu'il introduit la dévotion à Notre-Dame de la Bonne-Mort à laquelle il restera attaché et qu'il développera auprès des jeunes membres de l'institut.

La Chapelle

Cette dévotion, appelée à une très large diffusion, aura son centre de gravité dans la chapelle des Prêtres de Sainte-Marie, à Tinchebray.

En effet, devant la croissance des deux instituts et des établissements scolaires sur le site de Sainte-Marie, la question de la construction d'une chapelle avait fini par s'imposer. Le père Duguey parcourut un large secteur géographique pour se documenter avant de prendre la décision finale de la construction. L'architecte fut un prêtre de Rouen, l'abbé Robert, dont les réalisations avaient fait la renommée. Les travaux débutèrent en 1860.

Le 1^{er} août 1864, dans un chantier en pleins travaux, Mgr Rousselet vient consacrer l'autel Notre-Dame des Douleurs et célébrer la messe pontificale au nouvel autel, siège de l'Association de la Bonne-Mort. Le chantier continue encore quelque temps :

construction des transepts, travaux de la voûte, aménagement de l'intérieur, élévation des deux flèches, la rosace, etc. Une fois terminée, la chapelle devient celle des Frères et des Prêtres de Sainte-Marie, témoin de l'engagement des religieux et de la vie de prière des deux communautés, ainsi que des jeunes scolarisés sur place, pensionnaires principalement.

Au total, elle se révéla être un bel édifice de style néo-gothique, digne d'une église, mais dont le statut allait rester celui d'une chapelle au service de l'institut. Pour autant, du point de vue fonctionnel, elle fut loin de donner entière satisfaction, en particulier pour des questions de visibilité dans son organisation. Ce fut donc pendant quelque temps un beau sujet de fâcherie auquel on remédia en rapprochant l'autel des transepts. Ces cérémonies seront rehaussées plus tard, en 1878 par un magnifique orgue Merklin de dix-sept jeux, augmentés par la suite de cinq autres jeux.



La chapelle de Tinchebray

Diffusion de la dévotion

C'est donc dans cette chapelle que se trouvait le centre de diffusion de la dévotion à la Bonne-Mort. C'est là que, le 14 mai 1865, Mgr Rousselet, évêque de Sées, à l'occasion de la bénédiction de la chapelle, érige officiellement la Confrérie Notre-Dame de la Bonne-Mort, affiliée à l'Archiconfrérie du Gesù (Rome). Dès lors l'Association Notre-Dame de la Bonne-Mort va pouvoir se faire connaître et la dévotion se développer et s'étendre à tous les diocèses de France, et même au-delà des frontières.



Dans un prospectus intitulé « *Sous le signe de l'Espérance* », Mgr Dubigeon, évêque de Sées de 1986 à 2002, résumera ainsi le but de cet apostolat : « *L'Association a pour but essentiel d'allumer et d'entretenir le feu de l'espérance dans le cœur de ses adhérents – plus spécialement les personnes âgées –, en les mettant sous la protection de Notre-Dame et en les incitant à mener une vie conforme à l'Évangile.* »

Retour sur les Frères des campagnes

Le propos de cet ouvrage était de présenter l'institut des Prêtres de Sainte-Marie, sachant qu'un autre ouvrage de la série des *'Études mennaisiennes'* avait relaté l'histoire des Frères de Tinchebray jusqu'à leur séparation d'avec les prêtres en 1880.

À l'étude, il apparaît que cette séparation renvoie une image des Prêtres qui, malgré une bonne entente, à l'origine, avec les Frères, allait se dégrader au fil des ans. En reprenant sommairement l'histoire des Frères, on s'efforcera ici de mettre en lumière tout ce qui a pu mener à cette séparation.

Déjà, on a pu donner l'impression, dans les pages précédentes, de ne pas voir beaucoup de frères aux côtés des prêtres à Sainte-Marie. Plusieurs sont cités qui œuvrent à l'école dirigée par le frère Emmanuel, pendant que les Prêtres assurent l'enseignement secondaire au Collège. D'autres frères assurent des services de surveillance. Le moins qu'on puisse, c'est qu'ils sont effacés !

Le père Legemble signale les noms des six Frères qui enseignent au pensionnat et de quatre autres à l'externat. Ils font partie du corps professoral qui, à la rentrée d'octobre 1878, encadre les 283 pensionnaires et autant d'externes. On trouve même deux frères dans des spécialités un peu plus pointues : un frère enseigne l'allemand, un autre est professeur de piano et de dessin. À ces frères enseignants, on peut ajouter deux « frères de travail », l'un est infirmier et l'autre boulanger.

Comme la plupart des Frères sont à l'œuvre dans les écoles extérieures à Tinchebray, c'est donc à eux que nous allons d'abord nous attacher maintenant.

Une diffusion rapide des Frères dans les paroisses

Le projet de l'évêque de Séez était d'envoyer les Frères des campagnes « dans toutes les paroisses et les communes qui le

demanderaient ». Ce projet commence à se réaliser dès la rentrée 1852, par l'école de Briouze. De nombreuses autres implantations vont s'ouvrir ensuite, tout d'abord dans les diocèses de Sées (Orne) et de Caen (Calvados), puis dans les diocèses proches de la Normandie. Dans la période de 1851 à 1870, les Frères seront présents dans 35 communes ou paroisses.

Quoi qu'il en soit, voilà donc les Frères disponibles pour partir en mission dès la fin de leur noviciat, sans diplômes académiques, mais avec un embryon de formation jugé suffisant pour commencer, mais qui sera suivi d'une formation permanente, pendant les vacances d'été, et surtout par les visites du père Directeur. Disons plutôt que ce ne sont pas les diplômes qui décident de leur affectation dans les écoles, mais plutôt leur disponibilité et leur sens de l'obéissance formé au noviciat.

Concrètement, on les trouve dans des écoles communales, comme à Domfront, Vimoutiers, Creully, Mortrée, ou des écoles paroissiales, ce sera le cas de celle de Tinchebray dirigée jusqu'en 1903 par le frère Emmanuel. Mais on fait aussi appel à eux comme enseignants de français dans les petits séminaires, comme à Sées, Vire, la Ferté-Macé, Villiers-le-Sec, ou dans des collèges ecclésiastiques comme à Pont-l'Évêque, etc.

Tantôt ce sont les conseils municipaux qui réclament des frères, tantôt c'est tel marquis influent qui en obtient, comme à Orbec. Ailleurs encore, c'est la population qui demande l'adjonction d'un petit pensionnat cantonal. Les frères assument assez rapidement la direction des écoles sous le contrôle du maire et du curé.

Le frère Philippe note : « *Ainsi se continuent les fondations successives, avec tant de rapidité que le père Supérieur se trouve dans l'obligation de former à la hâte ses sujets ...* »

La vie des Frères instituteurs, leur savoir-faire et leurs compétences

Contrairement aux frères de Ploërmel qui étaient placés seuls dans la majorité des cas, et sous la responsabilité du curé de la paroisse qui

les hébergeait, les Frères de Tinchebray seront habituellement deux ou trois, parfois quatre.

Dans les collèges ecclésiastiques ou les séminaires, comme à Flers, et ailleurs, comme Villiers-le-Sec, Pont-l'Évêque, Sées, Vire..., là où Frères et Prêtres enseignent, ils mènent la vie commune.

Du côté du nombre d'élèves par classe, les Frères seront loin des effectifs, bien moins chargés, des classes du pensionnat de Sainte-Marie. Le frère Philippe cite le cas du frère Alexis dont « la réputation de bon classier et de bonté lui valut jusqu'à 60 et 70 bambins dans sa classe ». Il n'est donc pas difficile de mesurer le défi que pouvait représenter pour ces frères de se trouver devant des classes aussi nombreuses !

Le frère Philippe fait également état de beaucoup d'initiatives et de compétences de tous ordres, développées par les frères dans les écoles et qui ont contribué à leur rayonnement et les ont qualifiés de bons professionnels.

Il faut mentionner encore des compétences particulières de Frères qui se sont mis au service de leur communauté, de leur école, voire de leur commune. Ainsi, à Creully dans le Calvados, le frère Edmond est souvent sollicité pour des travaux de construction qu'il dirige lui-même. Le même frère Edmond sera également « l'auteur d'une méthode élémentaire de plain-chant » dont le succès dépassera Creully.

La multiplication des implantations due à une renommée qui se répand est la meilleure preuve du succès des Frères et le signe qu'ils sont appréciés et répondent aux attentes des familles.

Retour sur investissement

Il faut aussi rappeler le fait qu'un bon nombre des localités qui recevaient les frères avaient été sollicitées pour les quêtes et les souscriptions dont ceux-ci avaient été en quelque sorte les premiers bénéficiaires. Cela avait donc permis de soutenir les débuts de l'institut des Frères de Sainte-Marie, et avait eu comme effet second de favoriser leur recrutement. Pour preuve l'entrée au noviciat de Tinchebray, en

1858, de 19 jeunes. On peut parler sans hésiter de retour sur investissement.

De leur côté, au niveau local, les curés sont très satisfaits du travail des frères, en particulier dans l'enseignement du catéchisme, et ils savent le reconnaître jusqu'à leur laisser une plus grande liberté d'agir, ce qui n'est sans doute pas banal !

Reste que ce sont les Frères directeurs qui sont le plus souvent mentionnés. Sur place, ils dépendent à la fois du curé et du maire des localités. Finalement, les bonnes relations des Frères avec le clergé local se traduiront plus tard dans un soutien marqué lorsque les Frères seront mis en difficulté à Tinchebray même, par leurs confrères prêtres.

Le poids du règlement

Pour autant la vie ordinaire des Frères n'est pas un long fleuve tranquille. Il y a bien sûr « le dur labeur » quotidien de l'enseignement et la conduite de la classe. Mais il y a aussi la vie en communauté. On note au détour de certains récits, le poids que pouvait représenter le règlement établi pour les frères et bien différent de celui des prêtres. Ceci pouvant être plus pesant dans les établissements où prêtres et frères se côtoyaient.

Ces derniers devaient se retirer avant la fin du repas, laissant leurs confrères prêtres achever leur repas par un dessert. C'était un exemple de point de règlement que le père Duguey imposait par souci de s'aligner sur la Règle de Ploërmel. Cela dit, on sait ce que le régime alimentaire peut apporter de sérénité dans une communauté, en d'autres termes de bon esprit ou a contrario de récriminations...

Le père Duguey passe dans les communautés de temps à autre, occasion pour lui de traiter quelques dossiers extérieurs à l'école et à la communauté, mais c'est aussi l'occasion d'exhorter les frères à l'abnégation et à l'obéissance. Mais c'est surtout sur le règlement qu'il revient. C'est lui qui en assure personnellement la rédaction par des ajouts successifs qui deviennent pesants pour les Frères. Ces

modifications, les Frères les classaient dans la catégorie « Dragon », appellation ironique sans doute, mais qui dit bien son nom !

Les exigences du père Supérieur donnent alors l'impression de « deux poids-deux mesures », entre Frères et Prêtres. Pour le père Supérieur, il en va de l'abnégation et de l'obéissance religieuse, condition pour faire des saints. Les frères seraient-ils plus dociles et malléables que les prêtres pour qu'on leur impose un poids supplémentaire ? Et pourquoi donc ? Précisément ce ne sont pas encore des saints, puisqu'ils récriminent ! Rien de surprenant de voir le mauvais esprit fermenter et se manifester de temps à autre.

Le père Foucault de son côté, bien conscient des limites d'une telle observance, essaye d'adoucir les choses tout en faisant appel à l'obéissance. Rien d'étonnant à ce que ce point soit discuté avec le père Supérieur par la suite. En tout cas, les visites régulières du père Foucault dans les écoles sont attendues et appréciées. Ce sont autant d'occasions de donner des conseils dans tous les domaines, pédagogique en particulier, et d'encourager les frères dans le « dur labeur » de l'enseignement. Après le départ du père Foucault, il revient au frère Directeur sur place de faire accepter les contraintes imposées, ce qui n'est pas évident pour lui, on s'en doute !

La vie communautaire élargie

Le relatif isolement dû à une année scolaire longue, « onze mois de classes assidues et monotones », est tempéré par des rencontres de proximité entre Frères d'une même circonscription, à l'occasion des grandes fêtes religieuses, Noël, Pâques, Pentecôte, et même du carnaval ! Ces 'petites vacances' permettent aux frères d'une même circonscription d'entretenir le bon esprit entre eux, mais aussi, on n'en sera pas surpris, de mettre en commun certains désagréments relevant du coutumier ou du règlement qui leur sont propres.

Les vacances d'été à Tincebray

Le congé d'été regroupe à Tincebray, tous les ans pendant le mois d'août, les membres des deux instituts, ce qui leur donne l'occasion de retrouvailles, Frères et Prêtres confondus, de renouer des relations et d'en découvrir de nouvelles, de profiter du cadre reposant de Sainte-Marie, de mettre en commun des connaissances, des expériences, des réalisations, bref tout ce qui fait le quotidien de chacun tout au long de l'année scolaire.

C'est l'occasion pour les Frères de découvrir des activités possibles en matière de loisirs, des réalisations musicales ou théâtrales, des activités culturelles, des sorties récréatives, tout un lot de pratiques dont certaines peuvent être applicables dans les écoles.

Ce congé permet aussi aux Frères de faire corps entre eux, d'apprendre à mieux se connaître, d'échanger sur les pratiques et les expériences propres à leur situation, de faire part de leurs réalisations, d'évoquer éventuellement leurs difficultés. Certains, ayant acquis au gré des ans des compétences dans un domaine particulier, en font profiter leurs confrères.

Si la formation initiale des Frères a été sommaire, les vacances d'été à Tincebray sont en quelque sorte l'occasion de formation permanente. Celle-ci se poursuit à l'initiative du père Directeur, le Père Foucault, qui, fort de sa propre expérience, continue de former ceux dont il a eu la charge au noviciat, ceci sur le plan pédagogique et tous les aspects connexes.

De son côté, le père Supérieur développe des thèmes plus spirituels relevant de la vie religieuse, sans oublier les exhortations à la mortification et à l'obéissance, bref toutes les vertus propres à l'état religieux.

De plus, pour les deux Supérieurs, c'est l'occasion de prendre le pouls de leurs administrés. En effet, dans ce contexte, les langues peuvent se délier... !

Enfin, ces séjours d'été ont aussi un caractère récréatif qui permet d'oublier pendant quelques semaines le poids de ce « labeur » quotidien et de la discipline. Tout cet ensemble contribue donc à créer un esprit de congrégation dans une ambiance fraternelle, et à relativiser les exigences du règlement.

Retour sur le terrain

Après ces quelques semaines d'étude et de détente, dans le cadre reposant de la Maison Mère, la veille de la dispersion arrive le moment crucial de la remise des obédiences, chose coutumière dans les instituts religieux, à l'époque. Dans ce nouvel « envoi en mission », certains se voient confirmés dans leur école, tandis que d'autres se voient confier une nouvelle tâche dans une autre paroisse. Reste à accepter religieusement ces nouvelles obédiences.

Le frère Philippe atténue l'impression en signalant qu'après ces nominations, 'surprises' pour certains, et l'acceptation religieuse revenue, la dispersion se fait malgré tout dans la bonne humeur, *« Pères et Frères présents s'embrassaient cordialement au milieu des commentaires joyeux ou résignés. »*

Mais en définitive, ces temps de vacances estivales suffisaient-ils aux uns et aux autres, frères et pères, de se connaître et de s'apprécier ?

Les dissensions entre Frères et Prêtres

Bilan d'étape, ce qui rapprochait les Frères des Prêtres

Dans les pages précédentes, on a surtout voulu décrire ce qu'il y avait de particulier à chaque institut et de repérer déjà les différences susceptibles provoquer la division. Nous arrivons maintenant à la période des années 1870.

Lors de la création de l'un et l'autre instituts, tout portait à considérer comme acquis ce qu'écrit l'auteur du livre « Les Prêtres de Sainte Marie » à propos des deux fondateurs : « *Ils étaient faits pour se prêter un mutuel concours, pour fonder leur vie ensemble, pour être le complément l'un de l'autre... M. Duguey devait être la tête et M. Foucault le cœur... À eux deux, ils formeraient un tout complet, une seule âme, l'âme de Sainte-Marie.* »¹ Cette belle appréciation concernait les Fondateurs, mais allait-elle se réaliser aussi facilement pour les deux instituts et leurs membres ?

L'ouverture, en 1851, d'un noviciat pour les 'Frères des campagnes' n'aurait sans doute pas eu de suite sans l'ouverture dès 1853, d'un noviciat pour les prêtres, attirés eux aussi par un projet de vie religieuse dédié à l'enseignement et à la prédication. On peut donc considérer que les deux instituts se sont bien prêtés « un mutuel concours, formant un tout complet ».

Les Frères avaient besoin de formateurs qu'ils trouvaient dans les prêtres et qu'ils appréciaient. Ces derniers avaient conscience de participer à un projet de formation et d'évangélisation par l'école. Pour autant, les prêtres ne seront jamais très nombreux à participer à la formation des novices-Frères, étant par la suite majoritairement impliqués dans l'œuvre du Collège, ou dans les collèges apostoliques ou les séminaires du diocèse. Mais pour ceux des prêtres qui assurent ce service de formation des novices-Frères, il ne fait aucun doute que cela

¹ Histoire, p.5

leur donne par le fait même un certain ascendant sur ceux qu'ils forment.

À cela il faut ajouter que tous ces ouvriers des toutes premières heures, Fondateurs, Frères et Prêtres, ont vécu cette période dans le même dénuement, du fait des conditions matérielles spartiates, ce qui a contribué à forger des traits de caractères communs.

De leur côté, les Fondateurs, les pères Duguey et Foucault, – auxquels il faut associer le père Giroux –, n'ont pas ménagé leur peine et ont imposé leur propre exemple, pour que ce double projet devienne réalité et se pérennise.

Bref, tout pouvait les rapprocher. Et c'est ce qui s'est passé. En effet, pendant les quinze ou vingt premières années, Prêtres et Frères ont cohabité, à la satisfaction de tous, sous la conduite du père Duguey, comme l'écrit le père Legemble : « *Le ferme dessein du Fondateur fut réalisé en 1854 au grand contentement des Frères... Il y avait alors cordialité fraternelle et estime réciproque entre les deux éléments, malgré les différences notables entre les deux Règes...* »²

D'où la qualification « âge d'or » appliquée à cette période.

Problématique de deux congrégations sous une seule et même autorité

Le cas de figure particulier de nos deux congrégations des Frères et des Prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray, réunies sous une seule et même autorité, n'est pas un cas unique.

Pour autant, « *l'union dans une maison ou une œuvre de deux éléments de formation différente est toujours très difficile. Les études plus étendues des Pères, leur formation morale plus développée, les mettaient par la force des choses, sans même invoquer le caractère sacerdotal, au-dessus des simples religieux non-prêtres.* » C'est en ces termes que le père Legemble, futur successeur du père Foucault comme Supérieur général, après le père Tillier, pointe la difficulté

² PrévotEAU, p.31

principale de l'union des Prêtres et des Frères de Sainte-Marie. Il précise, en outre, que les Supérieurs en étaient conscients et essayaient de prévenir une crise qui aura finalement raison de la situation, à leur corps défendant.³

Cela dit, semblable situation n'est pas forcément un handicap rédhibitoire à leur coexistence et à leur entente. Quoi qu'il en soit, le défi reste là, permanent. Il pose aussi la question de savoir si les rapports entre les Prêtres et les Frères avaient été suffisamment codifiés dès le départ, et évalués et respectés dans la durée ? Et d'autre part, si on avait bien anticipé certaines difficultés possibles.

Les conseils de Jean-Marie de la Mennais avaient été précieux au point de vue de l'accompagnement d'une congrégation naissante de Frères enseignants. Mais avait-il donné au père Duguey quelque conseil de sagesse et de prudence pour une bonne gestion des rapports internes au futur Institut des Prêtres ?

Il faut d'abord constater qu'en 1857, date de la constitution officielle de l'Institut des Prêtres de Tinchebray, Jean-Marie de la Mennais avait 77 ans et ne pouvait sans doute pas s'impliquer dans ce nouveau projet comme il l'avait fait pour les Frères. Lui-même avait conçu son institut sans prêtres, et même prévu qu'un frère devait lui succéder, ce qu'il avait d'ailleurs expressément dit au père Duguey !

D'autre part, au décès de Jean-Marie de la Mennais, le 26 décembre 1860, l'Institut de Tinchebray est encore en pleine 'lune de miel', et rien ne permet de dire qu'il ait eu connaissance de problèmes quelconques. C'est le successeur du fondateur de Ploërmel, le frère Cyprien qui prendra la mesure du malaise grandissant et sera mis à contribution pour négocier une solution afin de sortir de la crise qu'on va voir.

L'âge d'or étant achevé, des difficultés de coexistence vont donc se manifester et poser progressivement la question de l'avenir de ces deux instituts sous une seule et unique autorité. Si le défi semble bien avoir

³ Legemble, cité par PrévotEAU, p.31

été relevé jusqu'aux années 1870, c'est que les deux fondateurs, comme on l'a dit, « *se prêtaient un mutuel concours* » pour assurer la gouvernance des deux instituts. Mais, quand la santé du père Duguey va commencer à se dégrader va-t-il pouvoir continuer de s'imposer pour apaiser les tensions ?

Dès le début des années 1870, certains responsables commencent à s'exprimer sur des difficultés grandissantes, manifestant qu'ils prennent la mesure des problèmes. C'est ainsi que le père Foucault, bien conscient lui aussi, se confie au père Legemble, dans un courrier daté du 14 février 1872 : « *Il est bien difficile de fondre deux communautés dans un même institut. On fait des comparaisons, la jalousie naît et récrimine.* »

Ce dernier n'hésitera pas à dire plus tard : « *Quand les obédiences sont de même nature, comme dans une congrégation enseignante, il est difficile que la nature humaine repousse longtemps les tentations que souffle le démon de l'envie.* »⁴ Cette tendance regrettable commença à se manifester surtout à Flers.

De son côté, Mgr Laveille, dans la vie de Jean-Marie de la Mennais, souligne : « *La Société des Pères de Sainte-Marie, devenue prospère sous le même toit que celle des Frères, imposait peu à peu à celle-ci ses usages et son esprit. Une absorption lente, mais sûre se préparait. On s'acheminait à faire des religieux instituteurs les Frères convers de la congrégation ecclésiastique. Mais, cette idée ne ralliait pas tous les suffrages de l'humble institut. Plusieurs membres souhaitaient de lui voir garder son caractère de congrégation homogène* »⁵

Telle était la problématique qui allait se poser désormais. Que faire, comment faire et qui le fera ?

Les signaux d'alerte

La crise qui va conduire à l'annexion des Frères se préparait déjà par des signaux d'alerte, que les fondateurs ne pouvaient pas ignorer,

⁴ PrévotEAU, p.31-32

⁵ Laveille, *Jean-Marie de la Mennais*, tome II, p.547 ; PrévotEAU, p.33

sans pouvoir forcément y répondre. En voici quelques-uns, des plus marquants, qui appelaient des réponses urgentes.

Tout d'abord, les jeunes prêtres de la dernière génération n'avaient pas connu les débuts difficiles vécus par les plus anciens et ne s'étaient peut-être pas suffisamment imprégnés du projet dessiné par les fondateurs ; ils avaient tendance à regarder de haut les 'petits Frères instituteurs', du fait du statut que leur conférait le sacerdoce. Ceci générait une forme de discrimination sur laquelle les intéressés n'avaient pas de prise.

Ensuite, la gestion globale des biens de l'institut, sur place à Tinchebray, au profit des Prêtres, échappait aux Frères, comme l'écrit Laveille, ce qui pouvait leur faire craindre des déconvenues dans le temps. Le père Supérieur avait-il pris la mesure des risques courus ? Aurait-il négligé d'être attentif à ce point ?

Il n'avait pas non plus échappé aux Frères qu'ils étaient cantonnés dans l'enseignement du premier degré, particulièrement ceux des paroisses, et que malgré l'implication de quelques-uns comme enseignants au Collège, ils pouvaient se sentir en marge...

De plus, à Tinchebray ; c'était sur les Frères que reposaient un certain nombre de tâches subalternes, les plus astreignantes et les moins convoitées, pour la surveillance, par exemple, on aurait pu entendre dire : « *de toute façon, les frères sont là !* »

Les Frères de la première heure étaient arrivés avec un bagage intellectuel sommaire. Déjà, au noviciat, ils devaient parfaire leur langue française avant de l'enseigner. Au gré du temps, dans leur ensemble ils acquièrent des connaissances et des compétences qui leur permettent de prétendre légitimement à accéder à d'autres niveaux d'enseignement et même à des responsabilités, et tout particulièrement au Collège. C'est déjà le cas pour les frères qui assurent la direction des écoles de paroisses. Aussi, ceux de Tinchebray s'en plaignent-ils et font connaître leurs doléances.

Il faut mentionner quand même que, à la Maison-Mère, certaines compétences des Frères ne peuvent pas ne pas être reconnues comme

telles. C'est le cas du frère Clément, boulanger en chef, dont le pain est très apprécié de tous, tout particulièrement des pensionnaires qui viennent, avec la 'permission' de quitter l'étude, pour quêter en toute discrétion quelque « petit pain frais » au fournil ! C'est le cas aussi de l'infirmier, le frère Élisée.

Mais certains signaux d'alerte pouvaient facilement passer inaperçus. En effet, un jour on apprend par hasard, que six ou sept frères suivent, « en toute discrétion », des cours de latin donnés par des prêtres, dans la perspective de les faire accéder ultérieurement à l'ordination, et ainsi d'entrer dans l'institut des Prêtres. C'est le comble ! On verra plus tard le frère Cyprien s'emporter contre cette situation dissimulée.

À la recherche de solutions

Sous la pression, plusieurs frères, dont les compétences ont fini par s'imposer au fil des ans, vont être associés aux prêtres comme enseignants au Collège. Concrètement on va en trouver 6 au pensionnat et 4 à l'externat. Cependant, il ne semble pas que ces Frères aient été soulagés, de manière significative, des tâches subalternes.

Malgré tout, les Frères se sentent partie prenante de la recherche de solutions. Comme le dit le frère Philippe, « *les meilleurs sujets parmi les Frères cherchaient le moyen de relever leur prestige et la vitalité de leur noviciat. Et c'est sans doute sur leurs observations jugées très justes que les supérieurs appelèrent en 1874 le frère Stanislas à la direction des novices et confièrent à des frères les chaires de français, y compris celles du Cours supérieur à l'Institution de Tinchebray.* »⁶

Le frère Stanislas aura, par la suite, un rôle important, en tant qu'économiste des Frères, pour faire avancer les choses. Déjà dans un mémoire de 1875, il dénonçait « *l'envahissement du pensionnat qui avait relégué au second plan le noviciat des frères* ». Il ira même jusqu'à incriminer le Supérieur général, le père Duguey, d'avoir sacrifié le

⁶ Philippe, p. 170 ; PrévotEAU, p. 33

noviciat des Frères à l'œuvre des Pères. En cela il est soutenu par les Frères, eux-mêmes. Pour appuyer son affirmation, il rappelle que les fameuses souscriptions qui avaient permis le développement de la branche des Frères, au tout début, avaient été faites au profit du « Noviciat des Frères instituteurs de Sainte-Marie » comme indiqué sur les fameuses images de 'propagande'.⁷

Si certaines des revendications ont bien été suivies d'effets, pour d'autres des solutions restaient encore à trouver. Mais tout cela n'arrivait-il pas trop tard ?

Le problème du régime des repas

Certes, tout n'est pas négatif dans les rapports des Frères et des Prêtres. Mais si l'esprit de mortification, ainsi que l'appel à l'humilité et à l'obéissance débouchent sur une forme de résignation acceptée par les Frères de leur situation de dépendance d'avec les Prêtres, cela peut-il durer ?

Le problème principal qui a alimenté le mécontentement des Frères reste celui du règlement propre à leur situation, lequel manquait de souplesse. « Le service de table des Pères était plus confortable que celui des Frères. Pendant longtemps, ce régime plus austère, fut accepté par les premiers Frères. Mais peu à peu, parmi les nouveaux venus, la ferveur des débuts diminua et ils écoutèrent davantage les réclamations de la nature humaine. »⁸ Le Supérieur, le père Duguey, avait beau répondre que « *l'humilité et même l'humiliation sont la base d'un véritable esprit religieux* », pouvait-il être entendu ?

L'incident de 1876 et ses conséquences

Toutes ces observations cumulées commencent donc à entretenir lassitude et animosité. Et il peut arriver qu'à un moment précis l'acrimonie n'attend plus qu'un incident pour faire « crever l'abcès ». La

⁷ PrévotEAU, p. 27 et 43

⁸ PrévotEAU, p.31

célébration des noces d'argent de la fondation, fêtée en grande pompe en 1876, a failli être l'incident fatal.

En effet, à cette fête familiale, qui devait réunir toutes les parties prenantes, on oublia d'inviter les novices-Frères ! Ironie du sort, on célébrait, en même temps que l'ouverture de Sainte-Marie, l'ouverture du premier noviciat des Frères ! Les novices oubliés en furent quittes pour suivre les chants de la fête au travers de la cloison de la salle d'étude où ils étaient consignés et où ils s'exerçaient à la mortification !

« Aussi les Directeurs d'écoles, et les Frères de Flers en particulier, ne cachèrent-ils point leur mécontentement et leur indignation, et ne ménagèrent-ils pas leurs observations aux organisateurs de la fête. » Et le frère Philippe continue : « De tels incidents rendaient de plus en plus brûlante la friction entre les deux éléments. »

C'est ce qui fit dire à un bon frère de travail, dans un langage fleuri frappé au coin du bon sens : « *Ma parole, je vous dis, moi, que c'est difficile d'élever deux poulets dans le même œuf.* »⁹

Comment en était-on arrivé là : maladresse ? insouciance ? On peut quand même s'étonner « que les 'petits Frères' ne s'en soient pas froissés » et que « jusqu'à la fin ils ont eu bon esprit » !

Pour résumer la situation : « l'œuvre des prêtres était brillante et en pleine prospérité, l'honneur du clergé, la gloire de l'enseignement libre et l'un des plus beaux fleurons du diocèse de Séez. Mais l'œuvre des instituteurs religieux... tout en étant humble n'en constituait pas moins une œuvre de bienfaisance » appréciée par les curés qui, du coup, étaient prêts à soutenir une autre organisation, indépendante des Prêtres, pour la survie des Frères.¹⁰

En fait, on pourrait traduire ainsi cette situation : on entretenait une forme d'omerta sur le noviciat des Frères, avec comme conséquence de paralyser leur recrutement.

⁹ Philippe, p. 124

¹⁰ Philippe, p. 125

Chez les Frères eux-mêmes, l'idée d'une autre organisation commençait donc à faire son chemin. Un petit nombre voulait l'absorption par les Pères ; d'autres demandaient la séparation, avec le père Foucault comme Supérieur général ; d'autres enfin souhaitaient une congrégation autonome et indépendante de tout père.

Divergences des deux Supérieurs

À ce stade, il est nécessaire d'aborder la façon dont le père Duguey et le père Foucault concevaient leurs missions respectives et leur conception du gouvernement.

La gouvernance du père Supérieur reflétait l'ambiance de l'enseignement dans les séminaires de l'époque : *« rien pour l'imagination, très peu de chose pour le cœur, mais le raisonnement, l'appel à la foi et à la conscience. »* En résumé une formation exigeante, volontariste...¹¹ Il



Le Père Duguey

s'ensuivait une direction caractérisée par la fermeté plutôt que la bonté. L'accent était porté sur l'esprit de sacrifice et de mortification, base essentielle de la vie religieuse. Les directives du Supérieur étaient essentiellement celles de Ploërmel. En résumé : convaincre par l'exemple qu'il donnait et l'appel au renoncement.

Mais la nature humaine a ses raisons que la raison ne connaît pas, elle renâcle parfois à ce qui peut être ressenti comme disproportionné. Sans doute cela commençait-il à peser sur les Frères. C'est là que le père Directeur pouvait intervenir en reconnaissant le bien-fondé des exigences tout en les mettant dans la perspective de l'obéissance.

¹¹ Histoire, p. 12



Le Père Foucault

Le Père Foucault, plus pragmatique et pédagogue, soucieux d'améliorer à la fois le service de table, l'atmosphère fraternelle et aussi d'appliquer la Règle, particulièrement « dans les pensionnats où Frères et Prêtres sont employés simultanément, comme à Flers par exemple », conseille aux Frères « *de respecter, par l'abstention personnelle, leur Règle qui défend l'usage de la pâtisserie, du café, etc.* »¹²

Plus qu'une question d'interprétation d'un article de la Règle ou de simple pragmatisme, le père Directeur faisait preuve de discernement, quitte à marquer sa différence de perception vis-à-vis du fondateur auquel il lui arrivait de s'opposer, tout en attirant l'attention de celui-ci sur le problème de fond.

Malgré cela, les avis du père Foucault avaient du mal à convaincre le père Duguey, alors que la situation des Frères demandait plus d'attention et d'empathie, surtout depuis l'incident du jubilé. De son côté, le père Giroux, de son vivant, allait dans le même sens : « *il avait toujours le mot juste, le conseil précis pour faire accepter les observations de l'autorité ou fermer les blessures faites à l'orgueil humain ou à l'amour propre* ».

Dans l'urgence

Le temps passe et les relations entre Prêtres et Frères continuent de se dégrader. Le bel édifice de collaboration et de fraternité commence à se fissurer. C'est l'époque, à partir de 1876, où les

¹² PrévotEAU, pp. 32 et 34

problèmes de santé obligent le père Duguey, menacé de congestion et de paralysie, à rester à Tinchebray.

Du coup, comme le dit le frère Philippe, « *La communauté des Frères n'était plus gouvernée, avec le même dévouement inlassable, que par le père Foucault qui voyait mieux que personne la situation critique de l'œuvre.* » Le père Foucault va devoir afficher son autorité quitte à se justifier auprès du Supérieur.

En effet, en plus des problèmes déjà évoqués, des questions cruciales restent non résolues dont la reconnaissance canonique de l'institut des Frères que l'évêque tarde à finaliser.

Statutairement, l'institut des Frères de Sainte-Marie n'est pas un institut religieux tel que l'entend l'Église, il s'agit pour le moment – et depuis sa création – d'une société pieuse de laïcs sous l'autorité de l'évêque qui donne délégation au Supérieur général, en l'occurrence au père Duguey. L'évêque reste, en droit et de fait, l'autorité suprême des deux instituts

Revenons aux événements en cours. Devant la menace de division dans les rangs des Frères, le père Foucault presse le Fondateur d'intervenir auprès de l'évêque pour approuver les Constitutions. La raison de ce retard imposé par l'évêque lui-même tient dans la question des modalités de l'élection du Supérieur général dont le père Foucault estime qu'elles ne prennent pas en considération la place des Frères.

Le fond du problème est de savoir si les Frères peuvent avoir leur autonomie en tant que religieux ou s'ils doivent rester sous la coupe des prêtres. Et dans ce cas, la réponse devient urgente pour pouvoir obtenir la reconnaissance légale de l'Institut par le Gouvernement en tant qu'institut dédié à l'enseignement.

Les événements se précipitent, décès du Fondateur

Nous sommes le 9 février 1877. Le père Foucault est alors à Ploërmel pour prendre conseil auprès du frère Cyprien, Supérieur général et successeur de Jean-Marie de la Mennais, et en même temps,

pour « sonder le terrain » en vue d'une éventuelle demande d'annexion à l'institut de Ploërmel. Ce même jour, le père Duguey est victime d'une crise d'apoplexie.

Prévenu par télégramme, le père Foucault a juste le temps de regagner Tinchebray pour assister le Fondateur dans ses derniers moments. Celui-ci décède le 12 février 1877. « Les travaux et les soucis l'avaient usé avant l'âge ; il était dans sa 55^{ème} année. »

Du fait de leur dispersion, tous les Frères ne purent être avertis à temps, ni être présents aux obsèques célébrées le 15 février par le vicaire général, le père Dubreton. Ce même jour, Mgr Rousselet adresse une lettre à ses prêtres dans laquelle il rend hommage au père Duguey et mentionne le travail des Constitutions inachevé, tout en confirmant que l'œuvre « n'en est pas moins fondée ». Le décès du Fondateur laisse ses Prêtres et ses Frères dans une situation inédite que le père Foucault va devoir gérer.

Élection du père Foucault

Le soir de l'inhumation, le vicaire général provoque une réunion des Pères et des Frères présents à Tinchebray au cours de laquelle il évoque « la situation de l'Institut, spécialement au regard des droits canoniques de l'Autorité épiscopale », à savoir que le statut canonique n'est toujours pas fixé. Ensuite, il annonce que l'évêque désigne le père Foucault comme supérieur provisoire. Ce dernier se voit confier la mission de convoquer tout l'institut pour le mardi de Pâques 3 avril 1877. Mgr Rousselet prend le temps d'écouter tous ceux qui veulent lui parler. À l'issue de ce temps de contacts et d'écoute, la nomination du successeur du père Duguey est mise au vote d'un collège restreint.

Le vendredi 6 avril 1877, sans surprise le père Foucault est élu Supérieur général, par 31 suffrages sur 32, par les 16 Pères et les 16 Frères convoqués pour former le collège électoral. Le résultat du vote confirme l'estime que lui portent tous les membres des deux instituts.

Le nouveau Supérieur général informe les autorités académiques de Caen, puis il reprend le dossier en cours et va s'efforcer de le faire aboutir.

Vers la séparation des Frères d'avec les prêtres

Une situation de plus en plus difficile

Malgré l'a priori de sympathie des Prêtres et des Frères en faveur du père Foucault, des tensions déjà anciennes se ravivent dès le début de son généralat et le mettent à l'épreuve. À la visite, de l'évêque de Séez, suivant l'élection du nouveau Supérieur, les esprits s'échauffent du côté des Frères dont certains attaquent les jeunes Pères, au motif que, « à cause de leur dignité sacerdotale, ils semblent regarder les petits Frères comme de simples dignitaires à côté d'eux ! » écrira plus tard le frère Charles Maucorps, dans ses *Souvenirs*.

Toujours est-il que les positions sont de plus en plus tranchées, et à l'occasion de la visite suivante de Mgr Rousselet, c'est l'agitation. « Les ultras affichent : *“la séparation ou la mort”* ; les modérés préfèrent un gouvernement mixte dans l'union, au moins temporaire ; les bons vieux, nombreux parmi les frères de travail surtout, désirent ne rien changer dans l'état des choses. »¹³

En effet, ces derniers dont on a peu parlé, au nombre de quinze ou vingt sur le site de Sainte-Marie, se trouvent dans une situation inconfortable. En cas de séparation où iront-ils ? Préféreront-ils rester à Tinchebray ou aller à Flers ? Mais à Flers que pourraient-ils y faire ?

De son côté, le frère Stanislas, directeur du noviciat des Frères, fait le point sur la situation des Frères dans une lettre au père Foucault : « *Plus je réfléchis, moins il me semble qu'une union sincère et durable puisse s'établir entre les deux ordres de la communauté : ce sont deux corps qui n'ont pas d'affinité l'un pour l'autre ; deux plantes hétérogènes qui ont pris naissance l'une sur l'autre et qui se le pardonnent d'autant plus difficilement que la première sait avoir été*

¹³ PrévotEAU, p. 38

gênée dans son développement par la seconde, à tel point qu'elle voit maintenant ses jours en péril. »¹⁴

Partant de cette affirmation du frère Stanislas, il n'est pas étonnant que le père Foucault, Supérieur des deux Instituts, face à une situation très complexe, et malgré tous ses efforts pour sortir de ces difficultés inextricables, va s'en référer à Mgr Rousselet, et procéder à une consultation des Frères et des Prêtres.

Dans un courrier daté du 26 avril 1878. Il y développe la problématique – « épineuse » - de la séparation des biens. Il invite les deux parties à reconnaître sa légitimité en tant que Supérieur pour mener la négociation avec l'évêque, et demande à chaque membre de donner son assentiment par écrit. À cet appel, les Frères, à la quasi-unanimité, envoient leur adhésion.

De son côté, en avril 1878, l'évêque, âgé – il a alors 82 ans –, se prononce pour la séparation, mais ne dit rien de l'annexion. En revanche, il se préoccupe du partage des biens qui doit se faire de manière que chaque groupe puisse vivre.

Les refus successifs de l'évêque s'expliquent sans doute par sa volonté de garder les Frères dans un institut diocésain sous son autorité.

Ce qui est en jeu dans le partage

Pour éviter que le lecteur ne se perde dans les divers articles cités dans la réponse de l'évêque en date du 28 mai 1878, nous mentionnons ici ce qui est en jeu dans ce partage : l'autorité du père Foucault, la répartition des biens meubles et immeubles, les droits des Frères sur le site de Sainte-Marie, en particulier pour leur propre administration, avec une éventuelle location à titre onéreux, la charge de l'entretien des lieux, la contribution financière de l'une des parties au bénéfice de l'autre selon les décisions finales, d'éventuels retours financiers au bénéfice des Frères, le caractère définitif de la répartition

¹⁴ Philippe, p. 127

des biens meubles, les modalités de jouissance des biens meubles par la partie locataire, le partage « à titre provisionnel » des biens immeubles, l'obligation de faciliter aux Frères leur établissement ailleurs, les droits de mutation, l'éventualité d'échanges de lots, les obligations des parties concernées de respecter l'accord, etc.

Si toutes ces propositions n'allaient pas automatiquement emporter l'adhésion des uns et des autres, en revanche tous reconnaissaient l'honnêteté et l'abnégation du père Foucault dans cette démarche qu'il lui pesait de mener à bien.

Après le constat du père Foucault, ainsi que celui des deux parties de l'Institut, de devoir se séparer, « la grande majorité des deux branches tenait pour la séparation et l'autonomie réciproque ». En avril 1878, Mgr Rousselet se prononce pour la séparation.

Les modalités de la séparation

Reste le point le plus délicat, celui des biens. Le 28 mai 1878, le père Foucault soumet à l'évêque une proposition d'arrangement « pour la cessation de communauté de vie et d'intérêt existant actuellement entre les Pères et les Frères ». Le troisième point et le sixième point précisent que « les droits aux biens meubles et immeubles sont établis égaux de part et d'autre et le partage sera par moitié ». Concrètement, aux Prêtres la maison de Tinchebray et celle de Fresnes, aux Frères la propriété de Flers. L'évêque donne son accord pour cet arrangement tel que proposé par le père Foucault. Reste à régler le détail – très délicat – du partage des biens.

Le 8 août 1878, le père Rault, vicaire général, mandaté pour résoudre ces questions, en accord avec le père Foucault, promulgue l'arrangement définitif. Des arrangements partiels sont proposés par les Pères, sous forme d'échanges de biens à valeur égale. Les Frères refusent ces arrangements à deux reprises.

En effet, les objections ne manquent pas à ce partage tel qu'il est exposé. Tout d'abord, « il ne respecte pas le fait que la part des Frères relève des donateurs qui ont souscrit à l'origine de la fondation ».

Ensuite, on met en lumière que « les Pères se sont introduits subrepticement dans l'œuvre des Frères au détriment de l'œuvre première, et que l'administration du Fondateur a été toute personnelle, en dehors des Frères, et toute à leur désavantage. »

En résumé, les Frères se voient purement et simplement menacés d'être chassés d'une maison construite pour eux à l'aide des souscriptions des années 1850-1855, avant même que soit constituée la branche des Prêtres !

De son côté, le père Legemble estimera plus tard que « les lois de la justice ont été intégralement sauvegardées... Ainsi les lots, inégaux en apparence, se compensaient en réalité ». Il défend l'honnêteté de l'évêque et du père Supérieur, contre des 'calomnies' et des 'soupçons injurieux'. C'est dire la difficulté et la complexité de l'affaire !

Finalement, les Frères penchent pour la solution de s'établir ailleurs qu'à Tinchebray. Ce sera la formule de la séparation physique.

Le 23 août 1878, la séparation devient effective. Les Frères élisent quatre d'entre eux pour former leur Conseil. Le frère Stanislas en fait partie, ainsi que le frère Auguste, suivent les frères Emmanuel et Émile. Le premier reste farouchement opposé à l'annexion par les Frères de Ploërmel, le second y est favorable. Le père Foucault restant le Supérieur général, désigne le frère Auguste comme Premier Assistant et fait part au frère Cyprien, Supérieur de Ploërmel, de la conclusion des démarches internes des Frères.

Négociations avec l'évêque, vers l'annexion

Le 6 octobre 1878, le frère Auguste, premier Assistant, s'adresse à l'évêque pour lui demander conseil sur la situation qu'il résume ainsi : « *L'étude de notre budget nous démontre qu'il nous est impossible de couvrir les charges qui nous incombent.* »

Le 15 novembre 1878, le frère Auguste se tourne à nouveau vers l'évêque de Sées et lui dit qu'il « *ne voit qu'une solution, l'annexion à Ploërmel* » et prie l'évêque de se prononcer une fois de plus sur cette solution. Mgr Rousselet la refuse à nouveau. Mais la situation

financière est grave. Le frère Auguste la résume ainsi : Si l'annexion n'est pas décidée rapidement, il y a risque d'hémorragie dans les effectifs, soit pour sortir de l'Institut, soit pour demander le statut ecclésiastique.

Pendant ce temps, l'évêque continue de persister dans son refus de l'annexion et maintient vouloir faire des Frères une Congrégation diocésaine. C'est donc « non » à une négociation avec Ploërmel !

Deux courriers des Frères adressés à l'évêque en forme de S.O.S. se suivent le 30 janvier et le 2 février 1879. Cri l'alarme ! Lassitude du provisoire qui engendre le découragement et risque de provoquer des hémorragies dans les rangs des Frères. En attendant, une solution provisoire est envisagée : imposer un tarif de location aux membres Frères à Tinchebray ! L'estimation de cette location fait apparaître que, faute de recettes suffisantes, les dépenses ainsi causées « apportent un déficit effrayant » qu'indique un document comptable fourni à l'évêque. Et ce déficit empêchera toute installation ailleurs qu'à Tinchebray.

Le principal revenu des Frères vient de « *l'externat de Tinchebray que l'arrangement nous impose à nos risques et périls* » alors que l'établissement reçoit gratuitement de nombreux élèves.

D'autres démarches aboutissent à la même conclusion malgré le S.O.S. du 2 février 1879. La situation des Frères empire au fur et à mesure que le temps passe. Le transfert à Flers n'apportera rien de plus sur le plan financier que de rester à Tinchebray comme locataire à prix onéreux.

Le frère Auguste fait savoir à l'évêque la dégradation de l'ambiance chez les Frères, surtout chez les plus capables qui se découragent, pendant que six ou sept frères ont obtenu de l'évêque la permission d'étudier le latin. Ils seront finalement intégrés à l'Institut des Pères, ce qui provoquera l'emportement du frère Cyprien à l'encontre de l'Évêque.¹⁵ Quant au devenir des frères de travail, ils

¹⁵ PrévotEAU, p.47

devront rester à Tinchebray faute d'emplois disponibles pour eux ailleurs.

Mgr Rousselet persiste donc dans son refus et les Frères de leur côté refusent d'obéir à l'évêque...

Un courrier du frère Auguste, daté du 4 mars 1879, adressé au frère Cyprien, Supérieur de Ploërmel, pour le mettre au courant de la situation, annonce le refus des Frères. Le détail de leur situation présenté par l'économe de l'institut des Frères, crie au scandale : « *Si aujourd'hui nous inclinons vers notre ruine, c'est à la présence de nos Pères que nous en sommes redevables. Celle-ci nous a causé les plus graves préjudices au double point de vue du temporel et du spirituel* ». ¹⁶ L'accusation est aussi grave que les préjudices évoqués. De ce courrier, le père Foucault n'aura pas connaissance...

Le 13 mars 1879, les membres du Conseil présentent leur démission à l'évêque qui répond, trois jours plus tard, en demandant au Conseil de la retirer ! Cependant, la réalité décrite par le frère Auguste va finir par s'imposer. Mgr Rousselet va devoir accepter la seule issue possible : l'annexion à Ploërmel. L'évêque demande alors au père Foucault de se rendre à Ploërmel pour finaliser le traité d'annexion.

La balle, dans le camp du frère Cyprien

Depuis plusieurs années, le frère Cyprien suit l'évolution de la situation de Tinchebray, il en prend alors la mesure avec les contraintes financières auxquelles il risque de devoir se soumettre.

Dans un courrier du 11 juin 1879, et adressé au père Foucault, le frère Cyprien constate « *le sentiment pénible qu'éprouvaient les Frères en se voyant évincés, ou simplement admis comme locataires dans une maison dont ils devraient se croire les véritables propriétaires.* » Puis, il s'insurge de manière virulente contre les Prêtres. Et sans mâcher ses mots à leur égard, il étale ses réticences à toute solution dont son

¹⁶ PrévotEAU, p.46

institut aurait à faire les frais, et pour être clair vis-à-vis d'eux, il accuse : « *Je me demande si l'évêché de Séez a bien le droit de substituer une congrégation de prêtres à cette congrégation de frères que tout le monde a prétendu fonder.* » et d'ajouter encore : « *On s'empare des sujets les plus capables, en autorisant la violation des Règles pour cette étude du latin qui est un vrai désastre !* »¹⁷

Pour autant, si le frère Cyprien prend le parti des Frères, il laisse planer le refus de l'annexion, alors que du côté des Frères, au vu de l'impossibilité de s'établir ailleurs, il devient urgent de la négocier.

Dans ce cas de figure, la logique va-t-elle imposer à l'Institut de Ploërmel de faire les frais de l'opération ? Sur ce point le frère Cyprien va maintenir jusqu'au bout ses exigences quant aux conditions de l'annexion.

En juin 1879, le frère Cyprien fait une visite d'amitié aux communautés de Normandie. Cette rencontre fraternelle relève le courage des Frères. Un mois plus tard, le 12 juillet 1879, le frère Auguste rend compte au frère Cyprien de la situation telle qu'elle a évolué après sa visite aux communautés : « *On a hâte d'en finir... La grande majorité des Frères se prononce pour l'annexion, malgré quelques réticents... La confiance est revenue chez les Frères et, à part le départ des six ou sept latinistes, il ne devrait pas y avoir d'hémorragie...* »¹⁸

Les négociations entre Tinchebray et Ploërmel reprennent, toujours aussi serrées. Elles se poursuivent jusqu'au mois de décembre 1879. D'un côté, le frère Cyprien fait tout pour que l'annexion ne grève pas le budget de son Institut, chacun devant apporter sa dot. De son côté, le père Foucault, par la voix de son premier Assistant, le frère Auguste, fait part de son désarroi provoqué par les exigences des Prêtres de Tinchebray – dont il est en même temps le Supérieur général ! – et de l'urgence de conclure cette annexion au vu de la

¹⁷ PrévotEAU, p.49

¹⁸ PrévotEAU, p.57

lassitude qui risque de décourager les Frères et de compromettre leur avenir.

Le 11 août 1879, le Chapitre des Frères de Tinchebray se prononce pour l'annexion. Cinq conditions sont exprimées par les Frères, en particulier de former une province de Normandie avec son propre noviciat et le père Foucault comme Supérieur.

Le 13 août 1879, le Chapitre de Ploërmel se prononce favorablement pour l'annexion à deux conditions : qu'elle soit complète, ce qui veut dire que les Frères de Normandie formeront une province sous l'autorité du Supérieur de Ploërmel, et qu'elle ne sera pas onéreuse pour Ploërmel. Les négociations vont donc se poursuivre encore...

Les objections du frère Cyprien

Le père Foucault, devant les dernières difficultés opposées par le frère Cyprien, dans un courrier du 1^{er} octobre 1879, adressé au Supérieur de Ploërmel qui s'apprête à partir pour Rome, exprime son découragement, affirme même qu'il se sent « brisé » de voir la décision encore différée.

Entre temps, une question s'est invitée dans les négociations, celle des vœux de religion qui sont pratiqués de manière différente dans les deux instituts. Les frères de Tinchebray prononcent les trois vœux de chasteté, pauvreté et obéissance, contrairement à Ploërmel où les frères ne prononcent que le vœu d'obéissance censé englober les deux autres. Difficile de concevoir une vie communautaire avec des statuts différents sur des points aussi importants.

Cette difficulté sera résolue grâce à la démarche du frère Cyprien à Rome, où il se rend accompagné du frère Auguste, en octobre 1879. La solution suivante sera acceptée : les frères déjà engagés resteront, à titre individuel, sous le régime des trois vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, et les nouveaux membres professeront le seul vœu d'obéissance. Du reste, à Ploërmel, la profession des trois vœux finira par s'imposer quelques années plus tard, en 1890.

D'autres questions restent en suspens qui seront refusées par Ploërmel, séparément les unes après les autres : les Frères annexés ne pourront plus s'appeler 'Frères de Tinchebray' ; ils feront partie d'une province dirigée par un Frère, en l'occurrence le Frère Léontin Le Sourd, et non pas par le père Foucault comme celui-ci le demandait ; pas question donc de faire un Institut à l'intérieur de l'autre ; pas question non plus de maintenir un noviciat normand à Tinchebray ; pas question enfin que Tinchebray, ni le diocèse de Séez, puisse avoir quelque droit sur la propriété de Flers.

D'autre part, à la même époque, fin 1879, les questions financières ressurgissent : « les dépenses d'installation d'un noviciat à Flers seraient à la charge de l'élément qui s'annexe, ou à défaut du diocèse de Séez... » Le Supérieur de Ploërmel dit non au motif qu'il n'en a pas les moyens.

Au vu des demandes de Tinchebray, le frère Cyprien conclut son courrier adressé au père Foucault : « *En conséquence, mon Conseil me charge de vous transmettre son très vif regret de ne pouvoir souscrire (à toutes vos requêtes).* »

La situation en est là en début d'année 1880, et reste donc bloquée, sans solution acceptable des deux côtés, de même que les questions de reconnaissance tant par le Droit Canon que par le Gouvernement.

Finalement les Frères choisissent de quitter Tinchebray, en échange de la propriété de Sainte-Marie de Flers, « *une maison inachevée et d'assez triste état qui leur est échue avec un retour compensatoire insuffisant. Flers vaut à peine le quinzième ou le vingtième de Tinchebray.* »

Une question jamais résolue

Pendant ce temps la situation politique en France laisse entrevoir une situation encore plus critique pour la Congrégation normande qui n'a jamais été autorisée officiellement.

Le frère Philippe explique clairement le statut de l'institut des Frères de Tinchebray par rapport aux lois françaises qui n'assimilaient aux instituteurs publics que les membres des congrégations reconnues – ou plus précisément – autorisées par l'État : le droit d'enseigner était conféré par une décision du Conseil académique, basée sur le brevet de capacité et une enquête locale, ceci quand il s'agissait d'un instituteur laïque. Il était délivré par le brevet de capacité et, le cas échéant, par une lettre d'obédience, quand il s'agissait d'un instituteur congréganiste appelé par le Conseil municipal, dans les écoles communales.

Mais, le supérieur d'une congrégation, non reconnue, ne pouvait signer une lettre d'obédience donnant droit d'enseigner ; et moins encore signer un certificat paraissant au dossier de celui qui désirait contracter un engagement décennal, lequel dispensait alors tous les instituteurs du service militaire.

Jean-Marie de la Mennais, et par la suite son successeur, le frère Cyprien, avait donc consenti à inscrire les noms des Frères de Sainte-Marie, « sur ses listes officielles afin de leur faciliter, par l'engagement décennal pris dans des conditions régulières, l'exemption du service militaire... moyennant que les Frères vinsent, à leur vingtième année, s'inscrire personnellement à Ploërmel ».

Voilà donc quelle est la situation des Frères de Tinchebray à l'époque où le contexte politique, de plus en plus marqué par l'anticléricalisme, fait peser des menaces sur le statut des personnels enseignants et donc des écoles elles-mêmes.

La négociation en cours aurait pu rester bloquée s'il n'y avait pas eu la menace – providentielle ? – des futures lois de Jules Ferry qui, en l'absence de reconnaissance légale de l'Institut, risquait d'acculer purement et simplement l'institut des Frères de Tinchebray à la liquidation et la dispersion de ses membres.

L'épée de Damoclès

En effet, le 15 mars 1879, le ministre Jules Ferry dépose un projet de loi, stipulant : « *Nul n'est admis à diriger un établissement*

d'enseignement public, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation non autorisée ».

Or à cette date, et malgré deux demandes de reconnaissance déposées auprès du ministre de l'Instruction publique, l'une en 1852 et l'autre en 1875, l'institut des Frères n'est toujours pas reconnu comme congrégation autorisée. Ce projet – rejeté dans un premier temps, mais susceptible de revenir par la suite – provoque la panique chez les Frères normands, avec comme effet de revenir à nouveau à la solution de l'annexion comme seule issue possible.

À cette menace va s'ajouter un moratoire très court de trois mois – avec échéance au 29 juin 1880 – pour déposer la demande de reconnaissance par le gouvernement, que le décret gouvernemental, promulgué le 29 mai 1880, imposait pour régler à temps l'Annexion.

Toutes les parties concernées s'inquiètent : le père Foucault, le frère Auguste et les Frères d'un côté, et les deux évêques de Séez et de Bayeux de l'autre, mais aussi les populations comme à Livarot où certains élus poussent à régler la question de l'annexion dans les plus brefs délais. En effet, le maire de Livarot et le frère Directeur font savoir à qui de droit que les remplaçants des Frères sont déjà nommés. Le frère Cyprien en est tenu au courant.

Le traité d'annexion

À la fin du mois de mai 1880, les deux supérieurs de Tinchebray et Ploërmel finissent par se mettre d'accord sur les termes du traité. C'est donc le 28 mai 1880 que le traité d'annexion est signé entre le frère Cyprien et le père Foucault, sur la base des dernières exigences de Ploërmel.

Ce traité stipule que : *« Dans les six mois, les Frères cesseront d'avoir leur siège à Tinchebray et que le père Foucault s'engage à remettre au frère Cyprien la direction pleine et entière de son personnel, les Frères. »*

L'évêque exige encore un délai pour que les Frères soient consultés sur la question. Ce que fait avec peine le père Foucault, fatigué de ces exigences incessantes.

Le 7 juin 1880, le père Foucault transmet au frère Cyprien les résultats de la consultation : sur 81 profès, 65 disent oui, 6 non, et 10 s'abstiennent. Le 10 juin, les deux évêques ratifient le traité. Le 11 juin le frère Cyprien informe le ministre de l'Instruction Publique de la fusion réalisée, soit quinze jours avant l'échéance. Finalement ce sont 81 Frères de Tinchebray qui rejoignent ceux de Ploërmel.

Dès lors, les frères de Tinchebray deviennent Frères de Ploërmel, et entrent comme tels dans une congrégation autorisée.

Le 30 juin, le frère Cyprien informe les Frères de Bretagne de cette fusion et fait l'éloge des Frères de Normandie.

Le départ effectif des Frères

Les vacances d'été de cette année 1880 furent particulièrement agitées à l'Institution. Le départ des Frères, quittant définitivement Tinchebray pour Ploërmel, se fit le 1er août 1880 ».

Si le père Legemble fait état de l'émotion réciproque exprimée dans des embrassades entre Frères et Prêtres, de son côté le frère Philippe souligne que ce départ se fit avec beaucoup de calme. « *Avec un calme qui m'effraie* » ajoute le père Foucault, et plus loin encore « *avec des larmes refoulées, car les Frères voulaient partir avec une certaine fierté de cette maison qu'ils avaient bâtie, en grande partie, du fruit de leurs économies, de leurs privations et des quêtes faites dans leurs paroisses* ». Suit la description du déménagement, « charretée par charretée », avec l'aide des frères.

Des quelques postulants qui vivaient encore à Tinchebray cinq ou six furent dirigés sur Ploërmel. Les Frères de travail qui préféraient rester unis aux Pères demeurèrent, après entente commune, à Tinchebray alors que les autres trouvèrent un refuge provisoire à Flers ou en Bretagne.

L'annexion à l'Institut breton devenait ainsi un fait accompli.

Le 11 août 1880, le frère Léontin le Sourd, secrétaire du Supérieur de Ploërmel, est nommé provincial de Normandie. Malheureusement, sa santé ne résistera pas à la difficulté de la tâche. Il décèdera le 14 décembre 1881. Pour autant, les Frères vont continuer, jusqu'en 1904, à tenir l'école primaire de Tinchebray sous la direction du frère Emmanuel, désormais Frère de Ploërmel.

Décès du Père Foucault

De cette partie de bras de fer avec le frère Cyprien, le père Foucault sort épuisé. On l'a entendu dire : « *je suis brisé* », « *fatigué de ces exigences incessantes* ». Il faut mesurer combien ces événements, négociations entre Pères et Frères, avec Ploërmel, avec l'évêque, ont pu peser sur un homme qui a tant investi pour sauver ses Frères dont il se voit dépossédé aux termes du contrat d'annexion.

Déjà, vers la fin de 1879, le médecin constate chez lui « *une très grande fatigue et une altération profonde de tout l'organisme* », et lui prescrit même un temps de repos que l'intéressé juge impossible à honorer au vu de la conjoncture interne à l'Institut. Fin mai 1880, à l'occasion de sa fête, il répond aux compliments qui lui sont adressés « avec une force de langage qui contraste avec l'affaiblissement visible de sa santé. »

« *Le père Foucault, par la logique des faits, par des inimitiés grossières et inexplicables, se vit entraîné vers un accord qui blessait son cœur de père et l'éloignait de ses fils aînés.* » La blessure fut cruelle pour lui et hâta le jour de sa mort.¹⁹

Le 10 février 1881, il s'alite définitivement. Lors de la cérémonie de l'extrême onction il demande que les Pères, les Frères de la maison et une délégation d'élèves soient présents à la cérémonie « *afin que je demande pardon à tous ceux que j'aurais pu mal édifier pendant ma vie, et que je leur apprenne à mourir en chrétien* ». Malgré un court

¹⁹ Philippe, p.160

répét, le 20 février, une crise se déclara et le soir, « il rendait sa belle âme à Dieu. »

Le frère Léontin, provincial, écrit aux frères normands de Ploërmel : « *Il décède à l'âge de 57 ans, épuisé par les travaux, les fatigues et les sollicitudes de sa charge... Il ne chercha que Dieu dans tout ce qu'il entreprit... Ce fut un grand cœur et un Saint Prêtre.* »

« *Vraiment une vie à jet continu de sacrifice et d'héroïsme ne pouvait avoir une fin plus digne d'envie : telle vie, telle mort. C'était tout à la fois son mérite et sa récompense.* »

Ce fut, au témoignage des Frères, un coup terrible pour son cœur blessé à mort, que cet anéantissement de l'œuvre qu'il avait tant aimée et qui se dressait bonne devant le Seigneur parce qu'il l'avait pétrie de ses larmes et de ses prières.

Les Frères de Ploërmel se souviennent.

Leur calendrier religieux évoque chaque année, à la date du 28 mai, la mention suivante : « *1880 – Le frère Cyprien signe, avec le père Auguste Foucault, le traité d'annexion des Frères de Normandie à l'institut de Ploërmel.* »

Le même calendrier mentionne tous les ans les décès du père Duguey et du père Foucault, respectivement le 12 février (1877) et le 20 février (1881). C'est l'occasion de faire le rapprochement avec l'annexion des Frères de l'œuvre de Gascogne, en 1876, mentionnée au 4 mai.

Une ère nouvelle pour les Frères ?

En 1882, le noviciat des Frères s'ouvre à Saint-Paul, près de Flers, avec l'accord du frère Cyprien. Par la suite, le recrutement du noviciat reprend, quoique modeste au vu des besoins, jusqu'à son transfert à Ploërmel en 1891.

À la séparation, le 1er août 1880, la congrégation des Frères de Sainte-Marie ne comptait que 75 membres en exercice dans les écoles, répartis dans 15 maisons, dont 8 dans l'Orne et 6 dans le Calvados. À la

fin du siècle, la province normande comptera jusqu'à 155 Frères, et 35 établissements.

Nous laissons ici en bonnes mains l'avenir de la province normande des Frères de Ploërmel. On relira avec intérêt la suite de l'histoire de cette province²⁰, qu'illustre à sa façon la carte des implantations des écoles des Frères de Normandie. Pour sa part, le frère Philippe poursuivra l'éloge des Frères au-delà de ces derniers événements.



²⁰ Prévotau, p.77 et sv

Les Frères de travail de Tinchebray

Que sont devenus les frères de travail lors de la séparation ?

Dans le courrier du 4 mars 1879, le frère Auguste alertait également le frère Cyprien sur la situation des 15 ou 20 frères de travail : *« Nous sommes à la merci des Pères pour les occupations à donner à nos 15 ou 20 frères de travail. Nous n'avons pas d'emplois manuels à leur donner. Si les Pères refusent de les garder, que ferons-nous ? Déjà, ils ne veulent en recevoir deux que pour leur nourriture, sans pourvoir à leur entretien ».*

En d'autres termes, tous ces frères avaient leurs activités, leur raison d'être sociale sur place à Tinchebray. Leur départ éventuel, de leur plein gré ou sous la pression, allait les envoyer ailleurs, désœuvrés, au chômage, faute de travail à leur donner dans un contexte différent, auquel les plus anciens auraient du mal à se faire !

Concrètement, les Frères de travail qui préféraient rester unis aux Pères demeurèrent, après entente commune, à Tinchebray alors que les autres trouvèrent un refuge provisoire à Flers ou en Bretagne.

Plusieurs sources font mention du frère Alphonse qui « lors de la fusion avec Ploërmel, a été le seul à rester à Tinchebray avec les Pères. Comme frère convers il y accomplit son humble tâche de serviteur jusqu'au jour de sa mort, le 23 janvier 1900. »

Les frères convers

Quoi qu'il en soit du nombre des frères de travail, l'institut allait donc avoir deux classes de religieux, celle des prêtres et celle des frères convers, situation commune à beaucoup de congrégations avec des conséquences parfois déplaisantes pour les frères auxquels on réservait les tâches subalternes. Il n'empêche que le plus souvent les frères furent des modèles dans l'observance religieuse.

Pour résumer, là où le fondateur avait conçu un institut de Frères et un institut de Prêtres, tous deux distincts, avec deux Règles

différentes, on allait désormais avoir un institut de Prêtres et de Frères convers, avec un statut différent pour ces derniers. Le frère Cyprien avait vu juste quand il dénonçait déjà ce qui allait se concrétiser par la suite.

À partir des années 1880, d'autres frères continueront de rejoindre l'institut des Prêtres. Ils seront destinés à être leurs auxiliaires selon leurs aptitudes, ils s'occuperont des intérêts matériels de la Communauté et de la propriété : entretien et propriété, soin du linge, service de la sacristie, cuisine, basse-cour, jardin, aide à l'enseignement du catéchisme. Ils resteront comme des modèles dans l'observance religieuse.

Une ère nouvelle pour les prêtres aussi

Les lois de Jules Ferry

La fin du XIXe siècle voit s'accumuler des nuages de mauvais augure pour l'Institut, comme pour tous les autres instituts engagés dans le domaine de l'éducation. Les lois dites de Jules Ferry en sont la première étape.

Dès le mois de mars 1879, on s'inquiète de savoir si l'Institut pourra continuer d'exister. En effet, le 29 de ce même mois, le gouvernement décrète la dissolution de la Compagnie de Jésus, les jésuites, et donne trois mois, jusqu'au 29 juin 1880, aux autres congrégations pour présenter une demande d'autorisation.

Plusieurs lois vont ainsi se succéder, portant sur la gratuité scolaire, la laïcisation des locaux impliquant la « suppression des emblèmes religieux », le remplacement de « l'instruction morale et religieuse » par « l'instruction morale et civique », la laïcisation des programmes.

Et pour finir, la loi de 1886 sur la laïcisation des personnels aura comme effet de remplacement progressif mais irréversible des enseignants religieux par un personnel laïque. Un moratoire de cinq ans sera consenti pour son application. Étaient concernés pour la France : 5.500 frères et 18.500 religieuses. S'ensuivra la création de nombreuses écoles libres ou privées, à la charge des paroisses et des familles.

Le frère Nourrisson note : « Les petites congrégations masculines de l'enseignement primaire ne furent guère inquiétées ». Témoin, l'école primaire de Tinchebray tenue par le frère Emmanuel et qui échappera à ces nouvelles lois, au moins jusqu'en 1904. Et pourtant, la menace allait perdurer comme une nouvelle épée de Damoclès.

Le point sur les implantations des Prêtres de Tinchebray au XIXe siècle

Qu'en est-il des établissements scolaires tenus par les Prêtres de Sainte-Marie à la fin des années 1890 ?

La première implantation est naturellement celle du Collège Sainte-Marie de Tinchebray, à laquelle il faut bien entendu associer l'école tenue par le frère Emmanuel.

Le Collège Sainte-Marie de Flers

On a déjà signalé la présence des Prêtres de Sainte-Marie dans des collèges ecclésiastiques. En 1868, le pensionnat jésuite de Flers se trouve en difficulté financière. Le curé doyen et le maire s'adressent à Tinchebray dans l'espoir de trouver un prêtre pour en prendre la direction. Tous risques calculés, la proposition reçoit un bon accueil. Les négociations aboutissent assez rapidement à l'achat des bâtiments et des dépendances. L'entrée en jouissance est fixée au 1^{er} septembre 1868.²¹ C'est à cette occasion que le collège est rebaptisé collège Sainte-Marie...

Le Collège de Mortagne

En 1883, Mgr Rousselet demande au Supérieur de prendre en charge la direction du Collège de Mortagne. Les pères Coulombe et Magné arrivent pour remplacer les prêtres en poste. Mais, loi de Jules Ferry oblige, l'ouverture ne peut pas se faire avec un nouveau directeur, au motif que l'établissement ne peut pas fonctionner dans des locaux communaux. L'ouverture se fera l'année suivante dans d'autres locaux.

Ces deux établissements faisaient partie du diocèse de Sées et dépendaient de l'évêque, Mgr Rousselet. Les suivants se trouvent dans des diocèses différents.

²¹ Autrefois, p.30 et Philippe, p. 72-73

Le collège de Pontlevoy, diocèse de Blois.

C'est un arrangement entre l'évêque de Séez, Mgr Trégaro, et celui de Blois sur la demande insistante de ce dernier, qui amène les Prêtres de Sainte-Marie à prendre en charge cet établissement le 17 septembre 1891. Cette école répondait depuis longtemps aux attentes de la noblesse et de la riche bourgeoisie locales. Les prêtres de Sainte-Marie vont s'y dévouer comme ils l'ont fait ailleurs avec le plus pur désintéressement. Ils vont continuer à développer « la même formation convenant à de futurs hommes du monde, avec, toutefois, la note religieuse de plus en plus accentuée ». ²² Les Prêtres de Sainte-Marie y resteront douze ans, jusqu'à ce que la persécution de 1904 les en chasse.

Le collège Saint-Aspais à Melun, diocèse de Meaux.

Appelés également par l'évêque de Meaux, les Prêtres de Sainte-Marie arrivent en juillet 1896 au collège Saint-Aspais de Melun. Ils trouvent l'établissement dans une situation pénible, aux plans économique, immobilier et des personnels. Le père Bernier, le « doux entêté », remet sur pied les finances, « épure son personnel auxiliaire, l'encadre avec des confrères venus de Tinchebray ». Le collège était en pleine prospérité et commençait à donner quelques vocations ecclésiastiques quand il fut victime de l'arbitraire du Gouvernement, en octobre 1904. ²³

Ces deux derniers établissements, auxquels il faut ajouter une implantation plus tardive et éphémère à Montargis, ont permis à l'institut des Prêtres de Sainte-Marie de faire avancer le dossier de leur reconnaissance canonique par le Saint-Siège, ceci du fait qu'ils n'étaient pas rattachés à la seule juridiction diocésaine de Séez.

²² Histoire, p. 34

²³ Histoire, p. 36 et 50

Le rayonnement de Sainte-Marie de Tinchebray

On a mentionné ci-dessus les seuls établissements dont les Prêtres de Sainte-Marie avaient l'entière responsabilité, mais certains des Pères pouvaient se trouver aussi engagés dans les collèges ecclésiastiques ou des petits séminaires comme à Sées, la Ferté-Macé, Vire, Écrouis.

Durant les années 1880-1900, les Prêtres de Sainte-Marie ont vécu une période de prospérité. En témoigne leur solide réputation en Normandie et le nombre d'élèves scolarisés. Le collège Sainte-Marie pouvait s'enorgueillir du dévouement total de ses maîtres, leur souci d'aider tous les élèves y compris ceux en difficulté.²⁴ À tout cela s'ajoutait le souci de forger les caractères...

Comme on l'a déjà dit plus haut, une des grandes gloires de Sainte-Marie – qui n'était pas un séminaire à proprement parler – restera d'avoir suscité un très grand nombre de vocations sacerdotales et religieuses, pour le diocèse de Sées, plus particulièrement, et d'autres diocèses et instituts religieux, comme les Pères du Saint-Esprit qui les accueilleront à Rome plus tard. Mais toutes ces implantations vont peser lourd au niveau du personnel disponible pour s'en occuper, même si « l'Institut des Prêtres de Sainte-Marie se porte bien et si tous les évêques dont ils dépendent sont satisfaits des Pères ».

Un réconfort bien venu : la reconnaissance officielle par Rome

Sur un fond d'incertitude sur le plan politique, une bonne nouvelle arrive à Tinchebray : l'Institut des Pères vient d'être reconnu canoniquement par le Saint-Siège. Le *Decretum Laudis* (Décret Laudatif), approuvé par le pape Léon XIII le 6 juin 1898, est promulgué le 10 juin suivant. L'Institut, jusque-là de droit diocésain, passe désormais sous la juridiction du Saint-Siège, ce qui lui donne par le fait même, le statut d'institut religieux.

²⁴ Autrefois, p.44

C'est dans les termes suivants que le décret confirme le but de l'Institut : « *Les Membres de cet Institut ont pour fin, pour but spécial, d'abord de s'appliquer comme il est juste, à leur propre sanctification, puis de se dévouer avec zèle à l'éducation de la jeunesse et au ministère de la parole, tant en France que dans les pays étrangers, même lointains. Tous vivent de la vie commune, sous la conduite d'un Supérieur général, qui doit être élu pour un temps, d'après certaines règles déterminées, et, leur noviciat achevé, émettent pour trois ans d'abord, ensuite pour toujours, les trois vœux simples de pauvreté, d'obéissance et de chasteté...* »²⁵

Le Chapitre de 1899

Cette reconnaissance officielle ouvre la porte à la constitution du premier Chapitre général. Il est composé de dix membres de droit et de trois délégués élus. Le père Legemble, Supérieur général depuis 1886, après avoir remis sa démission, est finalement réélu. Il assumera cette responsabilité jusqu'en 1907. C'est alors, qu'il rédigera ses *Notes historiques*, mine d'informations auxquelles se réfère le présent ouvrage.

Le Chapitre se tient à Tinchebray du 4 au 8 avril 1899, avec une deuxième session spéciale pour achever le Coutumier, du 31 août au 6 septembre 1899.

Le Supérieur général présente son rapport sur l'état du personnel, la situation des quatre Maisons (l'école Sainte-Marie de Tinchebray, l'école de Pontlevoy, l'école Saint-Aspais de Melun et celle de Montargis), ainsi que les finances de l'Institut. Le Chapitre fait état d'un petit nombre de membres et d'une situation financière serrée. La question est donc abordée d'abandonner une ou deux œuvres, il sera décidé que ce seront Pontlevoy et Montargis.

En contrepartie, il est question d'ouvrir une œuvre à Madagascar en lien avec les Pères du Saint-Esprit. Mais ce projet n'aura pas de suite.

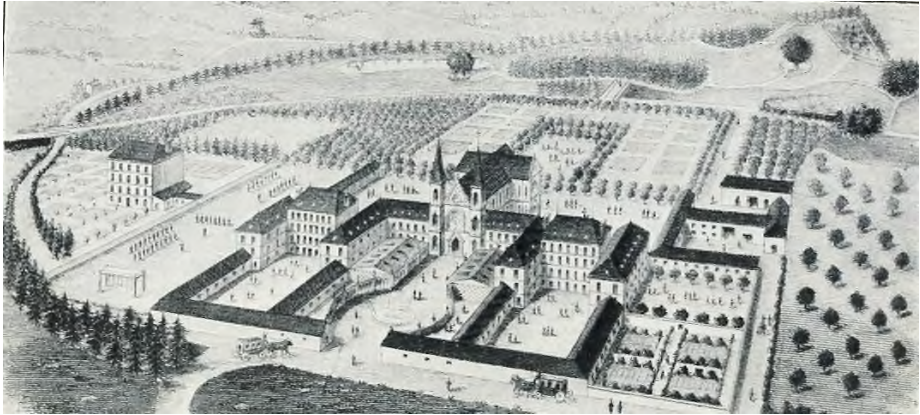
²⁵ Histoire, p.48

Dans sa note de 1925 ou 1926, le père A. Bazin évoque le nombre d'une quarantaine de membres dans l'Institut, à la veille des lois de sécularisation.

En guise de conclusion pour le XIXe siècle

Ébranlé par la scission d'avec les Frères, l'institut des Prêtres de Sainte-Marie ne semble pas affaibli par les difficultés de cette période. Il a des réserves pour « rebondir » et affronter de nouveaux défis. Pour autant, ses membres sont-ils préparés pour affronter les secousses que les premières années du XXe siècle vont leur réserver ?

L'institut des Prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray au XXe siècle



La propriété de Tinchebray

L'Institut dans la tourmente (1903-1907)

Le contexte politique

Le XXe siècle s'ouvre, pour toutes les congrégations vouées à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse, sur une menace très grave que fait peser sur elles l'arrivée au pouvoir d'une majorité gouvernementale très anticléricale.

La loi du 1er juillet 1901, qui fonde aujourd'hui encore le régime des associations, se présentait sous un jour très libéral et encourageant.

Si le premier volet de cette loi pouvait permettre aux congrégations religieuses de poursuivre leurs activités comme toute

association, le second volet se révélait être très restrictif en imposant aux associations existantes, dont les congrégations religieuses, de refaire une demande d'autorisation. Celles-ci furent acculées à se soumettre à cette obligation.

Entre temps, le 10 juin 1902, arrivait au pouvoir comme Président du Conseil et comme ministre de l'Intérieur et des Cultes, un certain Émile Combes, plus anticlérical encore que ses prédécesseurs. Fort d'une large majorité dans les deux Chambres, il profita de sa position pour durcir la politique vis-à-vis des congrégations religieuses.

À celles-ci était donc faite l'obligation de renouveler la demande d'autorisation qui les régissait jusqu'alors. Les demandes furent déposées en temps et en heure. Mais il en résulta ce que tous redoutaient : le 18 mars 1903, toutes les congrégations virent leurs demandes rejetées, en bloc, à une large majorité. De cette loi de liberté d'association, Émile Combes fit « une loi d'exclusion contre les religieux enseignants et un instrument de destruction de l'enseignement congréganiste »

Ainsi, du jour au lendemain, 20.000 religieux et religieuses se trouvèrent frappés d'incapacité d'enseigner, et les congrégations dissoutes aux yeux de la loi. Avec comme conséquence de voir mis à la rue les élèves et les enseignants de 2.674 établissements scolaires. Et pour compléter ce funeste projet, une nouvelle loi complémentaire en date du 7 juillet 1904, interdisait même « l'enseignement de tout ordre et de toute nature aux congréganistes ».

Autre conséquence de cette législation : les religieux non sécularisés ou se refusant à l'être tombaient sous le coup de la justice, sauf à entrer dans la clandestinité ou à imaginer des subterfuges pour y échapper, ou encore à s'exiler. De leur côté, les prêtres enseignants pouvaient échapper à ce dictat en demandant à entrer dans le clergé diocésain.

À ceci s'ajoutaient encore, la spoliation et la confiscation par l'État de tous les biens meubles et immeubles des congrégations.

Il faudra attendre la fin de l'année 1905 pour que les républicains ébauchent une solution d'apaisement avec loi du 9 décembre 1905, la loi de Séparation des Églises et de l'État. Mais le mal était fait.

L'application de ces lois pour les Prêtres de Sainte-Marie

Une notification datée d'avril 1903, envoyée par Émile Combes à tous les supérieurs généraux stipulait que tous leurs établissements étaient dissous de plein droit et tous leurs membres devaient les quitter sous peine d'être en contravention avec la loi. Chaque supérieur général devait notifier aux membres de sa congrégation de régulariser leur situation et, ce, dans les trois mois. Concrètement, chaque religieux devait recevoir une lettre qui le relevait de ses engagements religieux et qui lui permettait d'échapper à d'éventuelles poursuites.

Après le vote de la loi et le rejet des demandes d'autorisation, les recours n'avaient pas manqué, mais sans résultat.

Le Procureur de la République près du tribunal de Domfront, dont dépendait Tinchebray, s'oppose vainement à la décision du ministère de l'Intérieur, mais le Procureur Général de Caen interjette d'office le recours. À leur tour les évêques des diocèses concernés doivent prouver que les religieux de leurs diocèses ne sont plus congréganistes. À Domfront où la question est traitée, il apparaît que c'est bien le cas, ce que conteste le tribunal de Caen. Finalement les Prêtres de Sainte-Marie bénéficieront d'une ordonnance de non-lieu.

Récit de l'expulsion, de l'école primaire de Tinchebray

Les récits d'expulsions ne manquent donc pas, déjà dans le diocèse de Sées. Ainsi, à l'école paroissiale de Tinchebray, dirigée par le frère Emmanuel, un recours avait été fait par le recteur de la faculté de Caen, M. Jévor, de confession juive, au motif que « l'école était la meilleure maison du ressort académique de Caen », rien n'y fit non plus.

Son directeur, le frère Emmanuel allait devenir l'exemple de la résistance à l'État. Né en 1833, il entra au noviciat de Tinchebray le 15 octobre 1851, le jour même de l'inauguration. Il était donc de la

première génération des frères, celle des pionniers. À la fin de son noviciat il fut désigné comme enseignant à l'école paroissiale de Tinchebray. Lors de la séparation d'avec les pères, en 1880, il avait fini par accepter, après beaucoup d'hésitations, l'annexion à Ploërmel. C'est dans la même école qu'il poursuivit sa carrière d'enseignant, puis de directeur, jusqu'à son départ en retraite en 1903.

Cette carrière ne fut pas un long fleuve tranquille. « Certes, l'humble tâche d'enseignant et de directeur de cette école n'était pas de tout repos, mais il avait la confiance des familles et sa réputation était sans tâche. Mais surtout, il dût supporter pendant de longues années des souffrances physiques qui le laissèrent handicapé, et malgré cela il resta fidèle à son idéal religieux. » Ses cinquante ans de présence à l'école paroissiale lui valurent un hommage solennel de la paroisse de Tinchebray et de ses anciens élèves. Le nouveau Supérieur général de Ploërmel, le frère Abel Gaudichon, honora le jubilaire de sa présence, le 27 mai 1901.

Mais l'incroyable devait arriver deux ans plus tard, quand, le samedi saint 11 avril 1903, le garde-champêtre de Tinchebray, vint lui remettre, le décret de fermeture de l'Externat Sainte-Marie. « *Ce vieux serviteur du peuple, écrit le frère Philippe, cet homme désintéressé, à qui un Gouvernement vraiment libéral aurait dû décerner des récompenses civiques, on voulait le jeter brusquement sur le pavé, sans indemnité, sans retraite...* ».²⁶

Le frère Philippe poursuit : « Qu'allait-il devenir à 70 ans, infirme, privé de ses confrères sur lesquels il comptait, deux fois par jour, pour panser ses plaies, soutenir ses vieux jours ? » L'exemple du frère Emmanuel illustre très bien la situation dans laquelle beaucoup de victimes de la politique anticléricale du gouvernement de l'époque allaient se trouver dorénavant.

Mais pour le frère Emmanuel, les épreuves n'étaient pas finies. Les jours suivants, on lui infligea : enquêtes policières, citations en justice,

²⁶ Philippe, p. 198-200

interrogatoires, et ce pendant deux mois de procédures, et pour finir avec l'autorisation de « continuer d'habiter sa modeste chambre à Tinchebray, sans faire courir un grave danger à la République. » Sa santé s'en trouva ébranlée et malgré quelques brefs répit, le frère Emmanuel s'éteignit le 27 juin 1903.

... et celle de Melun

Un autre exemple mérite d'être cité, celui du collège Saint-Aspais de Melun, dans le diocèse de Meaux. Arrivé en 1896, le père Bernier commençait à relever l'établissement en assainissant les finances mal en point. En 1903, le collège avait retrouvé sa prospérité, quand la loi fut votée. Il fut tardivement l'objet d'une fâcheuse intervention de la gendarmerie conduite par le Commissaire chargé des expulsions. Les pères du collège Saint-Aspais avaient décidé de rester à leur poste, en attendant le résultat d'un recours légal, et d'assurer la rentrée scolaire.

Huit jours avant cette rentrée, le 26 septembre 1904, sans préavis et sans que la justice ait répondu à la demande de recours, « le Commissaire et les gendarmes se présentent au collège Saint-Aspais, et, à la faveur de la nuit, expulsent sans délai, manu militari, Supérieur, Professeurs, Religieuses et domestiques, et les jettent sur la rue, à six heures du soir, sans se demander où et comment ils passeront la nuit. L'exécution est si brusquée que le Supérieur, après avoir fait quelques pas sous l'escorte des gendarmes, se rappelle soudain que le Saint-Sacrement est resté à la chapelle. Il peut aller le prendre, mais seul, et bon gré mal gré, il doit le cacher sous son manteau et le porter ainsi, sans bruit, à la dérobée, à l'église paroissiale... ».

Ces faits ne sont pas isolés. Beaucoup de congrégations vécurent des scènes pitoyables à cette occasion. C'est ainsi qu'à Ploërmel, le 12 février 1904, on vit une troupe de 1.200 soldats et gendarmes monter à l'assaut de la Maison-Mère pour déloger, manu militari là aussi, les derniers résidents, dont des frères âgés. Les Ploërmelais eurent beau se mobiliser en masse, rien n'y fit.

La liquidation des biens de Tinchebray ...

Une fois les établissements mis sous séquestre et leurs résidents expulsés, arrivait le temps de la liquidation des biens meubles et immeubles. La propriété des Prêtres de Sainte-Marie comptait, à cette date, de 1904, un nombre important de pensionnaires, le siège de l'Association Notre-Dame de la Bonne-Mort et les logements des Pères, le tout occupant un site d'une surface d'environ cinq hectares. Aux immeubles abritant tous les services, il faut ajouter la chapelle, l'hospice et les autres dépendances.

À cet ensemble s'ajoutait la propriété de Fresnes, ou Sainte-Marie-des-Champs, au lieu-dit la Tupinière, acquise par le fondateur en 1866 pour en faire un lieu alternatif de repos et de détente. C'étaient là les deux seules et uniques propriétés appartenant à la congrégation.

Comme partout ailleurs, un liquidateur fut donc désigné pour chercher un ou des acquéreurs. Pour justifier sa politique le gouvernement cherchait à récupérer l'argent des congrégations, leurs richesses, soi-disant mal acquises et désignées dans la formule : « le milliard des congrégations » En fait de milliard, la récolte fut plutôt maigre.

Pour les Prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray, il faut mesurer ce que cela représentait en termes de valeur financière, mais surtout au plan psychologique et symbolique. L'État s'octroyait du jour au lendemain, des bâtiments dont certains avaient été construits grâce aux campagnes de souscription de la période de la fondation, puis grâce à l'apport des familles des élèves scolarisés, et surtout grâce à une gestion rigoureuse consentie par les Prêtres eux-mêmes qui vivaient sans salaire.

... et de Fresnes

En ce qui concernait la propriété de Fresnes, la Tupinière, des amis dévoués, dont M. de Banville, avaient « veillé au grain en notre absence

et sauvegardé nos intérêts.» Celui-ci avait consenti à en devenir propriétaire, sous le couvert d'une société dont il posséderait quatre parts, les deux autres parts étant prises par deux autres amis dévoués. Malgré des complications successives liées à la succession de M. de Banville, la propriété reviendra plus tard dans le giron de l'institut, vers 1925.

Dans l'attente du rachat des biens de Tinchebray, la maison de Fresnes sera la maison d'accueil pour les hommes et les œuvres au début du retour, maison d'accueil pour les novices, résidence des supérieurs, des pères âgés, sans oublier le secrétariat de l'Association Notre-Dame de la Bonne- Mort.

Dans le cas de Sainte-Marie, les meubles furent vendus les premiers, puis, en 1908, les propriétés immobilières furent à leur tour mises à l'encan, aucun acquéreur ne se présenta aux deux adjudications qui eurent lieu cette année-là. Une troisième adjudication fut alors annoncée pour 1909.

À la recherche d'une solution sécurisée.

Dans la crainte que cette fois-ci quelque 'société ennemie des religieux' n'achète la propriété, les Pères et quelques anciens élèves du Collège songent à la racheter. Préalablement, les précautions sont prises avant de demander l'autorisation officielle d'achat. Puis on étudie l'usage à faire de ces biens.

Finalement, en 1908, trois anciens élèves du Collège acceptèrent d'acquérir la propriété pour la conserver jusqu'au jour où une conjoncture favorable le permettrait, ils la remettraient aux Pères. Il s'agissait des messieurs Fortin, Couture et Heurtaumont.

À cela s'ajoutait la reprise d'un immeuble, dit Hospice, faisant partie de la propriété, dans lequel on pourrait accueillir plus tard les pères âgés.

Les conditions de rachat par l'Institut furent alors arrêtées. Le coût du rachat d'une partie du domaine, fut évalué à 100.000 f., plus les frais d'actes et de remise en état, tout cela à charge des Pères. Le projet fut

discuté entre les pères désormais propriétaires et les trois acquéreurs, désormais locataires, concernant l'usage à faire de ces biens. C'est ainsi que fut consentie, sur la partie Est du domaine, l'installation, au nom de M. Fortin, d'une chocolaterie dont les revenus permettraient d'apporter des fonds pour couvrir les frais d'entretien et les impôts.

Le 11 juin 1919, un incendie détruit une partie de la chocolaterie. Le père Legemble, alors en fin de mandat de Supérieur général, consent à installer la chocolaterie dans la partie Ouest du collège, se réservant de pouvoir disposer de la partie restante pour une éventuelle réouverture immédiate du collège.

Mais l'affaire va encore se compliquer. M. Fortin, l'un des locataires, se permet d'occuper la partie que les pères s'étaient réservée. Du coup, ses deux associés se retirent de l'association et, par honnêteté, reversent chacun 100.000 f. au Supérieur général. M. Fortin reste donc le seul interlocuteur des Pères et commence à se considérer, de fait, comme le seul propriétaire. Il va même jusqu'à s'approprier les indemnités versées par les assurances suite aux dommages causés par l'incendie de 1919, sans en informer le Supérieur général.

Par la suite, M. Fortin doit faire face à des difficultés financières qui l'amènent à créer une nouvelle société susceptible de lui apporter de l'argent frais. Il considère que son apport propre, ce sont ses machines et les immeubles dont il reste propriétaire légal ! Des démarches à l'amiable pour s'y opposer n'y font rien. Il faudra attendre la fin des années 1940 pour voir se dénouer l'affaire...

'La 'Dispersion' des Pères de Tinchebray

La dissolution de la congrégation entraînait comme conséquence pour les membres formant communauté, de renoncer à mener vie commune sous peine d'enfreindre la loi ainsi imposée. Ils étaient donc condamnés à se disperser, et à organiser individuellement leur exil ... en France, faute de disposer de points de chute à l'étranger. Concrètement

il revenait donc à chacun de chercher des solutions pour vivre et survivre, de chercher un hébergement, ainsi que du travail, le vivre et le couvert.

État des lieux

Lors du Chapitre de 1899, il est fait état d'un effectif relativement faible de membres de l'institut, soit une quarantaine. Un document manuscrit, daté de 1907, donne les noms de trente pères restés « fidèles ». Partant de cette liste, on peut établir ainsi leurs lieux de résidence :

- Une dizaine de Pères environ ont demandé leur sécularisation pour être incardinés dans un diocèse. D'ailleurs, Mgr Bardel, évêque de Sées, était venu à Tinchebray en faire la proposition.
- On en retrouve ensuite dix-huit dispersés dans les diocèses de Sées et de Bayeux, et même à Paris. On les retrouvera sous le nom de « *prêtres dispersés* » c'est-à-dire qui ne vivent pas en communauté.
- Un petit groupe de trois membres part pour Rome.
- Enfin, trois pères, avec à leur tête le père Voisin, partent en deux vagues en 1904 pour le Canada, où ils vont travailler en lien avec les Oblats de Marie, en Alberta.
- Concernant les prêtres restés en France, certains se firent précepteurs tout en assurant un ministère paroissial. D'autres furent accueillis dans les collèges environnants, à titre individuel, donc sans faire communauté. D'autres se regrouperont à partir de 1918 au collège de Sainte-Marie de Caen, sous la direction de l'abbé André Auger qui avait lui-même fait le choix d'être incardiné dans le diocèse de Bayeux. Là, ils vont former une communauté enseignante avec les prêtres diocésains et des laïcs.

Si, depuis les expulsions, les Pères n'ont pas eu en France de collège officiellement à eux, le père Bazin note « qu'un certain nombre de confrères ont pourtant continué, et continuent encore, en 1926, de se dévouer à l'éducation de la jeunesse. »

La Suisse (1908-1914)

Une conséquence importante pour les Prêtres de Sainte-Marie restait celle de la relève. Malgré les circonstances difficiles, les pères, refusant de baisser les bras, s'obstinent à relancer leur recrutement, dans l'attente de temps meilleurs qui leur permettront de reprendre leur apostolat d'enseignement et d'éducation, ainsi que de mission, ...

Lors du Chapitre de 1907, la proposition est faite de prendre la direction de « L'Institut Catholique de jeune gens », donc une œuvre d'enseignement et de formation, à Porrentruy, dans le canton du Jura Suisse, près de la frontière française. L'établissement végète depuis plusieurs années et a même 'usé' plusieurs supérieurs. Le Chapitre voit dans cette offre une opportunité pour permettre d'y greffer une œuvre en faveur de leur recrutement.

Le projet est confié au père Bernier que nous avons vu à Melun, lors de l'expulsion du collège Saint-Aspais. Avec deux autres pères il va donc s'établir, en 1908, à Porrentruy où il va relancer « L'Institut Catholique de jeune gens ». Les débuts sont plus que modestes avec seulement six élèves. Mais six ans plus tard, l'établissement comptera 60 internes et autant d'externes.

De plus, la même année 1908, toujours à Porrentruy, il va fonder l'École apostolique des Petits-Clercs de Notre-Dame des Sept-Douleurs, sorte de petit séminaire qui essaiera de répondre au souci de la relève pour l'institut.

La Belgique (1914-1921)

Malheureusement, alors que l'œuvre s'annonçait florissante la politique antireligieuse de Berne compromet l'avenir des deux œuvres. La décision est prise de se retirer pour implanter l'établissement des Petits-clercs en Belgique.

Cependant, le père Bernier, restera quelque temps encore sur place, pendant le début du conflit de 1914-1918, pour faire l'intermédiaire entre les Français prisonniers et leurs familles, en

assurant l'expédition vers l'Allemagne de plus de 5.000 colis, sans parler des correspondances.

À peine établie en Belgique l'œuvre se trouve piégée par la déclaration de guerre de 1914. Il faudra attendre la fin du conflit avant de revenir au pays, en 1921. C'est à cette époque que le 'juvénat' rentre en France. Il s'insère alors dans « un Établissement d'excellent renom et de fortes études ». Prudence oblige encore, mais on finit par savoir, en croisant les informations, qu'il s'agit de Fresnes.

Plus tard, en 1926, on y fait état de 25 élèves scolarisés et encadrés par trois pères. On va y privilégier la qualité du recrutement, ainsi que la formation chrétienne, et l'épanouissement des jeunes dans une ambiance familiale qui peut favoriser l'éclosion de vocations. Cet établissement donnera à l'Institut de bonnes vocations.

Une autre implantation en Belgique, proche de la frontière, avait été souhaitée par le Chapitre de 1907, pour permettre aux « pères dispersés » de se réunir, et pour accueillir des confrères malades ou infirmes, et qui pourrait même être un lieu de rendez-vous pendant les vacances, en d'autres termes un lieu de vie commune. Concrètement le père Legemble, Supérieur général, invitait donc les membres de l'Institut à alimenter des ressources communes qui permettraient de réaliser ce projet... qui ne vit pas le jour.

Rome (1904-1939)

Les événements de 1903-1904, mais aussi les perspectives de formation des sujets, poussent l'institut à s'implanter à Rome. Les supérieurs s'adressent aux Pères du Saint-Esprit. Ceux-ci se souviennent des vocations que les Prêtres de Sainte-Marie ont suscité pour leur institut. Le Séminaire français de Rome va donc les accueillir en 1904, mais à titre provisoire.

En 1905, le Saint-Siège autorise l'Association de la Bonne Mort à s'implanter à Rome, de même que la Procure de l'Institut. Dans la foulée, le Saint-Siège autorise également l'ouverture d'un noviciat et d'un scolasticat. Le 28 juin 1905, une opportunité se présente de

s'installer dans un appartement, face à la basilique Saint-Pierre, à l'actuelle place Pie XII.

Par la suite, l'œuvre romaine va s'agrandir et devoir trouver plusieurs lieux d'hébergement successifs. En 1908, on y trouve six personnes : le supérieur du scolasticat et maître des novices, le Père Rondet, ainsi que trois étudiants scolastiques et un novice. Et en 1926, la communauté comptera 12 étudiants.

Les scolastiques iront suivre les cours de philosophie (deux ans) et de théologie (quatre ans) à l'université Grégorienne. De retour dans la communauté, ils bénéficieront de l'aide de deux pères répétiteurs pour répondre à leurs questions. Par leur discipline aux études, leur application au travail et leur bonne volonté en général, ils laisseront une réputation d'étudiants studieux et consciencieux.

L'implantation des Prêtres de Sainte-Marie à Rome sera longtemps rattachée au nom du père Rondet qui cumulera, pendant de longues années, la fonction de supérieur de la communauté ainsi que le Secrétariat de l'Association Notre-Dame de la Bonne-Mort et la représentation de l'Institut près le Saint-Siège. La présence des Prêtres de Sainte-Marie à Rome sera pour eux une source d'enrichissement et d'encouragement. Ce sera aussi un lieu où les scolastiques français et canadiens apprendront à se connaître.

Malheureusement, la déclaration de guerre, en 1939, portera un coup fatal à cette expérience, pleine de promesses. Pour autant, le nombre des jeunes qui auront séjourné à Rome – entre 1907 et 1939 – peut permettre de se faire une idée de la bonne santé de l'Institut à un moment donné de cette période, qualifiée « d'euphorique ».

L'épopée canadienne, 1904

L'exil, « Mauvais sujets ! La France ne veut plus de vous ! »

Une fois la sentence d'expulsion prononcée et exécutée les Prêtres de Sainte-Marie se retrouvent donc à la rue, sans communautés légalement constituées, sans œuvre d'enseignement, sans domicile. De plus, ils n'ont pas essaimé hors de la France, contrairement à beaucoup d'instituts qui avaient déjà développé les missions extérieures. Dès lors, où aller et pour quoi faire ?

De la persécution de 1903-1904, surgit donc l'idée de partir à l'étranger. Lors de l'audience du 25 novembre 1904, le pape Pie X avait exhorté les Pères dans les termes suivants : « *Si vous ne pouvez pas faire le bien dans un endroit, allez le faire ailleurs, et ayez toute confiance : ayez confiance en moi, j'ai vaincu le monde.* »

Dans des circonstances semblables, des perspectives de nouvelles missions ne manquent jamais. Les succès de Sainte-Marie de même que la dévotion Notre-Dame de la Bonne-Mort avaient fait connaître les Pères de Tinchebray et de nombreuses possibilités s'offraient à eux. Finalement le choix allait se porter sur le Canada.

Le Canada, pourquoi ?

Plusieurs circonstances ont contribué à choisir ce pays, qu'à cette époque on appelle la Nouvelle France. Et du reste, le diocèse de Séez a lui-même contribué à l'envoi de missionnaires. Dès la première heure, 250 émigrants des environs de Tourouvre sont allés peupler les rives du Saint-Laurent à l'Est de Québec. Clin d'œil de la Providence ? Cela a pu être « *une des raisons providentielles qui les ont portés à aller y*

chercher pour leur foi et pour leur zèle la liberté d’apostolat que la mère-patrie leur refusait. »²⁷

On se souvient que le projet du fondateur, le père Duguey, incluait l’enseignement ainsi que la prédication. C’est le deuxième volet de ce projet que les pères vont y réaliser. Partis en précurseurs au Canada, les pères Henri Voisin et Pierre Bazin sont rejoints par un autre groupe de leurs confrères, les pères Roney, Anciaux, Renut, Larmort et Forget.

Ces jeunes prêtres laissent derrière eux des situations confortables d’enseignants, pour partir vers l’inconnu. En fait, ils vont être introduits sur place par les Oblats de Marie Immaculée (O.M.I.), apôtres des « Peaux-Rouges », dont le projet est de développer des missions catholiques là où le Gouvernement canadien se préoccupe d’occuper des territoires encore vierges.

L’Alberta, une terre nouvelle et presque vierge (1904)

L’Ouest canadien, c’est un territoire immense, inhabité et riche de perspectives. En effet, l’immigration va fournir – et fournit déjà – des opportunités pour peupler ces vastes territoires. Les évêques en sont conscients et font des offres concrètes aux missionnaires pour s’implanter dans des régions désertes, là où ces nouvelles populations pourront être accueillies et fédérées autour de leurs églises, écoles, hôpitaux.

En Alberta, l’évêque d’Edmonton leur confie un district de 160 km du Nord au Sud et de 330 km d’Est en Ouest, entre Edmonton et Calgary. C’est un territoire quasi inoccupé, avec deux lieux de culte, mais sans prêtre résident. Procédé missionnaire inhabituel : on ne va pas vers des populations à évangéliser, on s’installe dans des zones inhabitées. De cette intuition épiscopale surgiront des villes et des villages, l’un d’eux recevra même le nom de Tinchébray.

L’éparpillement des familles ne permettait guère plus, au début, que de desservir deux chapelles... Rechercher les familles catholiques,

²⁷ Histoire, p. 66

les visiter, les encourager, célébrer la messe et les sacrements, tel fut d'abord l'objet de leurs longues tournées à cheval qui duraient parfois cinq ou six semaines.

Les débuts héroïques

Comment imaginer la vie de ces pionniers que l'enseignement du latin et du grec ne préparait pas à cette aventure, d'autant moins qu'une fois arrivés dans cet Alberta lointain, rien n'avait été préparé pour les accueillir. En matière d'aventure, les pères vont être servis. Passées les premières nuits à la belle étoile, ils doivent s'employer à construire de leurs mains leur habitation, puis les églises.

Dans son récit, l'auteur de *Les Prêtres de Sainte-Marie*, raconte en détail la construction de leur maison en « logs » (rondins) de préférence aux « planches ». Les pères se reconvertissent en bûcherons, menuisiers, couvreurs. Résultat, une habitation « éminemment économique, passablement habitable et gardant remarquablement la chaleur. Quelle différence avec la vie d'hier à Sainte-Marie ! Et dire que les 'vieux pays' n'ont pas encore adopté le système ! » écrit l'un d'eux.

Le travail apostolique va pouvoir commencer. Les immigrants arrivent en nombre et se fixent autour de quelques grands pôles, dans des agglomérations nouvelles dont le chemin de fer va bientôt favoriser le développement. À partir de ces nouveaux centres, les pères rayonnent dans toute la région, ils s'en vont à la recherche des familles isolées. Ils partent pour plusieurs jours, plusieurs semaines, à cheval, en traîneau.

Les péripéties et les imprévus ne manquent pas, de même que les souffrances et les sacrifices, mais les grandes consolations et les grandes joies viennent récompenser les efforts des missionnaires. Et tous ces nouveaux paroissiens qui vivent eux-mêmes dans des conditions difficiles sont réconfortés par la présence des pères.

Les premiers résultats encourageants

En décembre 1908, on peut compter 11 pères, avec leur résidence principale à Red-Deer et plusieurs succursales. Vingt ans plus tard, en 1924, la mission d'Alberta comprenait : une église ou une chapelle dans 13 localités ; une église et un presbytère dans sept localités ; une église, un presbytère, une école catholique et un pensionnat de jeunes filles dans quatre localités, parmi lesquelles trois sont pourvues d'un hôpital tenu par des sœurs venues d'Évron, en 1909.

Certes, un tel essor ne s'explique pas par la seule présence de quelques religieux. En répondant à l'appel de l'évêque d'Edmonton, les pères se sont livrés à leur mission avec des méthodes qui ont fait le succès de leurs collègues et dans lesquels ils vivaient en permanence avec leurs élèves, ne se limitant pas seulement à assurer les cours, mais animant toutes sortes d'activités spirituelles, culturelles, sociales, récréatives...

Ces éducateurs ont su d'instinct devenir des missionnaires de terrain, visitant sans cesse leurs ouailles par tous les temps, jusque dans des postes les plus reculés, pour les soutenir, assurer les sacrements et organiser les paroisses.

Ce premier bilan très positif a été rendu également possible grâce à des progrès matériels au niveau des habitations, des moyens de communication (chemin de fer, téléphone, automobile). Une certaine stabilité étant acquise et les perspectives d'avenir satisfaisantes, l'évêque de Mont-Saint-Albert se propose même de faire une démarche auprès de Rome pour que soit accordée aux missionnaires une reconnaissance canonique de leur situation.

À cela va s'ajouter l'initiative du père Voisin de créer un corps de Frères Coadjuteurs « qui formeront un élément secondaire dans la Congrégation. Ils renonceront à être promus aux Saints Ordres et à passer au rang des Pères. Ils n'auront ni voix active, ni voix passive... »



Le Supérieur général lui-même annonce au 'capitulaires' de 1907, l'examen des modifications à apporter aux Constitutions pour en rédiger un projet adapté pour les Frères Coadjuteurs.

Mais les pionniers n'allaient-ils pas se reposer sur leurs lauriers et profiter des résultats de leur entreprise ?

Repartir pour une nouvelle aventure : la Saskatchewan (1924)

En 1924, la mise en place des paroisses en Alberta est en bonne voie et peut être confiée au clergé diocésain. Malgré la demande de Mgr O'Leary, archevêque d'Edmonton, Alberta, qui voulait conserver quelques pères, ceux-ci quittent tous le diocèse, faisant le choix de mener leur vie religieuse en communauté et rester unis.

Désormais, c'est à l'appel de Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert qu'ils vont répondre. Celui-ci veut leur confier, au Nord de la

Saskatchewan, la paroisse de Saint-Briex. Nouveau défi : deux paroisses en formation et une quinzaine de postes.

Ce serait mentir de dire qu'un tel déracinement fut facile pour les Pères, tout particulièrement pour les pionniers de 1904, dont cette première mission avait été la leur, leur projet de vie missionnaire ; ce qui n'était pas le cas pour leurs confrères canadiens entrés dans l'institut à partir de 1912. Quoi qu'il en soit, leur abnégation exemplaire oblige à taire le déchirement produit par ce départ.

Les Prêtres de Sainte-Marie n'en méritent pas moins la reconnaissance pour la part qu'ils ont prise durant cette première période. Témoins, des années plus tard, des paroissiens de cette époque continuaient de leur témoigner leur gratitude.

À nouveau, les Pères s'investissent dans cette nouvelle mission, et en moins de deux ans, ils construisent cinq églises ; et, avec la même ardeur qu'en Alberta, ils organisent le district autour des paroisses de Saint-Briex, Tisdale et Star-City, auxquelles ils ajoutent la desserte de quinze localités. Leur apostolat en Saskatchewan, dans la foulée de celui d'Alberta, fera l'objet d'un éloge marqué de Mgr Prud'homme qui écrira : « *ils ont donné partout des preuves manifestes d'esprit religieux, de dévouement et de sacrifice.* »

Au vu d'un tel succès, en Alberta et en Saskatchewan, il n'est pas surprenant que les vocations aient commencé à se manifester. En 1912, un premier canadien, Desrochers, entre au noviciat, bientôt suivi par d'autres compatriotes, ainsi que par des Irlandais. Cette nouvelle vague de prêtres, avec un profil différent des pionniers, va peu à peu prendre le relais des fondateurs français.

Le Québec, 1926

Ces deux missions successives se situaient dans l'Ouest canadien. D'aucuns avaient suggéré aux Prêtres de Sainte-Marie de s'implanter d'abord dans l'Est canadien où le recrutement paraissait plus facile.

L'auteur des « Prêtres de Sainte-Marie »²⁸ fait une description enthousiaste de la foi chrétienne incarnée dans des « familles nombreuses », et même parfois très nombreuses : « Les belles familles du Canada... font l'admiration de tous ceux qui franchissent le seuil de leurs patriarcales demeures... Elles ont été hier, elles seront demain la prospérité et l'avenir du pays... »

C'est donc en 1926 que les Prêtres de Sainte-Marie arrivent au Québec. Ils ne sont pas complètement dépaysés puisque l'Association Notre-Dame de la Bonne-Mort les a déjà précédés dans cette province francophone. Mais en fait, pourquoi le Québec ?

Mgr Gauthier, administrateur de l'archevêché de Montréal, offrit aux pères la paroisse de Charlemagne, aux portes de Montréal, près du Saint-Laurent. L'offre une fois acceptée, le père Desrochers, premier canadien entré au noviciat en 1912, y est nommé comme curé. Mgr Gauthier assigne aux pères la tâche de se dévouer à l'œuvre des Missions et des Retraites.

Inutile de dire que cette nouvelle implantation comble l'espérance des Pères. Charlemagne sera « *la clef de notre développement et de notre avenir au Canada. Car, de l'aveu de tous, ce sera pour l'Institut un excellent centre de recrutement.* »

Sous le patronage de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus les Prêtres de Sainte-Marie y voient une promesse pour faire de Charlemagne un foyer de vocations pour leur institut. Le contexte y est favorable quand on considère les grandes familles canadiennes, « leur foi, leur pratique des Sacrements et leur amour inné de tout ce qui est grand, noble et saint, et peut-être le pays le plus riche et le plus fécond en vocations ».

Le Conseil de l'Institut prend note de la demande d'achat d'une maison à Charlemagne pour y accueillir des novices et y répond favorablement. L'achat sera effectif la même année 1927.

²⁸ Histoire, p. 77

Un avenir prometteur ?

En relisant les trente premières années de l'Institut au Canada, et malgré l'enthousiasme des pères, on voit apparaître progressivement plusieurs signes qui vont mettre en difficulté les relations entre les deux parties de l'institut. La partie française a du mal à se remettre des conséquences de la persécution de 1903-1904, tant au plan du recrutement qu'au plan économique et financier. Les pères restent sur le qui-vive du fait d'une ambiance anticléricale permanente.

Du côté canadien, on est toujours dans un climat optimiste. Dans un contexte de chrétienté, avec des familles nombreuses et généreuses, les Pères n'ont pas de gros problèmes de recrutement, même si, en 1931 on ne compte que 12 Pères. Cette branche canadienne est portée par des membres jeunes, dont la plupart auront moins de 40 ans en 1937. Pas de gros problèmes économiques à gérer non plus, sinon les appels de la France à la solidarité et à l'aide financière.

Par contre, dans les trois ou quatre décennies suivantes, au Canada comme en France, la situation de la société va changer avec les mêmes conséquences du fait de la diminution des vocations.

Enfin, la France est bien loin aussi, avec son histoire, sa culture et ses problèmes, et en plus cette histoire de sécularisation, incompréhensible, vu du le Canada ! C'est tout le dilemme du conflit de générations et de cultures, qui va créer des tensions. Celles-ci vont se cristalliser autour de la personne du Père Desrochers, côté Canada.

En effet, du Canada on regrettera une mauvaise stratégie de la partie française, basée sur un manque de confiance et des exigences difficiles à comprendre, vu depuis l'autre côté de l'Atlantique...

Repartir d'un bon pied (1907)

Ébranlé mais pas anéanti, l'Institut veut affronter l'avenir, nouveau défi à relever dans plusieurs domaines : le défi du renouveau de la vie religieuse à restaurer, en fidélité au charisme de l'institut, en particulier pour la France, tandis que l'œuvre canadienne se trouve dans une tout autre problématique, faite de promesses en même temps que de difficultés propres à toute œuvre à ses débuts.

Le Chapitre de 1907 a remis l'institut sur les rails. Il prend acte des solutions trouvées hors frontières pour assurer sa survie. Celui de 1913 voit le père Guibert succéder au père Legemble. Le nouveau Supérieur général appelle à faire confiance dans l'avenir, mais en même temps il lance « *un appel à être des religieux fervents, dociles à la voix des Supérieurs, détachés des choses qui passent, unis par les liens d'une vraie charité.* » Tous les Chapitres suivants réaffirmeront ces mêmes exigences.

Au Chapitre de 1925, un constat encourageant est fait concernant la relève : « l'école apostolique de Ligny, en Belgique, compte à cette date, vingt-cinq enfants et cinq nouveaux novices sont accueillis à Rome ». Pour autant, ce même Chapitre, par la voix du père Armand Bazin, revient sur les questions fondamentales : « *Que voulons-nous faire ?* » Et de poursuivre : « *Ce que nous voulons faire ? Continuer le sillon que nos devanciers ont tracé, nous inspirer des traditions de dévouement absolu, de surnaturel désintéressement qu'ils nous ont laissées, étendre notre apostolat avec les recrues que nous demandons tous les jours au Maître de la moisson.* »

Les « prêtres dispersés »

Au cours des années passées les pères se sont progressivement rapprochés pour constituer de nouvelles communautés, entre autres à Tinchebray, et aussi Caen où le collège Sainte-Marie continue de les attirer. Pour autant, un certain nombre de pères persiste à rester dans

la situation qu'on a qualifiée de « *prêtres dispersés* ». Ainsi en 1919, ils étaient encore neuf sur une trentaine, ce qui n'est pas beaucoup dira-t-on, mais pèse et va continuer de peser sur l'esprit de l'institut.

Certes, ils ont eu le mérite de tenir dans l'épreuve, mais ils ont pris des habitudes d'indépendance en matière d'obéissance et de pauvreté, habitudes qu'ils rechignent à abandonner. De plus au niveau de la congrégation, cette situation amène le Chapitre de 1931 à un constat surprenant : les pères se connaissent à peine et ne font rien pour « *avoir entre eux une vraie et solide affection.* »

La stratégie retenue par les responsables sera celle du pragmatisme : sachant qu'on ne revient pas sur le passé, mais qu'il faut tendre à régulariser la situation. Le Saint-Siège leur accordera la faculté « de demeurer en dehors des Maisons de la Congrégation », tout en imposant un minimum d'exigences, en particulier au plan de la pauvreté. Concrètement ils devront rendre chaque semestre, au Supérieur général, le compte détaillé de leurs recettes et de leurs dépenses, ainsi que contribuer à la Caisse générale. En matière d'obéissance, il leur sera rappelé que leur Supérieur est celui de l'Institut.

Pendant ce temps l'Institut voit venir de nouveaux membres qui n'ont pas connu « l'épreuve », mais qui apportent du sang neuf. En 1931, l'institut compte 43 membres, dont 7 en formation. Au Canada, dans une situation très différente, mais prometteuse, plus apaisée et plus confortable, les sujets canadiens continuent d'arriver. Au fur et à mesure que leur nombre va augmenter, ces jeunes recrues vont côtoyer les pionniers et s'appuyer sur eux, sans pour autant avoir vécu la même expérience, ce qui leur demandera beaucoup d'attention pour faire accepter les exigences de la vie religieuse.

C'est la raison pour laquelle un Directoire particulier adapté à cette situation est rédigé et voté dès le Chapitre de 1913. À ce Directoire on y a ajouté – ironie de l'histoire ! – la proposition de former un corps de Frères Coadjuteurs destinés à servir d'auxiliaires aux Pères. Ils renonceront à accéder aux Ordres. Ils auront un noviciat-Frères distinct

du noviciat-Clercs. À noter que pour autant ils ne seront pas souvent mentionnés à part dans les effectifs ! La France aura également des frères Coadjuteurs et qui ne seront pas souvent évoqués non plus !

La formation

La pédagogie étant l'art de la répétition les Supérieurs généraux et les Chapitres successifs vont alterner les appels à la confiance dans l'avenir et dans la Providence, les exhortations à la fidélité, en même temps que les diagnostics réalistes sur les diverses situations. On trouve ici et là des constats comme ceux-ci : « une formation religieuse faible et tronquée qui explique les sorties de l'Institut », « nous ne sommes plus qu'une ombre de congrégation ». Tout cela pour exhorter chacun à la fidélité à ses engagements.

En même temps, on se préoccupe de la formation des candidats. En fait on ne s'est jamais démobilisé sur la question : pour preuve les implantations successives en Suisse et en Belgique. On rappelle périodiquement l'importance des 'écoles apostoliques' propres à l'institut pour transmettre ses valeurs, et seules sources de recrutement. On incite les pères à faire des visites dans les familles pour parler de vocation, on implique également les paroisses.

On constate la difficulté de trouver parmi les pères, des formateurs, eux-mêmes formés ; difficulté également à stabiliser les lieux de formation. En 1931, en France, on en trouve à Fresnes, Flers et Montmorillon. En 1930, le choix a été fait d'implanter une école apostolique dans le Finistère, à Langolen, en lien avec l'école libre. Malheureusement, des difficultés de relations avec l'école vont hâter la fermeture de cette implantation qui sera finalement transférée à Guilers, près de Brest.

Pour ce qui est de la formation théologique, au besoin on fait appel aux Spiritains de Mortain et de Chevilly pour prendre en charge les candidats des pères de Tinchebray. Quoi qu'il en coûte, une priorité est donnée à cette stratégie, parfois contrariée par les contraintes budgétaires qui amènent à imaginer des solutions ad hoc, quand on

constate que le nombre de jeunes à former est presque aussi important que ceux qui sont actifs en paroisse.

D'où l'idée de ramener de Rome quelques étudiants scolastiques qui pourraient œuvrer à Sainte-Marie de Caen comme surveillants, tout en poursuivant leurs études. L'idée s'est concrétisée, mais faute d'une ambiance communautaire locale loin d'être exemplaire, les jeunes concernés feront communauté en dehors de l'établissement scolaire, à Lébisey, tout près de Caen, à la faveur de l'achat aux Eudistes, d'une propriété que ceux-ci mettent en vente, en 1932. Ainsi, en plus des étudiants novices et scolastiques, on pourra y accueillir les prêtres pendant les vacances. Ceci pour la France.

Côté canadien, on procède de la même manière. À Charlemagne, dans la banlieue de Montréal, où les pères se sont implantés en 1926, le père Desrochers s'investit dans la démarche de recrutement en passant dans les collèges pour y faire « la pêche aux vocations ». Si la méthode donne des résultats, pour autant elle n'est pas franchement appréciée, et les portes se ferment les unes après les autres... Quoi qu'il en soit, la croissance de cette partie canadienne – relative, quand même – appelle l'ouverture d'un noviciat, sur place à Charlemagne. Ce sera chose faite en 1928.

Les choses bougent

Le Chapitre de 1931 élit le père Leconte Supérieur général. Il quitte donc le Canada où il était Régional, pour Tinchebray où le Conseil de l'Institut vient de s'installer. Du coup, le père Desrochers devient premier Conseiller pour le Canada. Ceci va le renforcer dans sa façon de voir les relations entre les deux côtés de l'Atlantique. Il aura tendance à agir en franc-tireur, en se dispensant parfois, dans certains domaines, de demander des autorisations requises. Ce qui ne sera pas sans créer quelques malaises...

Pour ce qui est du noviciat canadien, la seule période de 1931 à 1936 enregistre 68 demandes d'entrée. Si un certain nombre de ces demandes ne sont pas acceptées par le Conseil général – ce qui est

normal et courant –, pour autant à Charlemagne on s'étonne que la porte du noviciat se ferme pour certains candidats que les pères suivent depuis longtemps dans leur démarche vocationnelle. L'un ou l'autre des responsables du noviciat commence à émettre de doutes sur le bien-fondé de ces refus !

Rome, le creuset de l'avenir de l'Institut ?

Pour la suite de la formation, c'est-à-dire pour la préparation des degrés supérieurs, universitaires, les jeunes scolastiques, français et canadiens, se retrouvent ensemble à Rome. Occasion pour eux d'apprendre à se connaître et à s'estimer. L'expérience se poursuivra jusqu'en 1939.

Mais cette cohabitation temporaire n'arrivera pas à gommer les différences qui vont s'accroître entre les deux parties de l'Institut. Malheureusement, cette cohabitation n'aura pas le temps de porter ses fruits. Les deux secteurs vivent des situations diamétralement opposées, au plan économique en particulier.

Dès lors, le Canada est de plus en plus sollicité pour alimenter la caisse générale afin qu'elle puisse assurer sa mission, soutenir ses œuvres de recrutement et de formation, soutenir l'Association Notre-Dame de la Bonne Mort, soutenir aussi la maison de Rome. D'un côté on ne vit que d'emprunts, de l'autre on manque de transparence dans le rendu des comptes. À partir de 1931, on constate des tensions entre les deux parties, ce qui n'est pas bon pour le moral des jeunes pères.

Un vent d'optimisme ?

Pourtant, en 1937, tout semble mieux se présenter. En effet, c'est une époque où les espoirs sont fondés d'un développement de l'Institut. Une liste nominative des profès perpétuels, prêtres et frères, ainsi que les profès scolastiques, fait apparaître un total de 65 membres.

Si cette liste, datée de 1937, compte une majorité de prêtres français, soit 24, et une minorité de Canadiens, soit 13, en revanche le

nombre des profès scolastiques canadiens et irlandais atteint le chiffre de 21, soit trois fois plus que du côté français.

On peut en déduire que l'équilibre entre les deux parties de l'Institut est atteint à l'ouverture du chapitre de 1937, avec une grosse différence de moyenne d'âge au profit du Canada dont le plus âgé, le père Desrochers, a 47 ans et le français le plus âgé, 80. Tous ces prêtres et frères sont répartis en douze Maisons, six en France et autant au Canada, auxquelles il faut ajouter Rome.

La mission en banlieue parisienne

Ivry-Port, un premier défi (1933)

Au début de son généralat, en 1931, le père Leconte dispose d'un certain nombre de prêtres pour lesquels il n'a pas d'emploi à proposer ! Imaginerait-t-on aujourd'hui des prêtres au chômage ? Le diocèse de Paris se propose de les accueillir. Après un stage dans une paroisse de banlieue, le diocèse leur confie la paroisse de Sainte-Croix d'Ivry-port, aujourd'hui dans le diocèse de Créteil, Val-de-Marne.

Le père Pierre Bazin s'y installe en 1933, avec trois autres pères, dont le père Fauvel, la même année que Madeleine Dêlbrel (1904-1964) qui, elle, arrive comme assistante sociale. C'est une femme de prière et d'action qui va offrir un beau visage de l'Église, riche d'inspiration pour une vie chrétienne en dialogue avec l'athéisme et la misère sous toutes ses formes, de quoi encourager les Prêtres de Sainte-Marie à s'insérer dans ce tissu humain.

Les conditions matérielles du début sont jugées invraisemblables. « *Il faut des gens comme vous autres pour vivre là-dedans !* » leur dit l'évêque auxiliaire. Une situation qui n'est pas sans rappeler au père Pierre Bazin les débuts de la mission en Alberta !

De plus, le milieu n'est pas porté aux processions animées des campagnes telles que les Rogations. Ici ce sont plutôt les cortèges, avec drapeaux rouges, hurlant la Carmagnole, qui arpentent les rues proches du stade ... Lénine ! Sans même parler des menaces qui visent directement les Pères.

Plus tard, Notre-Dame de Boulogne réussira malgré tout à s'y frayer un passage et à faire un triomphe en arrivant à l'église de la paroisse. C'est dans le contexte très particulier du Front Populaire que les pères vont « faire leur trou » et y faire le bien.

Enfin, le calme revenu, le père Bazin va pouvoir développer des œuvres et activités diverses, également animées par ses confrères,

ainsi que des paroissiens et des Filles de la Providence de Saint-Brieuc, fondées par Jean-Marie de la Mennais. Ils vont mettre en place et développer : une école, des patronages, le scoutisme, des groupes sportifs, la conférence Saint-Vincent de Paul, un vestiaire, l'accueil de clochards dans la cuisine de sœur Jeanne, les soins à domicile et au dispensaire, une bibliothèque concurrente de celle du Parti, les kermesses, l'action catholique...

Par la suite, on apprendra que la maison d'Ivry s'est fait apprécier par l'archevêché de Paris. Si l'œuvre a peu d'espoir de donner des vocations – les Pères en sont conscients, – elle est cependant reconnue comme utile.

Il y a lieu de mentionner au passage le rôle du frère Adrien – frère coadjuteur – qui s'est illustré à Ivry, aux côtés des prêtres. Son sens pratique et son habileté manuelle, ainsi que son service de sacristain, ont permis aux prêtres, ainsi exemptés de nombreux soucis matériels, de se consacrer plus facilement à leurs tâches pastorales.

En 1947, le père Pierre Bazin passe la main au père Bonnefoy qui maintient toutes ces œuvres et les développe. Ces deux protagonistes se sont adaptés au milieu ouvrier, rendant l'Église visible par leur présence, leur action, leur disponibilité. C'est ainsi que les Prêtres de Sainte-Marie ont été fidèles aux intuitions de leurs Fondateurs. Par leur présence sacerdotale, ils vont continuer d'imprégner toute l'activité humaine de leurs paroissiens d'esprit chrétien.

Vitry, un deuxième défi (1947)

En 1947, l'archevêque de Paris propose aux Pères de prendre en charge la paroisse Saint-Paul de Vitry, un milieu pauvre, en grande partie d'origine italienne. Deux pères y sont affectés. La maison s'étoffe avec l'arrivée de nouveaux prêtres dont certains sont fragiles et demandent à être ménagés.

La Maison héberge également des scolastiques en formation à Chevilly, mais ceux-ci en font plus un « *sweet home* » qu'une initiation au ministère. Leur attitude laisse gravement à désirer par manque

d'esprit de sacrifice, insouciance et indépendance. On devra donc exiger plus d'ardeur au travail, et une plus grande fermeté. Le bilan de cette arrivée des scolastiques à Vitry sera par la suite qualifié de « fiasco », et pourtant dans cette même paroisse, une centaine de jeunes, dont une dizaine de militants d'un mouvement apostolique, sont en attente d'être accompagnés !!

La situation des pères à Vitry restera donc fragile, avec en plus une gestion financière mal contrôlée qui obligera la caisse générale à combler le déficit. C'est ce qui les amènera finalement à quitter cette paroisse – avec regret – en 1958, cette fois-ci par manque de prêtres solides et disponibles.

La fin d'une belle aventure missionnaire

Dix ans plus tard, en 1964, c'est le coup d'arrêt brutal de l'expérience des Prêtres de Sainte-Marie en banlieue. En effet, la Mission ouvrière par l'intermédiaire du père Ivan Daniel, auteur avec le père Henri Godin de « *La France, pays de mission ?* », paru en septembre 1943, cherche à s'implanter en banlieue. Il s'adresse à l'archevêque de Paris, le cardinal Veillot, pour lui proposer un projet de mission ouvrière à Ivry, mais pose comme condition le départ des religieux qui s'y dépensent déjà.

Pour Ivan Daniel, l'École libre, les scouts, le patro et les colonies de vacances, n'ont plus de raison d'être alors que les communistes sur place maintiennent leurs patros, leurs colonies de vacances et imitent les scouts avec leurs Faucons Rouges ! À l'usure, le projet se réalisera, non sans manifestation de mécontentement, en particulier de la part du jeune père Michel Chanteau qui écrit une « lettre pas piquée des vers » au Cardinal, lequel en retour exigera des excuses de la part de son auteur. Ce dernier répondra en rassurant le Cardinal qu'il ne lui fera plus d'ombre puisqu'il s'apprête à partir pour le Mexique ! Bien plus tard, en 1997, son franc-parler lui jouera, un mauvais tour au Mexique, à l'occasion d'un massacre de 45 indiens de ses paroissiens, par des paramilitaires, alors qu'ils étaient en prière dans une chapelle. Il

prendra fait et cause pour ces derniers contre les auteurs, ce qui lui vaudra d'être conduit, manu militari, à l'avion qui le ramènera en France. Il lui faudra attendre 2001 pour reprendre son ministère dans la paroisse d'où il avait été expulsé.

Une période de turbulence dans un contexte difficile (1937-1953)

Des raisons d'être optimiste

Revenons en arrière, en 1937. Le Chapitre s'ouvre sur une situation plutôt optimiste. On constate une amélioration de la pratique de l'obéissance ; la chapelle de Tinchebray vient de rouvrir ; à Rome les novices français et canadiens forment un groupe homogène ; la politique de 'recrutement' et de formation semble porter des fruits. Au Canada, on se plaît à constater l'engagement des jeunes pères dans la mission, même si celle-ci est ardue. Dans cette dynamique, on espère que la publication des écrits du Fondateur pourra faire progresser l'esprit religieux. L'augmentation significative des effectifs autorise un certain optimisme. Et pourtant...

Le pavé dans la mare.

En 1937, le premier canadien, le père Desrochers, participe au Chapitre qui va l'élire Assistant du père Leconte, Supérieur général, lui-même ancien Régional du Canada. S'il ne se manifesta pas pendant le Chapitre, il va pourtant créer la surprise trois mois plus tard en rédigeant un Mémoire sur la situation de l'Institut au Canada, ainsi qu'une supplique ; il est appuyé par le père Renut, pionnier de 1904, qui rédige son propre Mémoire. Le 11 novembre 1937, le tout est envoyé au Saint-Siège qui accusera réception auprès ... du Supérieur général des Pères, portant ainsi l'affaire à la connaissance du Conseil de l'Institut !

Ces documents sont un réquisitoire en règle contre l'administration de l'Institut. Pour le fond, l'argument principal du père Desrochers, c'est la centralisation qui mène à la stratégie suivante : on fait en sorte que le recrutement canadien ne dépasse pas celui de la France en jouant sur les critères d'admission. De plus la France absorbe les meilleurs

sujets canadiens, ce qui paralyse le Canada et contribue à créer un mauvais esprit parmi les Pères.

En fait, comme le reconnaît le Supérieur général, on a peur que la Congrégation ne reste plus française ! Le père Rondet, éminence grise, à Rome depuis trente ans, semble faire poids en faveur de cette stratégie. D'ailleurs, le Mémoire ajoute que les décisions du Chapitre sont votées à une majorité de membres « soumis », ce qui amène le père Desrochers à affirmer que tout est « verrouillé » au sommet.

Un mode de représentation qui ne semble pas faire problème

Tout ceci interroge également le mode de représentation aux Chapitre généraux successifs, hérité du premier, en 1899, qui fait apparaître un nombre supérieur de membres de droit, neuf cette fois-ci, par rapport aux cinq membres élus. Ceci s'explique, probablement, par le fait que, au gré du temps, les pères en responsabilité des 'Maisons', ou communautés, peu nombreuses au total, étaient de facto, membres de droit des Chapitres. En pratique, tout pouvait se jouer de manière subtile en faveur des choix conscients ou inconscients de la part des responsables. Quoi qu'il en soit, voici la conclusion qu'en tirait l'auteur du Mémoire et de la Supplique : « devant cette situation très grave », il faut convoquer un nouveau Chapitre !

La position du père Desrochers qui n'avait pas suivi la voie hiérarchique était de toute façon vouée à l'échec pour simple vice de forme. Si la démarche n'a pas eu de suite au niveau du gouvernement de l'Institut, pour autant elle aura des conséquences très graves sur la partie canadienne comme on va le voir par la suite.

Après ces faits, toujours membre du Conseil, le père Desrochers est affecté à Guilers, Finistère, où son dynamisme sera reconnu et où il laissera « un souvenir ineffaçable », à ceci près que sa situation de prêtre « interdit », « mis au ban de la congrégation », et connue comme telle, sèmera la confusion dans la paroisse et au-delà, et mettra ses confrères dans une situation pour le moins délicate. Et ce, d'autant

plus que l'intéressé continue de jouer de son influence pour essayer de faire passer ses idées.

Et puis, l'Assistant va progressivement se dispenser d'assister aux séances du Conseil général, et pour finir rentrer au Canada où il va se séculariser de son propre chef, en 1941, pour rejoindre Montréal où l'Archevêque l'accueille volontiers dans son diocèse.

Ainsi, de retour au pays, son caractère intrigant va le pousser à mener une campagne de dénigrement « qui nuira à l'institut dans l'esprit du public » et influencera ses confrères canadiens jusqu'à provoquer de nombreuses sorties de l'Institut.

La guerre de 1939-1945 et ses conséquences

En septembre 1939 la France et le Canada entrent en guerre contre l'Allemagne. Avec ce nouveau conflit, l'institut va vivre une nouvelle épreuve qui va toucher ses maisons, mais aussi quelques-uns de ses membres.

Ironie de l'histoire, compte tenu des difficultés de communication, le père Leconte prendra la précaution de donner tous pouvoirs au père Chauvin, pour l'Ouest du Canada, et au père Despins, pour la partie Est, afin de régler directement avec le Saint-Siège, tous problèmes de la compétence du Supérieur général en temps normal. Ce sera une forme implicite de plus grande autonomie accordée pour le Canada. Par contre sur le plan financier, la région française va se trouver dépourvue de l'aide du Canada, ce qui creusera encore plus le fossé entre les deux parties de l'institut.

Pendant le conflit, quelques membres de l'Institut vont se trouver enrôlés dans le S.T.O. (Service du Travail Obligatoire), et d'autres internés. Ce sera le cas pour quelques étudiants canadiens bloqués en France dans le camp de Drancy et que le père Fauvel, à l'époque en poste à Ivry, sera chargé de visiter.

Mais son action auprès des Canadiens emprisonnés à Drancy ne se limite pas aux visites qu'il est chargé de faire. En effet, en bon Résistant, il facilite l'évasion de certains d'entre eux, en leur fournissant des faux

papiers que sa participation à un 'réseau' de la Résistance lui permet d'établir. « Il n'a besoin de personne pour faire de faux papiers ! », avouera plus tard le père Douguet. Repéré par la Gestapo, il change d'identité ce qui lui permet d'échapper au pire.

De certains de ces pères canadiens, on mentionnera plus tard, en 1964, que « l'épreuve des camps a délabré le système », et qu'ils ne sont pas du tout intéressés à fonder des œuvres. « Ils cherchent les conditions faciles dans le ministère paroissial ».

Du côté des biens immeubles, le collège Sainte-Marie de Caen a été détruit par les bombardements, remettant en cause la 'Maison' de Caen. Dès que l'enseignement pourra reprendre, seuls deux pères y retourneront pour quelques années seulement. Leur relation à l'autorité du Supérieur général sera source de problème jusqu'à ce que l'Institut se retire de cette œuvre.

De son côté, la propriété de Lébisey a été squattée par l'Occupant qui l'a abandonnée dans un triste état. Il s'ensuivra que l'activité sera transférée pour un temps à Saint-André-sur-Orne, au prix d'importants frais de restauration. De son côté, le domaine de Tinchebray échappera de justesse à l'occupation allemande, mais aura la visite insolite de la Gestapo.

Autre incidence du conflit : dès 1939, la Maison de Rome s'est vidée de ses occupants, sonnait la fin d'une époque pourtant prometteuse. Quant à la Procure, l'Institut n'ayant plus les moyens de la maintenir, on va solliciter les frères de Ploërmel qui confieront le rôle de Procureur près le Saint-Siège au frère Hippolyte-Victor Géreux, avec résidence à l'école Sant-Ivo, Via Collautti, à Rome.

L'après-guerre, nouvelle étape, nouvelles difficultés

La conjoncture internationale n'a pas permis de réunir un Chapitre à la date normale de 1943. Entre temps, le père Leconte, Supérieur général, est décédé avant la fin de son deuxième mandat, le 25 août 1944. Le Père Armand Bazin, prend le relais pour conduire l'Institut jusqu'au Chapitre suivant d'avril 1946, qui va élire le Père Fauvel.

Dans la perspective de redonner de la dynamique à l'Institut, le choix est fait d'en confier la responsabilité à un jeune père. À égalité de voix entre le père Fauvel et le père Gaubert, plus âgé, c'est finalement le premier qui est élu, il n'a pas quarante ans. Son élection est confirmée par le Saint-Siège auprès duquel une dispense d'âge a été demandée. À l'usage, on verra que les relations entre le nouveau Supérieur général et son second ne seront pas simples, d'autant plus que le père Fauvel manque d'expérience...

Si la guerre a été une réelle épreuve pour l'Institut, la période qui s'ouvre s'annonce difficile, en particulier au Canada. Un premier constat s'impose en début de Chapitre : le nombre total de membres de l'Institut est revenu à une quarantaine. L'explication de cette baisse se trouve au Québec, où les manœuvres du père Desrochers ont fini par décourager neuf membres pendant les années de guerre, avant le décès du père Leconte. Le père Gauthier, responsable de Charlemagne, commente cet épisode : « *à bout d'efforts et de patience, le père Leconte, Supérieur général, a été obligé de liquider... Tous sont sortis et je suis resté seul avec quatre pères.* »

Des hémorragies en séries au Canada

Ces sorties de l'Institut sont, pour la plupart, des demandes de 'dispense' des vœux, permettant une incardination dans un diocèse, où on les accueille « à bras ouverts » ! Comme cela a été le cas à Montréal pour le père Desrochers.

Une deuxième vague de départs va suivre la première. Un essai de remotivation des pères de l'Est amène le père Fauvel, Supérieur général, à se rendre à Chicoutimi, Québec, en août 1947, à l'appel de l'évêque qui propose d'ouvrir une œuvre d'orphelinat et de missions. L'un d'eux, le père Desrosiers refuse de s'associer à ce projet, « *C'est Montréal ou rien !* » En revanche, ses confrères acceptent d'entrer dans la démarche et reviennent enchantés de leur visite prospective.

Mais deux jours plus tard ils reviennent sur leur décision de s'établir à Chicoutimi et remettent tout en question. Résultat : trois

pères, dont Desrosiers, demandent leur sécularisation. Les six autres sont mis à disposition du Supérieur général pour aller à Chicoutimi. Mais quelques jours plus tard, ils refusent et à leur tour demandent la dispense de vœux. Ces défections sont à mettre à l'actif du père Desrosiers cette fois-ci, lui-même sous influence... ! Finalement, ne resteront plus à Charlemagne que trois prêtres, les pères Despins, Renut et Hainaut, ainsi que deux scolastiques.

Bilan d'une période agitée

Si le secteur Ouest, la Saskatchewan, semble bien se porter, il n'en reste pas moins que l'édifice canadien est ébranlé, et c'est tout l'Institut qui en subit les contrecoups. Le père Fauvel ne s'en cache pas quand il parle de « *souffrances et misères* ». Il rappelle, lors du Chapitre, ce à quoi les membres sont appelés : « *vivre dans un esprit de charité et de confiance vis-à-vis des Supérieurs* ».

Dans cette ambiance et cette situation qu'ils reconnaissent comme « *sinistre, pessimiste et catastrophique* », deux jeunes pères canadiens font savoir qu'« ils y croient » pourtant, et restent volontaires pour « *réaliser l'union de tous les membres, lutter contre les vieilles rancunes, renoncer à avoir raison, ... placer l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers* ».

Concrètement, face à la situation du Canada, le père Fauvel va consentir à un peu plus d'autonomie pour les questions financières et administratives. À cet effet le Canada est érigé en vice-province. De retour d'une visite au Canada, en 1948, le père Gaubert, vicaire, n'hésite pas à dire que « l'ère des défections semble définitivement close ». Il confirme que l'esprit est bon chez les jeunes pères et des espoirs de relève dont fondés. Passée cette époque mouvementée, effectivement des candidats se présentent à nouveau à Charlemagne. Mais la nouvelle vice-province n'est pas au bout de ses peines...

En France, les difficultés ne manquent pas, à commencer par la Maison de Tinchebray où la situation se révèle complexe faute d'autorité sur place. Il n'est même pas sûr que le Supérieur général, en

communauté à Ivry, puisse résoudre les problèmes, en tout cas son intervention n'est pas souhaitée !

Cela étant, les membres du Conseil font état de bon esprit des Pères en général. Deux points doivent retenir leur attention. Tout d'abord des questions de personnes fragiles qu'il faut ménager en trouvant des solutions qui ne mettent pas en difficulté la bonne marche de la mission, c'est le cas pour Vitry. Ensuite, le cas de la Maison de Caen où l'obéissance est loin d'être un réflexe naturel !

Si dans l'ensemble il reste des pères suffisamment imprégnés d'esprit religieux pour obéir, il faut reconnaître que la tâche est rude pour les Supérieurs. Et que dire du Supérieur général confronté aux remises en question de sa gestion par son vicaire, le père Gaubert ?

Au moment de 'tirer sa révérence', en 1952, et de 'rentrer dans le rang' à sa demande, et avant de passer le flambeau à son successeur, le père Bonnefoy, le Supérieur sortant fait le constat que « *les Pères sont attachés à leur institut et bien investis dans leurs tâches* ». À ce constat il ajoute cette exhortation en forme de testament : « *que chacun cherche véritablement, sincèrement, ... sans marchandage, l'accomplissement de la volonté de Dieu, ... dans le cadre où la Providence l'a placé, c'est-à-dire dans le cadre de l'Institut* ».

Tout est dit, et tout reste à faire...

Où en est « L'affaire Fortin »

Au gré des années, les Pères ont pu reprendre la propriété de l'hospice et de la chapelle que le propriétaire légal n'avait sans doute pas beaucoup d'intérêt à entretenir !

En 1942, au décès de M. Fortin-père, ses héritiers entrent en scène. Ils seraient ouverts à un accommodement qui permettrait la restitution partielle des terrains. Mais les relations avec les Pères ne vont pas s'améliorer tout de suite. En prévision du retour de leurs biens les pères envisagent, en 1944, la constitution d'une société civile pour chapeauter leurs futurs biens immeubles. Mais les affaires vont traîner en longueur.

En 1946, le père Fauvel, vient d'être élu Supérieur général. Il va relancer les négociations, et malgré l'opposition des héritiers Fortin, ses qualités de négociateur vont faciliter et faire avancer la restitution de la propriété. Il faudra cependant attendre le 26 juillet 1951, pour aboutir, à un accord global qui permettra aux Pères de réinvestir leur domaine, et de le remettre en état à grand frais.

Malheureusement, la chocolaterie échappera à cet accord, ce qui restera dans la mémoire collective des Pères comme une injustice criante. Reste que cet accord, conclu à la veille de la célébration du centenaire de la fondation de l'institut, pouvait être considéré, malgré tout, comme un beau cadeau d'anniversaire.

Un centre agricole à Fresnes, nouveau défi

S'il a fallu cinquante ans pour retrouver la propriété de Tinchebray, du côté de Fresnes, les acquéreurs ayant été plus coopérants, le retour du bien dans le giron des Pères, au début des années 1930, fut plus facile à gérer. C'est ainsi qu'en 1932, on y avait installé la résidence du Supérieur général, le secrétariat de l'Association de la Bonne Mort et d'autres services de formation, comme le noviciat. C'est là qu'aura lieu le Chapitre de 1946.

C'est à Fresnes que par la suite, le père Gaubert ouvre un centre agricole par alternance, tout en assurant la mission de maître des novices. Malheureusement, ce système, qui n'est pas sans faire penser aux futures Maisons Familiales et Rurales, souffrira de problèmes de gestion qui mèneront à la fermeture de l'établissement en 1974.

Un centre d'apprentissage à Tinchebray, autre nouveau défi

Depuis les expulsions et les spoliations de 1904, les Prêtres de Sainte-Marie n'ont pas pu rouvrir d'établissement à vocation éducative et chrétienne à la fois, comme cela s'était passé en 1851 avec le collège Sainte-Marie. Seules ont fait exception les Écoles apostoliques.

Il aura fallu attendre octobre 1953 pour voir le père Fauvel, déchargé de son mandat de Supérieur général, prendre l'initiative

d'ouvrir un centre d'apprentissage, dans la droite ligne des intuitions des fondateurs.

Une nouvelle aventure commence donc qui n'est pas sans rappeler les débuts de Sainte-Marie dans les années 1850. Le père Fauvel a pour lui une expérience professionnelle artisanale dans le domaine de l'horlogerie, acquise avant son entrée au noviciat, et une compétence de négociateur, mise à l'épreuve dans 'l'affaire Fortin'.

Dès les débuts, il applique sa méthode. Les élèves – 12 en 1953, 56 en 1957 – sont tous internes, seul moyen d'obtenir de bonnes conditions de travail et d'éducation. Les Prêtres sont présents 24 h sur 24 et mènent vie commune avec les élèves, partageant les tâches ménagères ; ce qui fait dire aux filles : « *Au moins, quand ces garçons-là se marieront, ils sauront aider leur femme !* »

Chaque vendredi, les enseignants se réunissent en conseil pour aborder tous les aspects de la vie de l'établissement. Et tous les mois, les élèves ont un entretien personnel avec l'un ou l'autre des Pères portant sur le comportement et le travail. Ceci dans les premières années... L'austérité de la vie d'internat est compensée par la pratique du sport, la musique, les voyages d'études, les sorties de fin d'année, etc. La participation à la messe est encouragée pour les volontaires. Même chose pour le pèlerinage de fin d'année à la Garanterie ou en d'autres lieux.

En 1957, le père Yves Douguet arrive de Guilers, Finistère, pour seconder le père Fauvel auquel Il succèdera comme directeur en titre, en 1969. C'est lui qui aura la tâche de faire évoluer l'établissement, dans le même esprit.

Une période porteuse d'espoir (1959-1967)

Le point sur la situation à l'approche du Concile

Secoué par cette accumulation de contre-temps, l'Institut poursuit, malgré tout, sa route. Les Supérieurs renouvellent à temps et à contretemps les appels à la fidélité et à l'obéissance en particulier. D'ailleurs, tant en France qu'au Canada, les pères continuent de se dévouer corps et à âmes et avec conviction dans leurs missions respectives.

Toujours attachés à leur recrutement, en France ils maintiennent les écoles apostoliques et les colonies de vacances animées dans une perspective vocationnelle. Elles ont permis à des jeunes de s'orienter vers le séminaire, même si seulement deux sont allés à Tinchebray. De leur côté, les sites de formation de grand séminaire ont du mal à se stabiliser, peut-être par manque de personnel propre à l'Institut pour former les futurs prêtres. Aussi fait-on appel aux spiritains qui les reçoivent à Mortain ou Chevilly.

Au Québec ; en plus de Charlemagne ; les pères se sont maintenus longtemps dans les paroisses qui leur ont été confiées dans les diocèses Saint-Hyacinthe et de Saint-Jean-de-Longueuil, mais depuis 1964, ils se sont repliés sur Charlemagne. Dans la Saskatchewan, les paroisses que les pères, animent depuis des années se répartissent entre deux diocèses, Prince-Albert et Régina. Ils sont bien ancrés dans leur apostolat paroissial, mais peu nombreux, six au total, auxquels il faut ajouter les trois pères de Charlemagne.

Par contraste, il faut bien reconnaître les défis permanents qu'impose la réalité. Les œuvres de France sont toujours aux prises avec une gestion difficile dans un contexte compliqué, hérité de la laïcisation de 1904. Au Canada, côté Est, les pères souffrent des conséquences de l'affaire Desrochers et Desrosiers.

C'est ainsi que l'espoir de voir le Canada devenir une province jeune et dynamique semble compromis, au moins pour le secteur Est, du fait de l'influence regrettable du père Desrochers qui a entraîné le

tarissement du recrutement au Québec. À cela vont s'ajouter des difficultés de gestion de la propriété de Charlemagne accentuées par l'appartenance à une Corporation domiciliaire, fondée en 1961 et qui se révèle très contraignante.

L'institut, comme tous les autres instituts, entre dans une période difficile et rude qui ne prévient pas, mais qui voit s'amorcer une baisse générale et progressive des vocations. En termes d'effectifs, les pères de Tinchebray sont lucides et constatent aussi que l'évolution de leurs effectifs n'est pas à la hausse, tant s'en faut

Le concile apportera-t-il un nouvel élan qui permettrait un nouveau développement ?

Le Concile Vatican II

Lors de l'annonce du Concile en janvier 1959, l'Institut partage l'enthousiasme de l'Église et entre dans cette phase de rénovation – *aggiornamento* –, demandée aux instituts religieux. Ouvert juste avant la troisième session du Concile, le Chapitre de 1964 est en attente des textes concernant la vie religieuse. Le décret *Perfectae caritatis* sur la vie religieuse, promulgué le 28 octobre 1965, demandera aux instituts religieux de rénover, réécrire leurs Constitutions.

En attendant, il faut s'approprier les appels et exhortations du Concile sur la vie religieuse, qui appuient les rappels incessants des supérieurs à la fidélité. Des mots forts sont retenus pour les Prêtres de Sainte-Marie : la vie religieuse signe dans l'Église, primauté de la vie intérieure comme le meilleur lien entre les membres, charité et entente, l'esprit avant la lettre, etc...

Le Chapitre de 1964, première session

Le Chapitre ouvre une première session en 1964, en plein Concile. Les Capitulaires sont mis face à la réalité : L'Institut comptait une soixantaine de membres en 1937. En 1958, il n'en comptera que 42 répartis en 16 'Maisons' ou communautés, dont 17 membres au

Canada {CG 1958, p.3/5}. Aux difficultés financières et administratives de Charlemagne, s'ajoutent les conséquences de l'affaire Desrochers qui a provoqué les hémorragies que l'on sait dans les rangs de pères, et qui, par la même occasion, a tari le recrutement.

Par le fait même, cette baisse générale des effectifs entraîne également la baisse du nombre des œuvres et des communautés. C'est ainsi qu'en France ont été fermées les Maisons de Vitry, Caen, Langolen, Guilers, ainsi que celle de Rome.

La diminution du nombre des Maisons entraîne comme autre conséquence de rendre plus compliquée, pour les supérieurs, une composition de communautés qui permette à chacun de trouver sa place et de s'épanouir dans un climat fraternel, en particulier quand il s'agit de personnes fragiles.

Il n'est pas étonnant qu'émerge, au gré des années qui passent, la question qui va devenir récurrente d'un Chapitre à l'autre, celle de l'avenir, non seulement des communautés et des œuvres, mais aussi et plus radicalement, celle de ... l'Institut lui-même.

Les pères de l'Ouest canadien ont déjà posé, en 1958, la question de la fusion avec un autre institut ou, plus récemment, celle de la dissolution de l'Institut pour permettre aux membres encore 'vaillants et actifs' de rejoindre un diocèse, éventualité classée sans suite, ... provisoirement.

Toutes sortes de solutions sont évoquées ici et là et remontent à ce Chapitre de 1964 : passer du statut d'institut religieux en association de prêtres, comme celle du Prado ? Fusion ou fédération avec d'autres instituts ? Dissolution de l'Institut ? Ou simplement statu quo, mais pour combien de temps ? Ceci pour l'Institut. Et les personnes, que deviendraient-elles dans tous les cas de figure ? Dans les faits, c'est le statu quo va être longtemps privilégié par défaut.

À la recherche d'une nouvelle dynamique, un pari...

Face à ce climat en demi-teinte, le père Bonnefoy, Supérieur général, va essayer en 1964, de créer une dynamique positive en proposant, dans la mouvance du Concile, d'ouvrir « *une maison dans un pays de mission, qui puisse attirer les jeunes* ». Mais est-ce bien le remède miracle ?

Le père Ouellet, Supérieur général des Missions Étrangères avait dit au père Gauthier, responsable de Charlemagne : « *Si vous voulez avoir du succès en Amérique du Sud, ... il faut que vous commenciez par vous aimer et vous comprendre !* ». Douche froide, mais aussi renvoi aux questions de fond.

Le Canada est prêt à donner une réponse positive à ce sondage, sous réserve de pouvoir continuer d'assurer, malgré tout, la mission en Saskatchewan... ! Finalement, en 1965, trois pères s'engagent dans une nouvelle aventure missionnaire. Les pères Torpey et Chanteau quittent la France pour le Mexique, rejoints par le père Nicoud. Mais cette expérience restera limitée dans le temps et surtout individuelle, les intéressés vivant dans des secteurs éloignés les uns des autres !

1967–Deuxième session du Chapitre : la rénovation des Constitutions

La deuxième session du Chapitre s'ouvre en août 1967. Le père Bonnefoy ne la conduira pas à son terme pour des raisons de santé qui l'obligeront à démissionner, le 8 décembre 1960, non sans avoir préparé le père Armand Bazin à assurer la transition et la préparation de cette deuxième phase, à l'issue de laquelle, en 1967, le père Torpey sera élu Supérieur général, avec résidence ... au Mexique !

En 1967, une liste nominative fait apparaître le nombre de 25 membres, dont trois frères. L'ensemble se répartit comme suit : 13 en France, 9 au Canada, et 3 au Mexique. Pour le Canada les pères sont 6 à l'Ouest, Saskatchewan, et toujours 3 à Charlemagne, Montréal.

Le Chapitre prend en compte les demandes de rénovation demandée par le Concile, plus particulièrement pour ce qui est de la

Règle, c'est-à-dire des Constitutions. Deux équipes de pères, une en France et une autre au Canada, vont se mettre au travail de rédaction d'un texte rénové.

Compte tenu de la diminution du nombre de membres constatée à l'ouverture de cette deuxième session, - à cette date de 1967, on ne compte plus que 25 membres dont trois frères – mais sans pour autant désespérer de voir l'Institut se développer à nouveau, deux modifications importantes vont marquer cette nouvelle Règle.

Tout d'abord le statut des Frères Coadjuteurs que la nouvelle Règle va préciser. On ne parle plus de deux corps séparés, l'un étant dépendant de l'autre, les Frères des Prêtres, mais d'un même statut : « ... *Tous les membres de l'Institut font partie d'une seule et même famille. Ils ont les mêmes devoirs et les mêmes droits en vertu de leur profession religieuse. Le statut est le même pour tous sauf de ce qui découle de la nature des choses, par exemple l'exercice d'un ordre sacré...* » (Article 3). En 1967, on comptera, pour la France, trois frères coadjuteurs. On a déjà cité le frère Adrien à propos de la maison d'Ivry. On parlera plus loin du frère Émile Trébouet.

Enfin, la nouvelle règle de vie corrige une anomalie déjà mentionnée dans le mode de représentation aux Chapitres généraux, qui voyait un nombre de membres de droits supérieur au nombre des membres élus. ... À l'article 112, on corrige donc ainsi cette anomalie: « Si le nombre des profès est trop important... on organisera une participation représentative de telle sorte que le nombre des Capitulaires élus soit supérieur à celui des Capitulaires de droit. »

L'approbation officielle par le Siège Apostolique n'interviendra que le 25 mars 1992, sans pour autant répondre à la question de fond posée déjà en 1964 : « *Y croit-on encore ? Qui sommes-nous ? Que sommes-nous ? Quid de notre vie religieuse ? Que voulons-nous faire ?* » etc.

Réalisme et pragmatisme...

Fusionner ou se fédérer ?

Déjà au Chapitre de 1931, la perspective d'une évolution de l'Institut à la baisse en matière d'effectifs, avait amené le père Rondet, alors à Rome, à venir présenter aux Capitulants une proposition de fusion avec l'Institut des « Pères de l'Immaculée Conception de la Bonne Vierge Marie », appelés encore Pères Mariens. Ces pères cherchaient un autre institut pour se joindre à eux dans l'acquisition et la reconstruction d'un édifice, via Giuglia, à Rome, en vue de l'affecter à la formation de jeunes religieux. Les pères de Tincebray auraient pu en devenir ainsi la branche française.

Dans un premier temps, les pères Mariens étaient d'accord. Vu du côté de Tincebray, cela paraissait plus compliqué sur deux points précis : comment impliquer le Canada et comment cela serait-il perçu par la population, à Tincebray même ? Finalement, on en arriva assez vite au constat que c'était une fausse bonne idée, vite abandonnée de part et d'autre du reste.

La Fédération Notre-Dame

Depuis quelques années des instituts de type de celui de Tincebray se sont fédérés sous le nom de Fédération Notre-Dame. Pour les Prêtres de Sainte-Marie on commence à en parler depuis le Chapitre de 1958 date à laquelle l'idée d'adhésion est abordée comme une possible solution d'avenir.

A priori, il n'est pas question de fusion avec un ou plusieurs instituts dont personne ne voudrait, mais de rejoindre la fédération Notre-Dame. Et même sur cette perspective qui concerne surtout la France, il n'y a pas consensus, loin de là. En effet, un père récalcitrant crie au « *sabotage* », un autre père ajoute que « *L'idée ne mérite pas qu'on s'y arrête, c'est tout simplement une lâcheté sans nom.* » D'où l'appel au Chapitre à « *prendre des mesures énergiques pour nous tirer ou nous préserver de l'enlèvement* ».

Au mois de juillet 1967, deux pères participent à une réunion de la Fédération Notre-Dame, à Chavagnes-en-Paillers, Vendée, en vue d'une éventuelle adhésion de l'institut de Tinchebray. Cette Fédération regroupe déjà six instituts. Deux autres, dont les Prêtres de Sainte-Marie, viennent frapper à la porte. Ce qui fera plus tard, en 1979, un total de 8 instituts, regroupant 397 membres, dont 18 pour Tinchebray.²⁹

Lors de cette rencontre, les Prêtres de Sainte-Marie s'entendent dire : « *Actuellement, nous ne voyons pas de quel secours peut vous être la Fédération. Tâchez de remettre vos Confrères canadiens d'accord avec vous... Après vous pourrez reposer votre candidature* », douche froide !

Le sujet est repris en interne, après une intervention du père Douguet qui clôt le débat : « *Il est impossible d'envisager des possibilités d'avenir en dehors de la Fédération* ». La solution pourrait être de garder au minimum le lien avec la Fédération dans l'hypothèse où d'éventuels candidats à l'entrée dans l'Institut se présenteraient, et exigerait de se rapprocher de la Fédération pour mutualiser les moyens de formation.

Finalement, les Chapitres suivants resteront discrets sur cette adhésion, évoquée suivant les besoins. Ce sera le cas, entre autres, quand sera envisagé ultérieurement un transfert de tutelle, lorsque le père Yves Douguet devra renoncer à sa responsabilité de garant du caractère propre du lycée l'Espérance à Tinchebray.

Reste que les Pères sont bien conscients – et certains ne s'empêchent pas de le dire – que le véritable problème est celui retrouver une vie religieuse vécue avec toutes ses exigences...

²⁹ Il s'agit des instituts suivants avec leurs effectifs : les pères de Chavagnes (151), l'Immaculée Conception de Garaison (72), le Sacré-Cœur de Timon-David (76), les Œuvres de Jean-Joseph Allemand (17), les Oblats réguliers de saint Benoît, Albi (37), les Pères de Notre-Dame de la Délivrante (20), les Missionnaires de Ste Thérèse (6) et les Prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray (18).

La situation au Canada (1979)

Depuis la période du Concile, la situation du Canada a évolué de manière notable. À l'Est, ne subsiste que Charlemagne. La situation économique une fois assainie, il a fallu se résoudre à vendre le domaine en 1979. Dans la foulée, les pères vont demander leur incardination dans le diocèse de Montréal où l'archevêque trouve à les employer sans problème. Celui-ci avait déjà demandé que les prêtres de Sainte-Marie résident dans leur paroisse et non pas dans une maison commune. C'est ce qui se réalise de fait. En pratique, ceci mettra un point final à la présence des Prêtres de Sainte-Marie au Québec.

À l'Ouest, dans la Saskatchewan où ils se sont maintenus jusque-là dans les diocèses de Prince-Albert et Régina, les pères se posent aussi la question de leur avenir. Il n'est pas question de fédération. La solution pour eux sera également l'incardination dans les diocèses où se déroule leur apostolat, conformément à l'argument qu'ils avaient mis en avant : sans attendre d'être trop âgés et en mauvaise santé.

Désormais, le choix des solutions pour l'avenir de l'Institut devient une affaire franco-française !

Le Chapitre de 1979, un regard extérieur

Nous revenons quelque temps en arrière, en 1979. Le père Hamon, Supérieur général des pères de la Délivrante et membre de la Fédération Notre-Dame, est nommé par le Saint-Siège « Délégué président du Chapitre des Prêtres de Sainte-Marie », avec mission d'écouter...

D'entrée de jeu, il affirme que le statu quo n'est plus possible, et comme on refuse de fusionner avec un autre institut, diverses autres solutions sont alors envisagées pour maintenir l'institut auquel incombe le devoir « de pourvoir aux personnes ».

Le père Hamon découvre la situation de l'Institut et de ses membres ; depuis la disparition de la branche canadienne, l'Institut ne compte plus que 18 membres, dont la majorité réside en France. Deux

d'entre eux sont détachés à l'aumônerie militaire, à Compiègne et au Tchad.

Concernant le fonctionnement des futurs Chapitres, on s'en irait progressivement vers une participation de tous à cette assemblée statutaire, de manière à associer tout le monde à la réflexion et aux décisions à prendre, ce que prévoyait du reste les Constitutions renouvées.

Face à cette situation et à ces perspectives, le père Hamon avance des solutions qui impliqueraient un statut différent de celui d'une congrégation religieuse. Il parle d'une association de statut séculier de droit pontifical, comme pour les prêtres du Prado qui ne sont pas tenus de mener vie commune tout en ayant des vœux et des liens entre eux.

Mais les membres du Chapitre avouent que c'est la vie commune qui les attire, de même que l'enseignement et les missions. De toute façon, passer d'un institut religieux à une fédération, c'est « descendre à une situation inférieure » ! ... Impossible canoniquement ! Solution : constituer un gouvernement provisoire qui fera l'objet d'une information transmise au Saint-Siège. Le père Hamon fera suivre à qui de droit...

Une inquiétude partagée

Canoniquement concernés par la vie religieuse dans leurs diocèses respectifs, deux évêques, Montréal et Sées, ont déjà cherché à se renseigner sur la situation de l'Institut. Celui de Sées cherche à savoir comment les Prêtres de Sainte-Marie voient leur avenir.

De son côté, le père Torpey en fin de mandat de Supérieur général, adresse un courrier à Mgr Mayer, préfet de la Sacré Congrégation des Religieux et Instituts Séculiers (SRIS) dans lequel il fait état des difficultés de l'Institut : pas de recrutement, des membres dispersés qui ne font plus communauté, des mentalités hétérogènes, de fortes personnalités..., quant à l'observance de la Règle, « *il n'y en pas !* », ajoutant même la remarque du père Bonnefoy concernant l'Institut : « *ingouverné et ingouvernable !* »

À l'issue de ce Chapitre de 1979, c'est le père Nicoud qui prend le relais comme Supérieur général. Mais il décède avant la fin de son mandat. Le père Yves Douguet lui succède alors de plein droit et va être aux commandes de l'Institut jusqu'à son propre décès le 17 décembre 2017.

Entre recherche de solution raisonnable et refus.

Au Chapitre de 1985, on ne compte plus que 13 membres dont le père Torpey, dernier représentant du Canada où il réside désormais. La question récurrente est à nouveau posée pour la énième fois, en termes presque identiques : « *après avoir évoqué les grands principes qui ont fondé l'institut, l'engagement dans la fidélité aux vœux, revient la question posée à chacun de deux manières : Que décidons-nous d'être ? Quelle voie adoptons-nous ?* »

Ces éternelles questions interviennent dans un contexte où les Pères présents en France sont désormais repliés sur Tinchebray et répartis dans deux Maisons : celle des 'anciens' et le lycée. En effet, la propriété de Fresnes, si chère à l'Institut, a dû être mise en vente en 1979, faute de personnel pour l'habiter et l'entretenir.

Après avoir invité les uns après les autres à s'exprimer, le père Douguet reconnaît à son tour : « *Nous sommes plus une fraternité qu'un institut.* » Toujours responsable de la revue « Espérance et Vie » qui compte encore 50.000 lecteurs, le père Roussel déclare : « *J'y suis, j'y reste !* » ; le père Pivan continue : « *Vu mon âge, quelle perspective ? Je demande le statu quo* ». Le père Pottier, qui ne facilite pas toujours les échanges, s'entête : « *Il importe de faire vivre la Congrégation* » ; le père Charest : « *C'est surtout un problème français !* » ; à quoi le père Torpey rétorque : « *C'est un problème d'Institut !* » ; et le père Bazin : « *Notre présence à Tinchebray compte beaucoup pour la population* ».

Et on en reste là, faute d'y voir clair et surtout faute de consensus, chacun voyant midi à sa porte, on le comprend facilement... Finalement un vote sur plusieurs solutions donne une majorité pour le statu quo...

À l'issue de ce Chapitre, on décide d'un gouvernement provisoire qui « devra s'occuper de la situation de chacun » et dont le père Hamon affirme qu'il sera un interlocuteur valable pour Rome.

Vers des solutions individuelles

Au Chapitre suivant de 1991, une recommandation du Saint-Siège encourage les membres de l'Institut à s'organiser de manière individuelle pour leur avenir immédiat : « Chaque religieux jouit de la liberté d'étudier une solution personnelle en lien avec le Supérieur général et les membres de son Conseil ». Le Chapitre est convoqué conformément aux Constitutions, même avec un petit nombre de membres, soit 8. L'attention se porte sur la situation et les ressources de chacun {

Entre temps le père Torpey est retourné définitivement au Canada, où il s'est rapproché de l'Institut des Fils de Marie-Immaculée qui vont l'héberger, à Longueuil, jusqu'à son décès en février 2002.

Et pourtant on s'accroche

Épreuve de vérité. Ils ne sont plus que 7 membres en 1998. Le père Douguet, Supérieur général, fait un constat amer mais réaliste : « *Nécessité est de constater que l'Institut n'a aucun avenir, bien que chacun de ses membres ait une valeur inestimable aux yeux de Dieu* ». Pour autant, et par contraste, il y a « unanimité des Pères en faveur de la continuité de l'Institut surtout pour les liens de fraternité au plan humain tout comme au plan spirituel qui s'expriment en particulier dans la célébration eucharistique. »

En réalité, les pères vont désormais mener leur vie conformément à leurs choix individuels, et donc chacun de son côté. L'union autour de l'eucharistie restera le lien spirituel symbolique.

Accepter d'accueillir encore de nouveaux sujets ?

Au fur et à mesure que les années ont passé et que les Chapitres se sont succédé, la question de l'avenir est revenue régulièrement, mais

il n'y a jamais eu de décision claire. Il faut dire qu'on a bien du mal à se résoudre à une décision qui serait définitive, on peut le comprendre !

En l'an 2000, lors de l'une des dernières réunions des Pères, le père Douguet, Supérieur général, déclare : « *Nous sommes cinq religieux éparpillés, en France, en cinq lieux différents, pratiquement irrégulièrement exclaustés ! Il ne peut pas être question de recruter de nouveaux ermites.* » La question mise au vote par bulletin secret donne la réponse suivante : trois « non » pour « recruter », contre un « oui » et un bulletin blanc.

La décision est finalement prise de ne plus accepter de nouveaux sujets.

Et pourtant, surprise, ... un prêtre se présente un dimanche soir de juin 2014, à la Maison généralice des Frères à Rome. Il s'agit d'un prêtre polonais, curé d'une paroisse de la banlieue de Tivoli qui reprend contact pour se rapprocher des Pères de Tinchebray. Avec une petite dizaine de prêtres dispersés dans des paroisses autour de Rome et au-delà, ils forment une association qui se reconnaît dans le projet des Prêtres de Sainte-Marie. Déjà ce prêtre, Don Valdemar, avait rencontré le frère Bernard Gaudeul, Supérieur général dans les années 1980, pour ce même motif.

Cette fois-ci, la demande reste la même : hériter en quelque sort du projet de l'Institut, sans les biens. Le prêtre est invité à s'adresser à la Congrégation des Religieux qui lui donnera la réponse suivante : si vous ne menez pas vie commune, vous ne pouvez pas prétendre devenir un institut religieux, ni prétendre reprendre le charisme de Tinchebray.

Un dernier rendez-vous communautaire ?

En 2003, les pères ne sont plus que quatre en France et un au Mexique. Ils se retrouvent tous le 3 février pour statuer sur les biens de l'Institut et en particulier le lycée l'Espérance : quelles solutions envisager pour « garantir le caractère propre de l'établissement alors que nous ne sommes plus capables d'y assurer la pastorale » ? N'est-ce

pas le moment de faire la dévolution du lycée à une autre tutelle ? Et comment, dans ce cas, maintenir à tout prix les formations proposées ?

D'autre part, on ne peut plus se maintenir sur le site de Tinchebray, sauf à grands frais pour entretenir la chapelle et quelques locaux adjoints : « Comment assurer les frais généraux qui continuent de courir ? Comment assurer la pérennité de la chapelle ? À quelle personne de confiance confier tous nos problèmes matériels que désormais nous ne pouvons plus administrer ? »

Un héritage à transmettre

État des lieux

Dans la perspective de l'évolution de l'Institut, il est normal d'envisager la suite en termes d'héritage à transmettre. Concrètement, pour les Prêtres de Sainte-Marie, l'héritage couvre plusieurs domaines.

Tout d'abord celui du charisme. À l'origine, des prêtres du diocèse de Sées ont été séduits par ce projet de vie religieuse investie dans l'éducation et qui répondait à leurs attentes, projet qui s'est réalisé concrètement dans les établissements scolaires qui ont fait leur réputation à Tinchebray, le collège Sainte-Marie et plus tard le lycée l'Espérance, les établissements de Pontlevoy, Melun et Flers, sans oublier les écoles apostoliques dans lesquelles ont éclos de nombreuses vocations.

Au titre de l'héritage du charisme, il faut encore citer les Missions paroissiales, qui ont contribué à réveiller et maintenir la foi dans les paroisses et les diocèses, et, par contre coup, à faire connaître l'Institut en France ; et enfin l'apostolat paroissial qui s'est imposé au Canada. Même chose pour l'apostolat de Notre-Dame de la Bonne-Mort qui a eu un rayonnement international et dont va hériter le sanctuaire de Montligeon.

Dans la logique de ces œuvres il faut enfin mentionner les biens meubles et immeubles, dans un domaine de 8 hectares, qui font partie du paysage de Tinchebray et dont la chapelle sera bientôt le dernier témoin.

L'heure a sonné où il faut impérativement prévoir l'après...

L'association Notre-Dame de la Bonne-Mort

Après les événements de 1903-1904, l'association a repris son activité, pilotée depuis Rome par le père Rondet, puis transférée par la suite à Fresnes. Forte de la reconnaissance de l'Église et des

encouragements des papes Pie X en 1908 et Benoît XV en 1918, l'Association élargit son influence et son rayonnement par le biais de sa revue, laquelle atteindra dans les années 1920 jusqu'à un million et demi de lecteurs, largement au-delà des frontières, moyennant des traductions en treize langues.

Le conflit de 1939-45 porte un coup d'arrêt du fait de la destruction de tous les fichiers.

C'est alors que le père Pierre Bazin reprend le flambeau et redonne vie à l'association et de la jeunesse à la revue en insérant des illustrations et en lui donnant un nouveau nom : « Espérance et Vie ».

En 1981 le père Douguet, alors Supérieur général et directeur du lycée l'Espérance, prend la direction de l'Association et de la revue qui, à cette date, est éditée à 12.000 exemplaires. Mais il est désormais seul à la barre.

Déjà depuis pas mal d'années, il constate que ce type de dévotion perd de son audience. Les temps ont changé : on parle moins de la mort, on parle moins de la Vierge Marie, comme il le reconnaît lui-même. D'autres formes de dévotions apparaissent, tandis que d'autres formes d'apostolat continuent de se répandre, plus tournées vers l'action... Malgré les efforts d'adaptation, il n'est pas étonnant que l'évolution à la baisse du nombre des abonnés au bulletin qu'il rédige lui-même, va s'accroître, entraînant une incidence financière qui va peser sur l'avenir immédiat.

Du côté de la Pologne

C'est finalement en Pologne que l'association d'origine française va maintenir la dévotion à Notre-Dame de la Bonne Mort. En l'an 2000, cette filiale polonaise compte » 300.000 adhérents, en Pologne, dans les pays baltes, et dans plusieurs pays de l'Est.

Mais l'hypothèse de conserver le site de Tinchebray comme centre de la dévotion et carrefour des pèlerinages suppose, là aussi, une capacité en personnel et gestion économique dont les Prêtres de Sainte-Marie n'ont plus les moyens. En effet, du côté de l'association polonaise on est prêt à fournir du personnel pour animer le site de

Tinchebray. Mais les coûts financiers, - entretien de la chapelle et logement des prêtres polonais, - resteraient à la charge des Pères de Sainte-Marie, solution abandonnée... C'est donc la rupture de fait avec la Pologne.

Finalement, en France, *« un constat s'impose, écrit le père Douguet, il faut désormais songer à s'associer à une œuvre plus solide, plus durable, plutôt que de laisser disparaître la réalité substantielle que nous avons secrétée »*.

Montligeon

C'est en mars 2007, que le sanctuaire de Montligeon fait la demande de transfert « des bénéfices spirituels » de l'Association de la Bonne Mort, jusque-là attachés à l'institut des Prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray, et à leur église ». Le père Yves Douguet demande au Procureur près le Saint-Siège d'ouvrir la procédure auprès de la Grande Pénitencerie et à la CIVCSVA pour attester sa qualité de Supérieur général et donc d'ayant-droit.

Le père Préaux, recteur du sanctuaire Notre-Dame de Montligeon, fait ensuite la demande officielle auprès du Saint-Siège, du transfert de l'association de Tinchebray, à celle de Montligeon. C'est donc sous le patronage de ce sanctuaire, dans le diocèse de Séez, que la dévotion est désormais animée et diffusée moyennant une revue totalement repensée et plus adaptée aux attentes du jour. Ainsi le projet des Prêtres de Sainte-Marie continuera-t-il à porter des fruits.

La chapelle

Spoliée par l'État en 1904, victime collatérale de l'incendie de 1919, elle reste quasiment inoccupée et peu entretenue, à tel point qu'il a même été envisagé, en 1919, de la « mettre à terre avec soin et de disposer des matériaux aux plus offrants. »

Finalement, la conclusion de l'Affaire Fortin, en 1951, changera la donne.

Grâce à la volonté des Pères, en particulier du père Douguet, elle retrouve sa splendeur au gré de restaurations successives, et son usage dans le cadre des célébrations annuelles de Notre-Dame du Perpétuel-Secours.

Malheureusement, plusieurs événements tardifs vont remettre tout ceci en question. Tout d'abord la fin du bulletin de l'association de la Bonne Mort, dont le dernier numéro paraît en décembre 2001. Ce bulletin était, concrètement, le lien entre la chapelle et son autel dédié à Notre-Dame des Douleurs, avec les abonnés dispersés dans le monde. Désormais il y a une rupture de relais en quelque sorte.

Le transfert de l'héritage de l'Association de la Bonne-Mort à Montligeon crée une nouvelle rupture et remet en question l'avenir de la chapelle des Pères qui ne trouvera pas de repreneur. Par la suite, la fermeture de l'établissement, en septembre 2011, risque de la laisser à l'abandon.

Heurs et malheurs du lycée l'Espérance

Sous la houlette du père Douguet, le Centre d'apprentissage de 1953 a poursuivi sa croissance en diversifiant ses propositions de formation : mécanique automobile, électronique, logistique, cycles et motocycles, froid et climatisation, etc. jusqu'à devenir plus tard un lycée technique à part entière, sous le nom de « l'Espérance ». L'ouverture d'une section BTS en 1989 sera le couronnement de cette évolution.

Le carnet d'adresses des pères Fauvel et Douguet a été un atout décisif pour obtenir l'ouverture de nouvelles sections et trouver des financements, en particulier la taxe d'apprentissage. De plus, la fréquentation des diverses foires-expositions à Paris a toujours été le passage obligé pour faire connaître l'établissement, « opérations communication » avant l'heure.

On peut considérer le centre d'apprentissage, devenu lycée, comme le fleuron de l'œuvre des Prêtres de Sainte-Marie au XXe siècle.

Le 'fondateur', le père Fauvel et son collaborateur et successeur, le père Douguet ont su imprimer leur esprit à cette œuvre.

Pour autant, avec l'augmentation des effectifs, avec la multiplication des filières de formation – qui, de plus nécessitent de construire et de s'endetter, – avec aussi, parallèlement, la croissance d'un corps professoral de sensibilités diverses par rapport au projet pastoral, un contexte social plus exigeant et consumériste, des réalités nouvelles vont s'imposer.

L'année 1986 voit le père Douguet arriver à l'âge de la retraite et sans successeur possible du côté de l'Institut. Soucieux de conserver la main sur l'établissement scolaire, tout particulièrement sur le choix et le maintien des formations dispensées, il cherche à placer le lycée sous la tutelle diocésaine ou une tutelle congréganiste. Faute d'avoir trouvé une solution de ce côté, il se décide finalement à chercher lui-même un directeur laïc pour la rentrée scolaire de 1986. C'est donc M. Mahéo qui assurera la direction jusqu'en 1997.

Le père Douguet reste secrétaire du Conseil d'administration de l'organisme de gestion (OGEC), dont les membres sont acquis à l'œuvre – et au père Douguet – et font preuve d'un dévouement sans faille. Ceci donne à l'ancien directeur un droit de regard sur l'établissement et lui permet de défendre les choix qui ont été faits en leur temps, tout particulièrement sur les formations proposées aux familles et à leurs enfants.

En revanche, il n'est plus impliqué dans la pastorale de l'établissement. Une nouvelle ère s'ouvre donc qui exige de faire confiance aux laïcs, ce qui n'est pas évident pour le directeur sortant. Cela dit, sous cette nouvelle direction, l'établissement continue sa progression en effectifs, de 202 élèves en 1986 il passe à 334 en fin d'année scolaire 1995-96.

Pour diverses raisons, M. Mahéo se voit contraint de quitter son poste en 1997, à la suite d'un licenciement, laissant l'établissement dans une situation financière relativement saine.

Plusieurs directeurs vont se succéder avec parfois une gestion regrettable. C'est ainsi que l'un d'entre eux décide, sans concertation, de la suppression de la section BTS électronique pour motif économique, compromettant ainsi la stabilité de l'ensemble et provoquant le déclin de la filière. Par la suite l'équilibre économique va se détériorer.

C'est l'époque où la politique de répartition des formations impose aux établissements concertation et solidarité, ceci sous la pression du Rectorat, mais aussi des établissements eux-mêmes, et de la Direction de l'Enseignement catholique. Cette concertation entre pairs aurait dû permettre une répartition raisonnable des formations. L'Espérance avait accepté de céder au lycée Sainte-Marie de Flers sa formation en logistique, contre une formation de Bac électrotechnique, mais le contrat n'a pas été respecté. Le lycée de Tinchebray, que dirigeait à l'époque Mme Chantelou, s'en est trouvé gravement lésé.

Le lycée entre donc dans une période difficile. Déjà la baisse des effectifs oblige à gérer au plus près la question des personnels de droit privé et à se résoudre à des licenciements. Les mesures qui s'imposent ne sont pas prises à temps, ce qui met progressivement l'établissement en grande difficulté et, bientôt, risque de le mener au bord de la faillite.

M. Schaeffer, Directeur diocésain de septembre 1997 au 31 août 2003, prend l'initiative de nommer en 1998, une nouvelle directrice, Mme Chantelou. Si l'avenir du lycée échappe à la compétence de l'Institut des Pères, pour autant les problèmes ne sont pas résolus.

M. Madeleine arrive en 2010 comme directeur, tout en assurant sa fonction de Directeur diocésain de l'Enseignement catholique de Séz. Le constat d'une situation fragilisée et sans issue s'impose très vite à lui. La rentrée de septembre 2010 se fait avec 120 élèves. À la fin de ce premier trimestre, le directeur reconnaît : « *Financièrement, on ne pouvait plus faire face...* ». Dès lors, l'établissement informe officiellement de son incapacité à poursuivre sa mission.

De son côté, le Rectorat refuse d'accéder à la demande d'ouverture de deux formations pour la rentrée suivante, puis décide, le 6 janvier

2011, de la fermeture du lycée l'Espérance, avec effet au 31 août 2011. À la rentrée scolaire de l'année 2011, les enseignants sont dirigés vers d'autres établissements du secteur géographique, Flers et surtout Giel pour la majorité des enseignants.

Quant aux personnels de droit privé, les licenciements seront très onéreux pour le Conseil d'administration, et pour son président plus particulièrement. Les parties caution des emprunts devront en supporter les conséquences. La Région de Basse-Normandie amputera la subvention à destination des autres établissements de la Région à hauteur de sa caution.

La commune de Tinchebray sera bien entendu directement concernée pour contribuer à 'liquider' le domaine des Pères. L'association l'Espérance se tournera vers elle pour lui proposer le rachat du site au prix correspondant à sa part de caution, soit 36 000€.

Considérant la position du site de Sainte-Marie, la réserve foncière disponible, le tout à proximité du centre-ville, la commune accepte la proposition d'achat au prix de 36 000 €, et s'engage dans une procédure d'acquisition des terrains et des immeubles. Elle héritera donc des locaux du lycée où elle installera ses services techniques, d'autres locaux seront démolis. Le reste de la propriété sera démembré pour y faire un lotissement ou vendre des parcelles. Le cimetière des Pères restera à charge de la commune.

Restait encore à décider du sort de la chapelle qui échappait à cette opération.

L'Association de sauvegarde de la chapelle

La chapelle des Pères fait partie des biens de l'Association propriétaire du lycée. Une fois clarifiées les relations avec l'association polonaise, le père Douguet se préoccupe de chercher un acquéreur pour la chapelle. À Tinchebray même, la municipalité a déjà deux églises à entretenir... ! Sollicité, le diocèse répond qu'il n'a pas les moyens financiers d'assurer la charge de l'édifice...

Une opportunité se présente à la faveur de la politique du département pour la protection et la conservation du patrimoine départemental. Les démarches du père Douguet n'aboutissent pas.

Au début de l'année 2004, la perspective d'une vente de la chapelle et du reste des biens des Pères est connue d'un certain public susceptible de s'y intéresser. Diverses associations et communautés religieuses se manifestent, intéressées par tout ou partie du domaine, ou seulement de la chapelle.

À mentionner : une association familiale de lutte contre la toxicomanie qui cherche un lieu de vie et d'écoute pour les toxicomanes et leurs familles. À mentionner également diverses communautés ou associations religieuses : la communauté du Verbe de Vie basée à Josselin (56), le Foyer de Charité de Tressaint (22), les Focolari, l'Institut du Christ Roi (association traditionaliste reconnue par le Saint-Siège), etc.

Et pour finir, la Fraternité Saint-Pie X, en rupture avec Rome, à laquelle le Nonce apostolique et l'évêque émettent un veto catégorique. Toutes ces démarches n'auront pas de suite.

Le Conseil d'administration du lycée l'Espérance doit statuer sur la suite à donner. À une large majorité la vente de la chapelle et de quelques locaux adjacents est décidée.

Parallèlement, un spécialiste du Droit Canon, le père Philippe Toxé, dominicain, est consulté sur la question. Il renvoie à ce que stipulent les Constitutions et le Droit Canon. C'est alors qu'apparaît ce que les membres du Conseil d'administration n'avaient pas intégré : dans cette opération, le Saint-Siège a son mot à dire. Les membres du Conseil d'administration ne s'y retrouvent plus dans cet imbroglio. La situation rester bloquée.

Lors de la disparition du lycée en 2011, l'Association l'Espérance devient l'Association de sauvegarde de la Chapelle. Sous la présidence de M. Lautret, cette association va se donner comme but de pérenniser la chapelle, de la faire vivre par diverses cérémonies religieuses occasionnelles, activités culturelles, concerts, expositions...

L'entretien de la chapelle revient donc à l'Association qui fait appel aux dons pour assurer sa mission de sauvegarde. À cette mission s'ajoute celle de pérenniser également le souvenir de l'œuvre des Prêtres de Sainte-Marie qui ont créé l'Association Notre-Dame de la Bonne-Mort, et dont l'autel Notre-Dame des Douleurs était le centre.

L'Association vit aussi grâce aux nombreux bénévoles qui se dépensent pour son entretien, mais les difficultés financières dues à l'entretien finissent par la rattraper. Il ne reste plus que la solution de se tourner à nouveau vers le diocèse qui finira par intégrer l'édifice dans son patrimoine.

Vers « l'accomplissement »

Au gré des années, le statu quo souvent évoqué s'est donc imposé dans les faits. En 2003, chacun des cinq pères vivants a trouvé, une solution qui convient à son avenir. Ironie de l'histoire, on les retrouve désormais dans la situation de « *prêtres dispersés* ». Malgré leur « *éparpillement* » et l'absence de vie commune, ils vont continuer leur vie religieuse, unis les uns aux autres dans la célébration eucharistique...

Par la suite, les contacts entre eux resteront épistolaires ou téléphoniques, puis s'espaceront progressivement...

La situation de l'Institut étant clarifiée au plan matériel, le souci de Mgr Habert, évêque de Sées, sera de s'assurer de la situation réelle de chaque Père. En effet, à la suite du décès, en janvier 2014, du frère Émile Trébouet, économiste de l'Institut, seul détenteur des signatures des comptes de l'Institut ainsi que des placements en banque, il s'est révélé urgent de faire valoir la qualité de Supérieur général du père Douguet, comme ayant-droit, pour permettre de rapatrier les sommes restantes sur un compte à part de l'évêché. Ceci permettra de répondre à des besoins ultérieurs des derniers Pères. Cette enquête aura permis d'être rassuré sur la situation de chacun aux plans sacerdotal et économique.

Le père Douguet et le père Chanteau seront les deux derniers pères. Le premier se retirera à la maison de retraite « les Épicéas », à Tinchebray, où il passera de nombreuses années, suivi par ses amis dévoués, en particulier M. Lemoine et M. Du Teilleul, qu'il verra disparaître l'un après l'autre, le laissant isolé, jusqu'à son décès, le 18 décembre 2017, au lendemain de ses 96 ans.

Quant au père Chanteau il décèdera le 1^{er} juin 2022, à San Cristobal de las Casas, Chiapas, au Mexique, entouré de ses paroissiens auxquels il lèguera ses biens.

L'Association Espoir-Chiapas qui le suivait déjà avec dévouement, entre autre en la personne de M. Philippe Goutel, s'impliquera pour débrouiller les questions compliquées de succession. C'est en septembre 2022, que ce dernier informera le Procureur – désormais émérite – du décès, lequel se rendra à Séz pour rencontrer Mgr Feillet, faire le point sur cette situation nouvelle et passer le relais...

« Justes parmi les nations »

On a évoqué à plusieurs reprises l'attachement de la population de Tinchebray aux Pères et à leurs œuvres. Pour autant, l'institut reste et restera un élément du patrimoine local, non seulement religieux, du fait de la présence de la chapelle, mais aussi du fait de la mémoire de la population locale. Pour terminer sur un fait marquant et pour rendre hommage aux Pères de Sainte-Marie, il s'impose d'évoquer ici un fait déjà ancien et tout à l'honneur de l'Institut.

En effet, en 2018, un événement exceptionnel s'invite à Tinchebray, à l'initiative de l'Association de Sauvegarde de la chapelle et de son président, M. Lautret. Il s'agit de la reconnaissance, par le Mémorial de Yad Vashem, de l'action de deux Prêtres de Sainte-Marie, les pères Lucien Leconte et Fernand Prével, en faveur de cinq juifs recherchés par la Gestapo durant l'occupation allemande, et qu'ils ont pris le risque de cacher dans un souterrain de la chapelle. En effet, le 22 juin 1944, une quarantaine de soldats allemands s'étaient présentés pour inspecter les lieux sans trouver les cinq personnes recherchées.

Déjà, à l'intérieur de la chapelle, une plaque, posée en 1949, rappelait ce fait. C'est donc une heureuse surprise quand, à la fin de l'hiver 2017, la fondation Yad Vashem décide d'élever « *les deux prêtres de Tinchebray au rang de Justes parmi les nations* » et d'inscrire leurs noms sur le Mur d'honneur du Jardin des Justes à Jérusalem.

La cérémonie officielle du dimanche 24 juin 2018 s'est déroulée dans la chapelle, là où les cinq juifs avaient trouvé refuge. Une nouvelle

plaque, scellée devant la crypte où se cachaiient les intéressés, honore désormais la mémoire de ces deux prêtres-résistants.

À l'actif du père Prével, il y a lieu d'ajouter un autre hommage pour son implication auprès de la population civile lors de la seconde guerre mondiale.

Deux rues de Tinchebray portent désormais leurs noms à tous les deux, pour qu'il en soit fait mémoire dans les générations futures.

Puisqu'il faut conclure...

Nous avons survolé les 170 ans de l'histoire des Prêtres de Sainte-Marie. Il s'est avéré qu'ont pu être mis en exergue les incidents et les accidents, les points négatifs, les tensions internes, les épreuves et les turbulences de ce petit institut au détriment du vécu de ses membres, dans leur vie communautaire, leurs œuvres et dans leur apostolat au jour le jour.

Cette relation ne prétend pas épuiser le sujet, bien loin de là. Elle se veut contribuer à faire connaître cette belle aventure avec ses richesses, ses mérites, le courage et le dévouement de ses membres, et ses épisodes héroïques, car il y en a eu...

À ce titre il faut d'abord souligner l'intuition des deux fondateurs qui voulaient répondre à un besoin social en donnant une réponse professionnelle, animée par un projet d'inspiration chrétienne, et basée sur une communauté d'hommes destinés à vivre dans « *l'union fraternelle, la cordialité, la confiance réciproque, le cor 'unum et l'anima una' de l'Écriture* ».

Reste que la disparition d'un institut religieux tel que celui des Prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray interpelle. Entre l'idéal d'une vie religieuse décrit dans les Constitutions et la réalité vécue, il y a toujours un écart. C'est pour cela qu'on parle d'idéal... !

Il a paru plus simple objectif de reprendre ici l'analyse faite par le père Armand Bazin, lors de l'ouverture du Chapitre de 1946. Il s'agissait d'un exposé sur les généralats précédents visant à éclairer les difficultés récurrentes propres à l'Institut depuis son 'âge d'or' des tout débuts.

Au-delà d'un simple rappel historique, il restait un plaidoyer pour une rénovation de l'Institut des Prêtres de Sainte-Marie, à poursuivre dans le temps... Avec le recul, on peut considérer cette analyse pouvait s'appliquer aux étapes suivantes de l'histoire de l'Institut :

« Partant des origines, où se mettait en place une formation religieuse solide appuyée par un accompagnement personnalisé, dont

le père Giroux, maître des novices, était l'acteur principal en même temps qu'un exemple à imiter, on s'est par la suite préoccupé plus de l'observance que de l'entraînement à la sainteté, puis sur fond de mélange de fermeté et de confiance, la gestion des personnes a souffert d'un déficit de 'direction spirituelle' ».

Le père Bazin poursuit : « *Par la suite encore, la volonté de convaincre par l'exemple et le dévouement plutôt que de contraindre, s'est révélée 'inopérante. Si tout n'a pas manqué, témoin le dévouement des pères et les plans élaborés, c'est le défaut d'une autorité capable et reconnue, capable de choix rapides, tempérée par la prudence, capable de penser que l'Institut n'a pas vocation commerciale, mais de sanctifier et sauver les âmes, autorité reconnue par tous, suivie avec docilité, avec respect, avec amour, sans critiques' ».*

Tout était dit, tout restait à faire... C'était là un défi permanent à relever...

Les fondateurs, de vrais religieux ; les œuvres scolaires ; la reconnaissance des populations ; la préparation aux entrées aux séminaires ; l'Association Notre-Dame de la Bonne Mort et son rayonnement international ; la fidélité en 1904 malgré la 'dispersion' et ses conséquences ; des événements extérieurs comme les deux conflits internationaux ; l'adaptation malgré les revers ; les multiples défis relevés, au Canada, en banlieue parisienne et au Mexique entre autres ; le souci de la relève et de la formation ; l'esprit d'entreprise dans la passion pour l'éducation et la mission ; les Missions paroissiales ; enfin les personnes dont les noms cités ici ne disent pas leur riche personnalité, c'est tout cela qui compose le palmarès des Prêtres de Sainte-Marie, et force l'admiration.

Avant de fermer ici l'album souvenir, l'auteur voudrait rendre un hommage personnel aux Prêtres et aux Frères de Tinchebray. Le fondateur avait dit en son temps « *l'Institut fera du bien* ». Oui, l'Institut a fait du bien, il n'a pas démerité.

Dieu soit loué...

Sources

Le T.R.P. Charles-Augustin Duguey, Fondateur et premier Supérieur de l'Institut des Prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray. Vers 1930, non signé.

Le R.P. Auguste Foucault – co-Fondateur et Second Supérieur de l'Institut des Prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray. Vers 1930, non signé.

Mgr Laveille. *Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)*, Paris, 1903.

Legemble, *Notices historiques*, Notes dactylographiées (300 pages).

Les Prêtres de Sainte-Marie, Rome, 1927, non signé, mentionné sous le titre « Histoire ».

Fr. Adrien Philippe, *Les Frères de Sainte-Marie de Tinchebray*. Flers, 1932, (en abrégé : Philippe)

Fr. Jean PrévotEAU, *Les Frères de Tinchebray, 1850-1882*, Études mennaisiennes, 2007, Ploërmel. (en abrégé : PrévotEAU)

Père Yves Douguet, *Autrefois Collège Sainte-Marie – Aujourd'hui, l'Espérance*, Tinchebray, 2001 (en abrégé : Autrefois)

Fr. Hilaire Nourrisson, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel dans la tourmente, en France de 1880 à 1914*. Études mennaisiennes, n°27, 2002, Ploërmel.

Fr. Adrien Philippe, *Les Frères de l'Instruction chrétienne, Ste-Marie de Flers*, Flers 1933.

Laveille, *Jean-Marie de la Mennais*, 1780-1860, Paris, 1903

Et ensuite, un registre manuscrit des *Procès-verbaux des Conseils des Prêtres de Sainte-Marie* de 1926 à 1958, résumé en 45 pages dactylographiées.

Deux sources particulièrement précises et précieuses, hors de toute littérature hagiographique !

Remerciements

Frère Louis Balanant qui a lancé ce défi et qui a suivi avec patience ce travail.

Mme Poussin, Archiviste du diocèse de Sées.

M. Anger, ancien professeur du lycée l'Espérance.

M. Philippe Schaeffer, Directeur diocésain de Sées, de 1997 à 2003.

Et de nombreuses personnes qui ont apporté des éléments complémentaires à ce récit, ou qui ont accepté de faire une lecture critique de ce travail.

M. Philippe Goutel pour son dévouement auprès du père Chanteau, au Mexique.

Table des matières

L'INSTITUT DES PRÊTRES DE SAINTE-MARIE DE TINCHEBRAY AU XIXE SIÈCLE	1
INTRODUCTION.....	1
AVERTISSEMENT	3
LES INSTITUTS DES FRÈRES ET DES PRÊTRES DE SAINTE-MARIE DE TINCHEBRAY AU XIXE SIÈCLE.....	5
LES ORIGINES	6
LES FRÈRES DE TINCHEBRAY	11
LES PRÊTRES, SECOND VOLET DU PROJET DU FONDATEUR	15
SAINTE-MARIE, UNE INSTITUTION EN PLEINE CROISSANCE	22
LE MINISTÈRE PAROISSIAL ET LES MISSIONS PAROISSIALES	30
L'ŒUVRE DE LA BONNE MORT ET LA CHAPELLE DE TINCHEBRAY	32
RETOUR SUR LES FRÈRES DES CAMPAGNES.....	35
LES DISSENSIONS ENTRE FRÈRES ET PRÊTRES.....	42
VERS LA SÉPARATION DES FRÈRES D'AVEC LES PRÊTRES	54
UNE ÈRE NOUVELLE POUR LES PRÊTRES AUSSI.....	71
L'INSTITUT DES PRÊTRES DE SAINTE-MARIE DE TINCHEBRAY AU XXE SIÈCLE	77
L'INSTITUT DANS LA TOURMENTE (1903-1907)	77
L'ÉPOPÉE CANADIENNE, 1904	89
REPARTIR D'UN BON PIED (1907)	97
LA MISSION EN BANLIEUE PARISIENNE.....	103
UNE PÉRIODE DE TURBULENCE DANS UN CONTEXTE DIFFICILE (1937-1953).....	107
UNE PÉRIODE PORTEUSE D'ESPOIR (1959-1967)	116
RÉALISME ET PRAGMATISME.....	121
UN HÉRITAGE À TRANSMETTRE.....	129
VERS « L'ACCOMPLISSEMENT »	138
« JUSTES PARMIS LES NATIONS »	139
PUISQU'IL FAUT CONCLURE	141

Achévé d'imprimer en décembre 2024
sur les presses de l'imprimerie Poisneuf
56120 Josselin
Tél. 02 97 22 23 40

